

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS



Rapport d'activité 2000

Mars 2001

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	7
1. L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION	9
1.1.1 La présence sur Internet	9
1.1.2 Les publications du ministère	9
1.2 La réforme administrative	11
1.2.1 Le schéma directeur	11
1.2.2 Les outils de gestion	12
1.2.3 La formation du personnel	13
1.3 La coordination générale	13
1.3.1 Le Comité de Coordination	13
1.3.2 Le contrôle de gestion	13
2 LES ACTIONS A CARACTERE TRANSVERSAL	15
2.1 Les relations internationales	15
2.1.1 La préparation du Conseil européen	15
2.1.2 La gestion du programme SOCRATES	15
2.1.3 La gestion du programme communautaire LEONARDO da VINCI	16
2.1.4 L'OCDE	17
2.1.5 Le Conseil de l'Europe	17
2.1.6 Les accords culturels	17
2.1.7 La contribution à l'aide au développement	17
2.1.8 Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes	18
2.1.9 L'Année Européenne des Langues	18
2.2 Le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale	18
2.3 La scolarisation des élèves étrangers	18
2.3.1 La coordination de la scolarisation des élèves étrangers	18
2.3.2 La scolarisation des enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés	19
2.3.3 Les cours intégrés en langue maternelle italienne et portugaise	19
2.3.4 Les formations professionnelles en langue véhiculaire française	20
2.3.5 L'éducation interculturelle	20
2.4 La lutte contre l'exclusion	20
2.4.1 Le Service éducation aux centres pénitentiaires	20
2.4.2 La pédagogie de la deuxième chance	21
2.4.3 Les classes pour jeunes adultes	22
2.5 L'égalité entre femmes et hommes	22
2.5.1 Objectif 1 : Promouvoir des analyses et des projets de recherche en matière d'éducation et d'égalité des chances	22
2.5.2 Objectif 2: Introduire l'égalité des chances comme un des principes de toute action d'éducation, de formation et d'orientation	22
2.5.3 Objectif 3: Intégrer le respect de la perspective du genre dans la formation initiale et continue du personnel enseignant	23
2.5.4 Objectif 4: Appliquer le respect de la politique de l'égalité des chances comme un des critères de sélection pour l'attribution des subventions nationales ou communautaires à des projets éducatifs	23
2.5.5 Objectif 5: Mettre en place les structures adéquates pour animer, coordonner, suivre et contrôler la mise en œuvre de la politique d'égalité des chances	23

3	LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE	25
3.1	La planification des besoins en personnel enseignant	25
3.1.1	Enseignement primaire	25
3.1.2	Enseignement post-primaire	25
3.2	Le recrutement	25
3.2.1	L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur	25
3.2.2	L'examen concours réglant l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement postprimaire	26
3.2.3	La campagne d'information à la Foire des études	28
3.3	Le personnel de l'enseignement primaire	28
3.4	Le personnel de l'enseignement postprimaire	29
4	LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	31
4.1	Le budget de l'Éducation nationale dans le contexte du budget de l'État	31
4.2	Analyse des crédits en fonction de leur affectation	31
5	LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	35
5.1	État d'avancement des projets	35
5.2	Projets préparés	36
5.3	Projets en préparation	37
5.4	Les équipements scolaires	37
5.5	Le plan directeur sectoriel des lycées	37
5.6	Le service de la restauration scolaire	38
5.6.1	La qualité de la restauration scolaire	38
5.6.2	La structure de la restauration scolaire	39
5.6.3	L'assistance aux communes	40
6	L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	41
6.1	Cadre légal	41
6.1.1	La révision de la loi scolaire de 1912	41
6.1.2	La création de plusieurs pools de remplaçants régionaux	41
6.2	L'éducation précoce	41
6.3	L'éducation préscolaire	42
6.4	L'enseignement primaire	42
6.4.1	Les manuels scolaires	42
6.4.2	Les brochures d'information	42
6.4.3	Les organisations scolaires	42
6.4.4	Les rythmes scolaires	42

7	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE	45
7.1	Cadre légal	45
7.2	Les projets pilotes	45
7.2.1	Le projet d'autonomie des lycées et lycées techniques	45
7.2.2	Le PC-Führerschein	46
7.3	Les commissions nationales des programmes	46
7.4	Les réformes de l'enseignement	47
7.4.1	La réforme de la division supérieure de l'Enseignement secondaire	47
7.4.2	La réforme du régime technique de la formation administrative et commerciale	47
7.4.3	L'introduction d'une deuxième session aux examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique	47
7.4.4	Le régime préparatoire	47
7.5	La population scolaire	48
7.5.1	Les effectifs de l'enseignement secondaire	48
7.5.2	Les effectifs de l'enseignement secondaire technique	49
7.6	La progression et l'orientation des élèves	51
7.6.1	L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement postprimaire	51
7.6.2	Les résultats de l'examen de fin d'études	51
7.6.3	Le passage de la classe de 9e à la classe de 10e	52
7.6.4	Les équivalences	53
7.7	La nouvelle formation en tourisme	53
7.8	Les projets d'établissement	53
7.8.1	Les objectifs du projet d'établissement	53
7.8.2	La mise en œuvre des projets d'établissement	54
7.8.3	Le Centre de Coordination des Projets d'Etablissement	54
7.9	Activités diverses	55
7.9.1	La presse à l'école	55
7.9.2	Le Schülerradio	55
8	LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	57
8.1	Cadre légal	57
8.2	L'apprentissage et la maîtrise	57
8.2.1	Les examens de maîtrise	57
8.2.2	Les examens de fin d'apprentissage	58
8.2.3	Les équivalences	58
8.2.4	L'apprentissage pour Adultes	59
8.3	La formation professionnelle continue	59
8.3.1	La mise en oeuvre de la loi du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue	59
8.3.2	Le Centre national de formation professionnelle continue	60
8.3.3	L'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue	60
8.4	La formation professionnelle des demandeurs d'emploi	60
8.4.1	Les mesures d'initiation et de formation professionnelle	60
8.4.2	Les formations complémentaires	61
8.5	Les formations pour salariés d'entreprises et cours du soir	63
8.6	L'Action locale pour jeunes	63
8.6.1	Les mesures préparant les jeunes , en dernière année scolaire, à la vie active	64
8.6.2	Accueil et prise en charge	65

8.6.3	Le projet « Vélo en Ville »	65
9	LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES	67
9.1	Cadre légal	67
9.2	Les cours organisés par le Service de la Formation des Adultes	67
9.3	Le Centre de Langues Luxembourg	68
9.4	La certification	69
9.5	L'information	70
9.6	Divers	70
10	L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE	73
10.1	Cadre légal	73
10.2	Le personnel	73
10.3	Les faits marquants	73
10.4	La réforme de l'Éducation différenciée	74
10.5	L'Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux	74
10.6	Placements à l'étranger	75
11	LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES	77
11.1	Les groupes de travail	77
11.1.1	L'Éducation des Choix et le groupe « Orientation » du Collège des Directeurs de l'EST	77
11.1.2	Le groupe de réflexion et d'action "violence à l'école"	77
11.2	Le passage primaire-postprimaire	77
11.2.1	La couverture de l'action	77
11.2.2	Le volet "personnel"	78
11.2.3	Les étapes de l'intervention	78
11.2.4	Les instruments	78
11.3	Le projet "fiches métiers"	78
11.4	La participation à des projets européens	78
11.5	Les consultations au Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	79
11.5.1	Les types de consultation	79
11.5.2	Statistiques	79
11.6	L'actualisation du fonds documentaire et de la testothèque	79
11.6.1	La documentation du CPOS	79
11.6.2	Les brochures d'information	80
11.7	Les activités des services de psychologie et d'orientation scolaire	80
11.7.1	Les visites des SPOS	80
11.7.2	L'adjonction d'assistants sociaux et d'éducateurs gradués aux SPOS	81
11.7.3	La collaboration avec d'autres institutions	81
11.7.4	Le service des aides financières	82
11.7.5	Les cours de rattrapage	83

12 LE SERVICE DE LA COORDINATION DE LA PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES	RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	85
12.1 L'analyse et évaluation du système éducatif		85
12.1.1 Les études et analyses statistiques sectorielles		85
12.1.2 Les statistiques et comparaisons internationales		86
12.1.3 Les indicateurs sur la qualité de l'éducation et de la formation		86
12.1.4 Les indicateurs européens de la qualité de l'éducation		88
12.1.5 Le projet d'élaboration d'indicateurs européens concernant la lecture en 5e année d'études (France, Grande-Bretagne, Luxembourg)		88
12.2 L'accompagnement des travaux de réforme dans le secondaire et secondaire technique	l'enseignement primaire,	89
12.2.1 Éducation préscolaire et Enseignement primaire		89
12.2.2 Enseignement secondaire		94
12.2.3 Enseignement secondaire technique		95
12.3 La formation continue des enseignants		98
12.3.1 Éducation préscolaire et enseignement primaire		98
12.3.2 Enseignement secondaire et secondaire technique		98
12.4 Les Technologies de l'Information et de la Communication		99
12.5 La promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement		100
12.6 Les activités d'animation culturelle		102
12.7 La documentation		102
13 LE SERVICE INFORMATIQUE		103
13.1 La gestion de la tâche des enseignants		103
13.2 Le fichier élèves		104
13.3 La gestion des établissements		104
13.4 La planification des besoins en personnel enseignant		104
13.5 L'acquisition d'équipement informatique (administratif)		105
13.6 L'acquisition de matériel didactique		105
13.7 L'informatique du ministère		106
13.8 Les perspectives		106
14 LE CENTRE DE TECHNOLOGIE DE L'ÉDUCATION		107
14.1 Les activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication		107
14.2 Les activités dans le domaine audiovisuel		108
14.3 Le programme d'action MEDIA2000		109
14.4 Les perspectives		110
15 LES SPORTS		111

15.1	Le Conseil Supérieur de l'Éducation Physique et des Sports	111
15.2	L'organisme central du sport	111
15.3	Le sport de compétition	112
15.3.1	Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives	112
15.3.2	Répartition des crédits en 1999	112
15.3.3	Les crédits en 2000	113
15.4	Le congé sportif	115
15.4.1	Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs	115
15.4.2	Congé sportif pour dirigeants	116
15.5	L'École Nationale de l'Éducation Physique et des Sports	118
15.5.1	La réforme des formations	118
15.5.2	Le projet des classes sportives.	118
15.5.3	L'ENEPS sur internet : www.eneps.lu	119
15.5.4	Les formations de l'ENEPS en 2000.	119
15.5.5	5. Les Centres de Formation en 2000	121
15.6	Le contrôle médico-sportif	122
15.6.1	Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	122
15.6.2	L'examen des jeunes sportifs des centres de formation de l'ENEPS.	122
15.6.3	L'examen des sportifs d'élite	122
15.6.4	Le contrôle antidopage	123
15.6.5	Les contacts internationaux	123
15.6.6	La formation en Médecine du Sport	123
15.7	Le sport - loisir	124
15.8	Wibbel an Dribbel	124
15.9	La sauvegarde du patrimoine sportif	125
15.10	Les programmes quinquennaux d'équipement sportif	125
15.11	Les relations internationales	126
15.11.1	Jeux Olympiques	126
15.11.2	Union Européenne	126
15.11.3	Conseil de l'Europe	127
15.12	L'Institut National des Sports	128
15.12.1	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation	128
15.12.2	Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS	128
15.13	Le Centre national sportif et culturel	131

Avant-propos

L'année 2000 a été marquée par d'importants changements au sein de l'administration de l'Éducation nationale :

- un nouvel organigramme a été introduit, entraînant une redéfinition des services et de leurs attributions, ainsi qu'une hiérarchisation plus visible des structures
- des collaborateurs ont changé de service ou d'affectation ; des collaborateurs nouvellement recrutés sont venus remplacer ceux qui ont été appelés à d'autres tâches dans d'autres administrations
- tous les services se sont vus rassemblés dans l'effort d'améliorer les relations avec les administrés.

Ces activités ont certes mobilisé beaucoup d'énergies. Elles n'ont pas pour autant entravé ni la poursuite des travaux qui incombent habituellement à l'administration ni la mise en œuvre des projets et actions inscrits au programme gouvernemental. Le présent document rend compte des résultats de ces changements tout comme il relate les actions et activités, documentées dans la mesure du possible par des chiffres fiables, de l'administration de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

1. L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION

1.1.1 La présence sur Internet

En ce qui concerne le site du MENFPS, l'année 2000 a été une année de transition. Le design du site a été refait pour faciliter l'accès du public à l'information.

Une nouveauté a été la publication sur le site des horaires et programmes de l'enseignement secondaire technique.

En dernier lieu, il faut relever le développement du site www.men.lu/jobs, présenté lors de la foire des études de novembre 2000. Ce site fournit des informations utiles aux élèves et étudiants se destinant à une carrière de l'enseignement

1.1.2 Les publications du ministère

1. Les manuels scolaires

Le ministère publie 12 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 142 pour l'enseignement primaire et 141 pour l'enseignement post-primaire (dont 12 nouveaux manuels au cours de l'année 2000)

Pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, les cours, manuels et matériels se répartissent comme suit:

Préscolaire :	12, dont 2 nouvelles éditions
Allemand:	58, dont 9 nouvelles éditions
Français:	13, dont 1 nouvelle édition
Mathématiques:	16
Eveil aux sciences /sciences nat. :	24, dont 2 nouvelles éditions
Géographie:	5
Éducation musicale:	9
Éducation routière:	2
Langue lux. :	1
Ed. morale et sociale:	9
Divers:	5

Les cours et manuels de l'enseignement post-primaire se répartissent comme suit: langue allemande (10), langue française (8), langue anglaise (2), langue latine (2), langue luxembourgeoise (2), arithmétique (4), mathématiques (7), informatique (4), philosophie (3), religion (3), histoire (8), instruction civique (3), biologie (4), chimie-physique (12), économie-droit (22), comptabilité (2), correspondance (1), géographie (4), écologie (4), santé (3), sports (2), sténo-dactylographie (6), mercéologie (2), organisation ménagère (6), divers (11).

En vue de préparer la rentrée 2000/2001 le ministère a communiqué en juin au personnel enseignant, aux libraires et à la Fédération des Parents des Elèves de l'Enseignement Post-primaire, la liste complète des manuels de l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique. Des tirés à part de la liste des manuels ont été remis aux élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique au début du mois de juillet.

2. Les questions d'examen

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et de fin d'études secondaire techniques.

Quatre publications, dont une pour le secondaire et trois pour le secondaire technique, ont été consacrées aux questions d'examen posées à la session antérieure. Les publications ont été remises au personnel enseignant abonné à ces publications.

Des tirés à part ont été imprimés pour les élèves des classes de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique. (1^{ière} secondaire; 13^e secondaire technique - division administrative; 13^e secondaire technique - division technique générale; 13^e secondaire technique - assistant technique médical; 13^e secondaire technique - infirmier; 13^e secondaire technique - éducateur).

Les élèves se préparant aux examens de technicien et de fin d'apprentissage ont pu se procurer les questions d'examen sur demande.

3. Les « Horaires et Programmes »

Pour la rentrée scolaire 2000/2001, les "Horaires et Programmes" de l'enseignement secondaire ont été mis à la disposition des enseignants sous forme d'imprimés, ceux de l'enseignement secondaire technique sur CD-ROM.

Jusqu'en 1999–2000 la publication des horaires et programmes pour l'Enseignement secondaire technique a été faite sur papier.

Cela représente : 22 volumes différents allant de 100 à 350 pages avec un tirage de 125 à 2525 exemplaires soit un total de 2.344.700 pages DIN A4. ayant un volume de 7,8 m³. Les frais d'impression se sont élevés à 2.904.966 francs.

En 2000 la publication des horaires et programmes pour l'enseignement secondaire technique a été faite sur CD-ROM et le coût de production s'est élevé à 318.220 francs.

Désormais, chaque enseignant aura à sa disposition non seulement le CD-ROM, mais il pourra à tout moment se connecter sur le site internet du ministère pour consulter les horaires et programmes, version online.

En outre, les responsables des programmes pourront corriger ou compléter à partir d'une date à déterminer les programmes pour l'année prochaine.

4. Le Courrier de l'Éducation Nationale

Le " Courrier de l'Éducation Nationale" paraît en 7 séries différentes:

- partie générale
- partie statistique
- partie législative
- questions d'examen
- innovation et recherche pédagogique
- numéros spéciaux
- nouvelles technologies de l'information et de la communication

Quatorze numéros de la partie générale ont été publiés.

Cinq numéros spéciaux ont paru:

- L'expression écrite personnalisée
- Vers une école de la communication
- Un voyage pas comme les autres
- La procédure de passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire et secondaire technique pour l'année 2000/2001
- Le Centre de prévention des toxicomanies.

Des extraits de la partie législative (formation des enseignants) sont disponibles sur le serveur web du ministère. Il en est de même pour les séries " innovation et recherche pédagogiques " ainsi que " nouvelles technologies " du Courrier de l'Éducation Nationale.

1.2 La réforme administrative

Le projet MEN2000 est un projet de réorganisation du ministère ; il poursuit deux objectifs :

un objectif stratégique : organiser et répartir les tâches au sein du ministère dans le contexte d'un schéma directeur. Cette réorganisation a été finalisée en septembre ;

un objectif opérationnel : mettre en place les principaux outils de gestion sur une base informatique

1.2.1 Le schéma directeur

La réorganisation de l'administration de l'Éducation nationale a eu pour but de donner une meilleure identité et une meilleure visibilité aux services, de mieux les agencer de sorte que les flux de communication puissent passer et de délimiter leurs attributions afin d'éviter des redondances. Ainsi la gestion du personnel enseignant des écoles et des lycées assurée auparavant dans les services de l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique à été attribuée à un service unique nouvellement créé.

L'organigramme du ministère a été réaménagé de manière à grouper les différents services suivant leur fonction : service de coordination, service sectoriel, service administratif, service de ressources.

service de coordination	coordination générale coordination pédagogique coordination administrative
service sectoriel	service de l'éducation précoce et préscolaire et de l'enseignement primaire service de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique service de la formation professionnelle service de la formation des adultes service de l'éducation différenciée
service administratif	service du personnel service juridique service financier service des constructions et équipements scolaires service informatique
service de ressources	centre de psychologie et d'orientation scolaires service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques centre de technologie de l'éducation

1.2.2 Les outils de gestion

1. Les procédures

Dans le but de définir des lignes directrices claires et précises en ce qui concerne la procédure législative et réglementaire, un groupe juridique a été constitué chargé d'élaborer un guide pratique des procédures. Par la suite il suivra également les travaux de rédaction de textes législatifs et réglementaires.

Un premier guide pratique de la procédure législative et réglementaire a été mis au point ; il donne un aperçu succinct des différentes étapes que doit suivre un projet de loi ou de règlement grand-ducal, les instances qu'il faut obligatoirement consulter et les délais ainsi que les formalités qu'il y a lieu d'observer. Des exemples de lettre types (saisine du Conseil de Gouvernement, du Conseil d'État, ...) font partie intégrante du document.

Le suivi des projets réglementaires sur leur parcours à travers les instances législatives contribuera à éviter dans la mesure du possible malentendus, erreurs ou oublis.

2. Le fichier élève

La mise en place du fichier élève est un projet visant à établir pour les lycées et lycées techniques un même système automatisé de gestion administrative des données des élèves. Il possède les caractéristiques suivantes :

- * il s'agit d'un système de gestion unique au niveau national,
- * il intègre la gestion signalétique des différents acteurs (élèves, professeurs...) et il permet aussi la gestion et le traitement des notes

La mise en œuvre de ce système informatisé va de pair avec une modification des méthodes de travail. L'informatisation d'un processus administratif passe le plus souvent par une redéfinition des flux de travail, par une simplification et une augmentation de l'efficacité.

L'analyse générale détaillée a été terminée de sorte que les travaux de programmation proprement dits sont en cours de finalisation.

Un projet de règlement grand-ducal autorisant la création et l'exploitation d'une banque de données nominative relative aux élèves a été adopté par le Conseil de Gouvernement.

3. La gestion des examens de fin d'études (gestion du bac)

Le ministère dispose d'une application reposant sur une base de données pour la gestion du bac. Après une première utilisation en 1998 lors de la phase de prototypage, son fonctionnement s'est dégradé par la suite. La gestion du bac 2000 a été compromise en raison de problèmes techniques de l'application, certains dysfonctionnements ayant empêché une utilisation correcte et sécurisée.

Il a donc fallu développer l'application dans un nouvel environnement technologique. A plus long terme, il s'agira par ailleurs d'intégrer la gestion du bac à l'application " fichier élèves ".

4. La communication interne sur réseau et par courrier électronique

Des efforts substantiels ont été faits pour implémenter progressivement la communication au sein du ministère par réseau et par courrier électronique. Désormais la circulation des notes entre les collaborateurs, la rédaction collective d'un document, la diffusion des invitations se font par réseau. Un projet Workflow visant à organiser et à standardiser la gestion documentaire, l'indexation, le traitement et l'archivage des documents traités au ministère notamment le courrier est en voie d'élaboration.

1.2.3 La formation du personnel

La loi du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'État, a introduit de nouvelles procédures d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement de recettes et de dépenses grevant le budget de l'État. Afin de se familiariser avec les nouvelles procédures, les fonctionnaires et employés du ministère ont suivi des cours de perfectionnement pour l'utilisation du SAP.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut National d'Administration Publique, les avancements et promotions et l'accès à certains échelons des grades de fin de carrière sont liés à la fréquentation d'un certain nombre de jours de formation continue. Afin de conserver les droits du personnel administratif, le département de la coordination administrative suit de près, en concertation avec les fonctionnaires concernés, les inscriptions aux cours.

1.3 La coordination générale

1.3.1 Le Comité de Coordination

Le Comité de Coordination est chargé d'examiner toutes les initiatives qui concernent plus d'un service, de procéder aux concertations nécessaires et d'assister le ministre dans la direction du ministère. Cette structure, qui accentue à la fois la coordination horizontale et la hiérarchisation verticale des départements, administrations et services a permis d'assurer une plus grande cohérence de l'action et une plus grande solidarité des acteurs impliqués. En 2000, le Comité de Coordination s'est réuni dix-huit fois.

1.3.2 Le contrôle de gestion

Depuis six ans, le groupe de travail *contrôle de gestion*, composé d'un représentant de l'Inspection Générale des Finances et des responsables des services de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique, du budget et de l'informatique, visite systématiquement les établissements d'enseignement postprimaire pour recueillir à la source les informations sur l'organisation scolaire mise en place par la direction des écoles et vérifier si les dispositions de l'instruction ministérielle concernant l'organisation scolaire des lycées et lycées techniques ont été respectées.

Il a ainsi été possible, à court terme, de corriger des organisations défailtantes et, à moyen terme, d'introduire une approche plus rationnelle et partant plus économique dans l'organisation des cours dans les divers établissements d'enseignement postprimaire. De 1991/92 à 1999/00, grâce à une meilleure gestion, le nombre de leçons organisées par élève a baissé de 6,14 %. Le maintien du rapport leçons/élèves de 1992 aurait signifié en 2000 un supplément de quelque 4354 leçons ou d'environ 240 postes à plein temps.

Les résultats du groupe *contrôle de gestion* ont été transmis à la commission permanente des experts chargée d'établir un rapport de planification des besoins de personnel enseignant.

2 LES ACTIONS A CARACTERE TRANSVERSAL

2.1 Les relations internationales

2.1.1 La préparation du Conseil européen

Sous la présidence portugaise, une réunion formelle du Conseil Éducation s'est tenue à Luxembourg le 8 juin 2000, au cours de laquelle le Conseil a eu un échange de vues sur le suivi du Conseil européen de Lisbonne et un débat public sur la société cognitive, la société de la connaissance et l'emploi. Pour préparer cette réunion, le Comité de l'éducation auprès du Conseil s'est réuni six fois pendant le premier semestre de l'année.

Sous la présidence portugaise s'est également tenue la quatrième conférence des ministres européens de l'Éducation à Bucarest (Roumanie) les 18, 19 et 20 juin 2000. Les deux grands thèmes de la conférence étaient la cohésion sociale et la qualité de l'éducation.

Sous la présidence française, une réunion formelle du Conseil Éducation a eu lieu à Bruxelles, le 9 novembre 2000, au cours de laquelle le Conseil a discuté un document de la Commission sur les indicateurs de l'enseignement et adopté une recommandation sur la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs. Début décembre, un séminaire a eu lieu à Leyde (Pays-Bas) portant sur les indicateurs de l'enseignement et la méthode de la coopération ouverte. Le Comité de l'éducation s'est réuni cinq fois au cours du deuxième semestre 2000 pour préparer le Conseil Éducation.

2.1.2 La gestion du programme SOCRATES

Le ministère, par le biais de son agence SOCRATES¹, assure la gestion des actions décentralisées de ce programme de coopération ainsi que l'accompagnement des projets menés dans le cadre des actions centralisées de ce programme, à l'exception des actions coordonnées par le Ministère de l'Enseignement supérieur.

En 2000 le nombre de demandes et de candidatures a baissé. Ceci est notamment dû à la complexité accrue, imposée par la Commission européenne, dans l'établissement des projets.

Un poids spécial a été accordé à COMENIUS² où, à la fin de l'année 2000, étaient engagés dans des projets

Ordre d'enseignement	Nombre
préscolaire	1
Primaire	10
Secondaire et secondaire technique	15
En-dehors de la scolarité normale	2

Par ailleurs, de nombreuses bourses de formation continue ont été accordées à des enseignants dans le cadre de l'action COMENIUS. L'accueil d'assistants linguistiques dans les écoles a pu être continué.

L'action LINGUA³ a été en grande partie intégrée dans l'action COMENIUS, et les sous-actions restantes n'ont pas rencontré de succès au Luxembourg.

¹ SOCRATES est le programme d'action mis en place par la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation. Le programme couvre l'ensemble des différentes actions mentionnées ci-après.

² COMENIUS : 1. projets scolaires qui visent à consolider la dimension européenne de l'éducation en favorisant la coopération entre établissements 2. projets linguistiques 3. projets de développement des écoles

³ Lingua est l'action qui a comme objectif la promotion de l'apprentissage et de l'enseignement des langues pour l'ensemble du programme SOCRATES

L'action GRUNDTVIG⁴ prévue dans le cadre de SOCRATES II n'a pas encore démarré en 2000.

Le ministère a envoyé des représentants aux réunions du comité SOCRATES, ainsi qu'à celles des sous-comités COMENIUS, LINGUA et GRUNDTVIG.

Dans le cadre de l'action « Observation et Innovation », la sous-action ARION⁵ a continué aussi bien à accueillir des cadres de l'éducation au Luxembourg que d'en envoyer à des visites dans les différents pays européens. Le Luxembourg a participé au programme avec le thème "L'enseignement des langues au Luxembourg."

D'autre part, deux représentants de l'enseignement luxembourgeois ont pu participer à des visites à l'étranger.

2.1.3 La gestion du programme communautaire LEONARDO da VINCI

Comme les années précédentes, la mise en œuvre du programme LEONARDO da VINCI⁶ a été organisée au Luxembourg par le Service de la Formation professionnelle ainsi que par les représentants des partenaires sociaux. Des experts externes ont été désignés pour assister l'INC dans des dossiers spécifiques (p.ex. orientation professionnelle, organisations des échanges, cellule d'évaluation, etc.).

La mission prioritaire de l'INC est d'établir au niveau national les relations nécessaires avec tous les acteurs concernés pour déterminer dans quelle mesure la politique communautaire en matière de formation professionnelle peut appuyer la politique nationale.

D'autre part, l'INC a coopéré avec la Commission et les autorités compétentes dans les autres États membres pour la constitution de partenariats transnationaux.

L'année 2000 a constitué une année charnière dans la mesure où il y a eu une année de transition entre le programme LDVI (1995-2000) et LDVII (2000-2006).

Les principales mesures du programme LEONARDO en 2000

1. *Mobilité (stages à l'étranger)*

1.1. Jeunes en formation initiale (3-9 mois) : 58 stages

1.1.1. Jeunes universitaires dans le cadre de la coopération université-entreprise (3-12 mois) : 41 stages.

1.2. Jeunes travailleurs et diplômés récents (2-12 mois) : 3 stages.

1.3. Responsables et gestionnaires de formation (1-6 semaines) : 3 stages

2. *Projets pilotes*

En 2000, 2 nouveaux projets pilotes ont été retenus :

2.1. Formation linguistique pour cadres et personnel du secteur bancaire :
contractant : Prolingua Language Center.

2.2. Elaboration d'un DVD-ROM plurilingue
contractant : EURO Cordiale.

3. *Valorisation*

⁴ L'action Grundtvig vise à améliorer la qualité et la dimension européenne de l'éducation des adultes au sens le plus large et à promouvoir l'accès des citoyens européens à l'offre d'éducation tout au long de la vie.

⁵ L'action Arion doit faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les décideurs et les spécialistes en matière d'éducation.

⁶ Programme d'action pour la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle

Deux thèmes ont été valorisés en 2000. A ce sujet 2 documents de travail ont été élaborés en collaboration avec l'Institut National d'Etudes sur le Travail et l'Orientation Professionnelle (INETOP) de Paris et avec le Centre de Formation Continue de l'Université René Descartes, Université Paris V.

Les sujets abordés ont été :

1. Validation des acquis professionnels
2. Formation de formateurs d'adultes.

2.1.4 L'OCDE

Le comité de l'éducation de l'OCDE s'est réuni 2 fois et a examiné notamment les points suivants:

- Indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement;
- Le capital humain et social dans un processus de croissance et de développement durable;
- Examen thématique de la politique en matière d'éducation préscolaire et de garde des tout jeunes enfants;
- Suivi de l'examen thématique sur le passage de la Formation initiale à la vie active;
- Trouver des ressources pour le financement de l'apprentissage tout au long de la vie;
- Examen thématique sur l'apprentissage des adultes;
- Préparation du Comité de l'Éducation au niveau ministériel (2-4 avril 2001 à Paris).

2.1.5 Le Conseil de l'Europe

Le comité de l'Éducation s'est réuni deux fois en 2000, essentiellement pour préparer la 20^e session de la conférence permanente des ministres européens de l'éducation à Cracovie (15-17 octobre 2000). Cette conférence avait pour thème principal " Les politiques éducatives pour la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale : enjeux et stratégies pour l'Europe". Par ailleurs, le comité de l'éducation a discuté du programme futur (2001 – 2003) qui comporte notamment un nouveau projet intitulé : "Apprendre et enseigner dans la société de la communication".

2.1.6 Les accords culturels

Le ministère n'a pas été associé à la négociation d'accords culturels au cours de l'année 2000.

2.1.7 La contribution à l'aide au développement

Trois enseignants ont participé en tant qu'agent de coopération dans des pays cibles (Cap-Vert, Népal, Vietnam). Un enseignant en tant qu'agent de la coopération au Ministère de la Coopération. Deux enseignants ont collaboré en tant qu'experts techniques au projet d'équipement du Lycée technique de Santa Catarina (Cap Vert) géré par Lux Development. Dans le cadre du projet de promotion de l'éducation au développement dans l'enseignement postprimaire, le ministère met à disposition 3 enseignants déchargés partiellement de leur tâche d'enseignement en vue de participer avec le Cercle des ONG luxembourgeoises à la mise en place d'un réseau pédagogique. L'objectif du réseau est de développer des actions qui s'adressent aux élèves des lycées et lycées techniques en vue de les informer et de les sensibiliser aux sujets de l'aide au développement et de la solidarité Nord/Sud.

2.1.8 Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes

Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes s'est réuni à trois reprises sous les présidences grecque et espagnole. Le thème de discussion principal portait sur l'avenir des écoles européennes après l'élargissement de l'Union européenne. La construction d'une deuxième école européenne à Luxembourg devient urgente.

2.1.9 L'Année Européenne des Langues

En collaboration avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO la coordination nationale de l' « Année européenne des langues 2001 », basée au ministère, a élaboré un programme d'actions pour 2001.

2.2 Le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale

En janvier 1999, le CSEN a été reconstitué pour un mandat de deux ans.

Le CSEN, composé de 42 membres, est présidé par Madame Marianne THOLL-HOESDORFF, assistée par les membres du bureau : Messieurs Mario HIRSCH, Paul SCHMOETTEN, Johny WAGENER et Madame Marianne GILLEN.

Les travaux réalisés lors du mandat 1999/2000 peuvent être résumés comme suit:

- élaboration d'un avis sur l'évaluation et les critères de promotion ;
- réalisation d'un document de réflexion sur les problèmes linguistiques et l'intégration des enfants étrangers ;
- établissement d'un avis concernant l'adaptation des rythmes scolaires ;
- finalisation d'un avant-projet de loi portant institution du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale ;
- préparation d'un rapport intermédiaire relatif à la révision générale de la loi scolaire de 1912.

2.3 La scolarisation des élèves étrangers

2.3.1 La coordination de la scolarisation des élèves étrangers

L'année 2000 a été marquée par la préparation du débat d'orientation sur l'Ecole de l'intégration par la Chambre des Députés. Au cours de ses travaux préparatoires, la Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports s'est basée sur le document d'orientation " Pour une école d'intégration – constats, questions, perspectives " élaboré par le ministère. Lors du débat d'orientation du 29 novembre 2000, la Chambre des Députés a retenu 24 motions. Le ministère a mis sur pied un groupe de travail en vue d'assurer le suivi de la mise en pratique de ces motions.

Le service de scolarisation des élèves étrangers a eu de nombreux contacts et échanges avec les ambassades, les instituts de formation luxembourgeois et étrangers, les associations d'étrangers. Il a été confronté à un grand nombre de demandes d'informations, notamment de la part d'étrangers projetant de venir s'établir au Grand-Duché.

2.3.2 La scolarisation des enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés

Le ministère a poursuivi sa politique d'encadrement de la scolarisation des enfants de demandeurs d'asile par les médiateurs interculturels (4 médiateurs originaires des pays d'origine des demandeurs d'asile ; 2 des 5 médiateurs occupés en 1999 n'ont plus pu continuer leur travail du fait qu'ils n'ont plus reçu d'autorisation d'occupation temporaire. Un nouveau médiateur a été engagé).

Les besoins en médiation ont été cernés par l'intermédiaire d'une enquête auprès des inspecteurs et des écoles secondaires. Au 1^{er} trimestre 2000/01, la demande en médiation scolaire a légèrement diminué par rapport à l'année scolaire précédente, par contre, la demande en médiation de la part des parents d'élèves a augmenté. Les médiateurs assurent des cours de langue pour les adultes dans les foyers pour demandeurs d'asile et offrent un suivi scolaire aux enfants. Pendant les vacances d'été, les médiateurs ont participé à l'organisation d'activités parascolaires pour enfants de demandeurs d'asile.

Diverses circulaires d'information ont été adressées aux communes, inspecteurs d'enseignement primaire et directeurs d'école, notamment pour les informer des modalités d'inscription des enfants de demandeurs d'asile, modalités variant suivant l'âge et le statut. Le ministère a participé aux frais des communes pour la prise en charge des enfants de réfugiés (40 000 LUF par enfant par année).

Quelques cours de formation professionnelle destinés aux jeunes demandeurs d'asile ont pu être organisés dans les CNFPC d'Esch/Alzette et d'Ettelbruck, mais les places disponibles ne correspondaient pas à la demande.

Un projet de sensibilisation, financé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et destiné aux élèves de l'enseignement secondaire, a été coordonné par le ministère.

2.3.3 Les cours intégrés en langue maternelle italienne et portugaise

Un groupe de pilotage comprenant des représentants des ambassades portugaise et italienne ainsi que des enseignants de ces deux pays prend en charge les questions de coordination des cours intégrés.

Une évaluation qualitative du fonctionnement des cours intégrés en langue portugaise a été faite par les inspecteurs luxembourgeois, portugais et des spécialistes de l'École Supérieure de l'Éducation de Lisbonne.

Une partie du matériel didactique a été traduite en langue française (unités de travail de l'éveil aux sciences), resp. portugaise (manuel de géographie) et diffusée à tous les titulaires des cours intégrés.

En septembre, le ministère a organisé une journée d'accueil et d'information destinée aux nouveaux enseignants portugais. Différentes formations conjointes d'enseignants luxembourgeois et étrangers ont eu lieu.

2.3.4 Les formations professionnelles en langue véhiculaire française

1. classes à langue véhiculaire française

<u>Régime de formation de technicien</u>	<u>Régime professionnel</u>
--	-----------------------------

Divisions:

- électrotechnique communication (10-11e) LTC (12-13^{es}) LTAM

Sections:

- électro LTC
- coiffure LTC
- (toiture) LTC
- (cuisinier) LTB
- (service) LTB
- (boulangier) LTB
- (boucher) LTB
- (traiteur) LTB
- (habillement) LTB
- vente LTE
- () suivant les besoins

2. Classes à régime linguistique particulier dans la formation administrative et commerciale

Afin de permettre à des élèves primo-arrivants de faire des études ultérieures menant le cas échéant jusqu'au bac technique ou au diplôme de technicien, le Lycée Technique du Centre organise des classes pilotes de 10^e et de 11^e au niveau du régime technique et du régime de la formation de technicien à régime linguistique particulier: le cours d'allemand est allégé, le cours de français est renforcé et la langue véhiculaire est le français.

3. Une enquête sur les connaissances linguistiques des élèves inscrits dans la section informatique du Lycée technique des Arts et Métiers a été réalisée.

2.3.5 L'éducation interculturelle

Un projet d'éducation interculturelle pour enfants de 4 à 7 ans dans le cadre du programme Socrates/Comenius est en voie d'élaboration.

Diverses formations dans le domaine de l'éducation interculturelle ont été organisées à l'intention des enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que des enseignants italiens et portugais des cours intégrés.

2.4 La lutte contre l'exclusion

2.4.1 Le Service éducation aux centres pénitentiaires

Le Service Éducation (SED) nouvellement créé intervient dans les Centres Pénitentiaires à Schrassig (CPL) et à Givenich (CPG). Il a commencé ses travaux en octobre 99.

Le Centre Pénitentiaire de Givenich

Le travail du SED consiste à guider les détenus dans leurs démarches vers l'extérieur plutôt que de les instruire à l'intérieur de la prison. Il les accompagne et les appuie dans toutes leurs

demandes visant à renforcer et à stabiliser leur situation scolaire ou de travail. Des formations plus avancées sont offertes en informatique.

Le Centre Pénitentiaire de Schrassig

Le concept global de l'éducation en prison élaboré en 1999 a permis de faire démarrer le service dès la rentrée 1999/2000. Des chargés d'éducation externes assurent des cours ponctuels en fonction des demandes des détenus: français, luxembourgeois, allemand, anglais, informatique. Ils appuient des études par correspondance ou des études devant mener à un certificat reconnu de niveau secondaire et prennent en charge les mineurs. Plusieurs autres cours sont également assurés: éducation musicale et artistique, sciences, mathématiques, etc.

A raison d'une ou de deux séances par semaine, cinq enseignants externes offrent des cours du soir ou le samedi matin: anglais avancé, informatique avancée, dessin, espagnol, théâtre, danse et écriture créative.

En tout, plus d'une centaine de personnes détenues ont adressé une demande au Service au premier trimestre 2000-2001.

Le Service éducation et les mineurs

Dans les centres on ne rencontre pratiquement jamais de mineurs qui sont encore soumis à l'obligation scolaire. Il incombe dès lors au SED de proposer aux mineurs en détention des activités répondant à leur intérêt et susceptibles d'améliorer leurs connaissances cognitives, affectives et surtout sociales. Le fait que des enseignants les prennent en charge du lundi au samedi constitue déjà une valorisation et les aide à mieux supporter l'isolation et la stigmatisation par le monde carcéral.

Les méthodes d'enseignement appliquées et les contenus visent surtout à (re)motiver les mineurs à s'intéresser à l'apprentissage, à retrouver le goût de l'effort et du travail.

L'année 2000 a été une phase de démarrage et de préparation. Elle a permis de recibler le concept de l'éducation en prison de manière à:

- viser avec détermination la resocialisation du détenu
- mettre l'accent sur les perfectionnements de base, les classes inférieures de l'enseignement secondaire technique, la formation professionnelle et l'apprentissage de langues véhiculaires,
- introduire le système de certification de modules pratiques en phase avec les compétences et besoins individuels, orientés vers les exigences du marché du travail.

2.4.2 La pédagogie de la deuxième chance

En 2000, des référentiels de formation professionnelle, de l'éducation sociale et générale ont été développés. Ainsi le concept pédagogique pourra fonctionner en 2001 sous forme de projet pilote et à titre d'essai avec des jeunes demandeurs d'emploi âgés entre 15 et 25 ans dans le cadre des CNFPC. Ce projet pilote sera suivi et évalué par le MENFPS. A partir de cette évaluation des possibilités de transfert sont développés.

A ce sujet, il y a lieu de prévoir l'intégration de tous les jeunes éjectés du système scolaire et les jeunes en situation de fin d'obligation scolaire et qui ne progressent plus au régime préparatoire dans le cadre:

- d'un dispositif Ecole de transition vie active pour les plus jeunes (15-18 ans)
- d'un dispositif d'insertion pour les adultes de plus de 18 ans (CNFPC)

Pour ce qui est de la gestion, une collaboration transversale entre les services de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique ainsi que l'ADEM, l'ALJ et le SPOS sera indispensable.

A moyen terme il y a lieu de prévoir trois sites (Nord, Sud, Centre) pour l'implémentation du concept. En outre il faudra prévoir l'affectation et le détachement du personnel actuellement en place pour cette mission et certainement engager du personnel supplémentaire.

Les bases réglementaires en vue de la gestion administrative et pédagogique du concept "Pédagogie de la 2e chance" devront être fixées par règlement grand-ducal en 2001.

2.4.3 Les classes pour jeunes adultes

Des classes accueillant sur base contractuelle des élèves âgés de 18 ans et plus, avaient été ouvertes au LTAM et au LTECG. Les expériences ont été très positives au LTECG où ces classes ont été étendues en 2000.

2.5 L'égalité entre femmes et hommes

Les objectifs des actions réalisées par le ministère dans le domaine de l'égalité des chances entre femmes et hommes ont été arrêtés dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la 4e Conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU à Pékin ainsi que dans le Plan national pour l'emploi, qui prévoit l'augmentation de l'emploi féminin et la diversification des choix professionnels des femmes.

2.5.1 Objectif 1 : Promouvoir des analyses et des projets de recherche en matière d'éducation et d'égalité des chances

En 2000, le ministère a fait des efforts considérables pour établir systématiquement des statistiques ventilées par sexe.

Par ailleurs, une pré-enquête sur les motivations, le vécu et les perspectives d'avenir des filles minoritaires dans les classes techniques a été menée.

2.5.2 Objectif 2: Introduire l'égalité des chances comme un des principes de toute action d'éducation, de formation et d'orientation

Un guide pratique intitulé « Respecter l'égalité et valoriser la diversité par l'éducation et la formation » a été élaboré. Il est destiné avant tout aux membres des Commissions de programmes, mais aussi au personnel enseignant, aux élèves et à leurs parents.

Le ministère a soutenu les actions du ministère de la Promotion Féminine dans le cadre du projet «partageons l'égalité», qui se déroule dans différentes classes de l'enseignement préscolaire. Par la pédagogie du genre, parents et enseignants ont été sensibilisés à la différence des sexes tout en affirmant l'équivalence des êtres humains.

Dans le cadre du projet Leonardo da Vinci «fem-training-net 2» et avec le soutien du réseau des correspondantes à l'égalité des chances entre hommes et femmes dans les établissements de l'enseignement postprimaire, le ministère a mis en œuvre des projets pilotes en vue de diversifier le choix scolaire et professionnel des jeunes filles.

Le ministère a participé aux actions que le ministère de la Promotion Féminine a mises en œuvre dans le contexte du prix féminin de l'entreprise, créé dans le cadre du projet PETRA «Technik fir Meedecher» et dans le cadre de la promotion d'actions positives en entreprise.

Quant aux mesures pour chômeurs et demandeurs d'emploi, le Service de la formation professionnelle réalise un suivi permanent de la participation des femmes aux différentes actions proposées. Par le biais d'actions de prospection, il recherche de nouvelles voies de

formation qui répondent aux besoins des entreprises et des femmes à la recherche d'un emploi. Pour soutenir et conseiller les femmes en quête de travail, un guide pour femmes à la recherche d'un emploi a été élaboré, travail mené en collaboration avec l'Administration de l'Emploi.

2.5.3 Objectif 3: Intégrer le respect de la perspective du genre dans la formation initiale et continue du personnel enseignant

Dans le cadre de la formation continue du personnel enseignant, des séminaires au sujet de l'intégration de la perspective du genre ainsi que des cours d'initiation dans le domaine des TIC ont été organisés. Certains des cours dans le domaine des TIC sont réservés au personnel enseignant féminin. Ces cours très bien fréquentés sont dispensés par une formatrice qui a adapté son approche pédagogique au besoin d'un public féminin désirant se familiariser avec les TIC.

2.5.4 Objectif 4: Appliquer le respect de la politique de l'égalité des chances comme un des critères de sélection pour l'attribution des subventions nationales ou communautaires à des projets éducatifs

Le ministère a soutenu le développement de projets en matière d'éducation, de formation et d'égalité des chances par les associations pour femmes œuvrant dans ce domaine.

Au sujet du respect de la perspective du genre, une publication : « Gender Mainstreaming, guide pour promoteurs de projets nationaux et européens », a été élaborée.

2.5.5 Objectif 5: Mettre en place les structures adéquates pour animer, coordonner, suivre et contrôler la mise en œuvre de la politique d'égalité des chances

Le ministère a désigné deux chargées de mission pour le domaine de l'égalité des chances. Elles animent le réseau de correspondantes et correspondants à l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'enseignement postprimaire. En concertation avec les directions des différents établissements scolaires, des actions pilotes ayant comme objectif de promouvoir l'égalité et de valoriser la diversité ont été mises en œuvre.

En outre, elles collaborent avec tous les départements du ministère ainsi qu'avec le ministère de la Promotion Féminine en vue d'intégrer la dimension du genre dans l'éducation et la formation.

3 LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

3.1 La planification des besoins en personnel enseignant

3.1.1 Enseignement primaire

La composition de la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant a été instituée par arrêté ministériel du 21 février 2000, puis modifiée par arrêté ministériel du 15 décembre 2000.

Des travaux en vue d'une planification des besoins en personnel enseignant ont été entrepris et ont abouti à un rapport intermédiaire sur la situation existante. Ces travaux se poursuivront par l'élaboration d'après des critères scientifiques d'un modèle d'évolution du nombre des classes. Ce modèle permettra de faire des prévisions précises en besoin de personnel enseignant dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire.

3.1.2 Enseignement post-primaire

La loi du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire a créé une commission permanente d'experts et l'a chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et de soumettre chaque année au Ministre de l'Éducation Nationale un rapport sur les besoins actuels et prévisibles pour des périodes quinquennales.

Le rapport de planification a été présenté au Ministre de l'Éducation Nationale en juillet 2000. Le Gouvernement en conseil a arrêté, conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1980, le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 1999/2000 à 2003/2004:

Année scolaire 1999/2000	155 postes
Année scolaire 2000/2001	160 postes
Année scolaire 2001/2002	165 postes
Année scolaire 2002/2003	170 postes
Année scolaire 2003/2004	175 postes

soit un total de 825 admissions au stage pour la période quinquennale à venir.

3.2 Le recrutement

3.2.1 L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur

Afin de garantir la transparence de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur, le ministère a organisé deux réunions d'information à l'intention des candidats de l'éducation préscolaire et des candidats de l'enseignement primaire. Les candidats ont été informés sur la législation afférente, les modalités du concours et les contenus des épreuves préliminaires et des épreuves de classement.

Les fascicules sur la législation et la culture luxembourgeoise ont été révisés. Des feuilles préimprimées, garantissant l'anonymat des candidats, sont utilisées à partir de 2000.

Les épreuves sur le plan d'études de l'enseignement primaire respectivement le plan cadre de l'éducation préscolaire se sont déroulées à documents ouverts.

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement primaire, 165 sur 185 candidats inscrits ont réussi. 155 nouveaux candidats ont eu une nomination dans l'enseignement primaire, 8 nouveaux candidats ont opté pour l'enseignement préparatoire

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire, 55 sur 58 candidats inscrits ont réussi. 54 candidats ont brigué une nomination dans l'éducation précoce et les classes préscolaires.

3.2.2 L'examen concours réglant l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement postprimaire

Afin d'améliorer les chances de réussite des candidats, une information plus détaillée concernant les modalités du concours leur a été transmise.

Ainsi, outre le programme des épreuves, les questionnaires de l'année précédente concernant les épreuves linguistiques et les épreuves dans les différentes spécialités ont été envoyées aux candidats. De surcroît, des réunions d'information ont été organisées par les présidents des différents jurys.

Le 1^{er} janvier 2000 les effectifs suivants ont été admis au stage pédagogique à la suite du concours d'admission au stage organisé en automne 1999 :

Carrière du maître d'enseignement technique (E2)		PLAN	ADMIS	SOLDE
spécialité:	bâtiment	1	1	0
spécialité:	boucherie	1	0	1
spécialité:	chauffage-sanitaire	1	0	1
spécialité:	coiffure	3	4	-1
spécialité:	cuisinier-traiteur	1	1	0
spécialité:	électrotechnique	5	5	0
spécialité:	horticulture	1	1	0
spécialité:	mécanicien d'autos	3	0	3
spécialité:	métiers du métal	6	4	2
spécialité:	métiers du bois	5	1	4
spécialité:	métiers du livre	1	1	0
spécialité:	peinture	1	0	1
spécialité:	tôlier-débosselleur	1	2	-1
Carrière du maître de cours spéciaux (E3ter)				
spécialité:	secrétariat	4	3	1
Carrière du professeur d'enseignement technique(E5)				
spécialité:	enseignement pour professions de santé	4	2	2
spécialité:	laborantin	1	1	0
Carrière du professeur ingénieur (E7)				
spécialité:	électrotechnique	5	5	0
spécialité:	forêt – environnement	1	2	-1
spécialité:	mécanique	4	2	2
spécialité:	horticulture	1	1	0
Carrière du professeur de sciences de l'EST (E7)				
spécialité:	informatique	6	3	3
spécialité:	enseignement pour professions de santé	2	0	2
Carrière du professeur de lettres/ de sciences de l'ES (E7)				
spécialité:	français	16	10	6
spécialité:	allemand	12	10	2
spécialité:	anglais	9	11	-2
spécialité:	philosophie	1	1	0
spécialité:	histoire	2	4	-2
spécialité:	géographie	2	2	0
spécialité:	mathématiques	9	6	3
spécialité:	chimie	3	3	0
spécialité:	biologie	5	4	1
spécialité:	physique	3	3	0
Carrière du professeur de sciences économiques et sociales (E7)		8	11	-3
Carrière du professeur d'éducation artistique (E7)		5	3	2
Carrière du professeur d'éducation musicale (E7)		1	0	1
Carrière du professeur d'éducation physique (E7)		5	4	1
Carrière du professeur de doctrine chrétienne (E7)		1	1	0
SOUS - TOTAL		140	112	28
Carrière de l'instituteur d'enseignement préparatoire		15	15	0
TOTAL		155	127	28

On constate donc que sur le volume total de 155 postes prévus, seuls 127 postes ont pu être effectivement occupés.

Le même phénomène s'est encore révélé à l'occasion des examens-concours de recrutement organisés en automne 2000 en vue de la mise en oeuvre du plan de recrutement pour l'année scolaire 2000/2001, qui prévoyait d'engager 160 nouveaux enseignants pour les lycées et les lycées techniques.

Sur ce total de 160 postes, dix-neuf postes sont réservés pour l'engagement d'instituteurs d'enseignement préparatoire, dont le recrutement se fera au printemps prochain, et 141 postes étaient prévus pour l'admission au stage pédagogique d'enseignants de l'enseignement postprimaire à partir du 1^{er} janvier 2001.

Seulement 109 candidats se sont classés en rang utile à l'issue des examens-concours.

Au total, près d'une centaine de postes prévus dans les plans de recrutement depuis 1999 n'ont ainsi pas pu être occupés par du personnel breveté.

Les disciplines où la pénurie d'enseignants qualifiés est la plus prononcée sont les langues vivantes, notamment le français et l'allemand, les mathématiques ainsi que l'enseignement pour professions de santé.

3.2.3 La campagne d'information à la Foire des études

Pour informer le grand public des possibilités d'emploi dans l'enseignement, le ministère était présent, pour la première fois en tant qu'employeur, à la Foire des Etudes des 23 et 24 novembre 2000 avec un stand ayant comme thème principal de motiver les étudiants se trouvant au seuil d'un choix professionnel à choisir une des nombreuses carrières d'enseignant.

3.3 Le personnel de l'enseignement primaire

Au 15 avril 2000, le personnel enseignant suivant était en service dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire:

	Préscolaire	Primaire	TOTAL
Enseignants brevetés	698	2119	2817
Chargés de direction rémunérés par l'État pour le compte des communes	75	502	577
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché		240	240
Total	773	2861	3634

Les chargés de direction se répartissent comme suit :

- 502 chargés de direction, dont 308 à tâche complète, interviennent dans l'enseignement primaire et l'enseignement spécial ;
- 75 chargés de direction, dont 51 à tâche complète, interviennent dans l'éducation préscolaire (classes préscolaires et groupes d'éducation précoce) ;

S'y ajoutent une centaine de postes vacants qui sont occupés par des chargés de cours à tâche complète ou à tâche partielle, rémunérés directement par les administrations communales.

Dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire la part des agents féminins s'élève à 70 % de l'effectif total.

A la rentrée scolaire de septembre 2000, les 138 nouveaux postes suivants ont été créés, à savoir.

- Éducation précoce : 23 instituteurs et 23 éducateurs,
- Éducation préscolaire : 16 instituteurs,

- Enseignement primaire : 66 instituteurs,
- Enseignement spécial : 10 instituteurs.

3.4 Le personnel de l'enseignement postprimaire

A la date du 15 avril 2000, le personnel des lycées et lycées techniques se composait des agents suivants:

statut	femmes	hommes	total
Chargés de cours et chargés d'éducation à durée indéterminée	116	126	242
Chargés d'éducation à durée déterminée	141	133	274
Instituteurs du régime préparatoire	96	116	212
Titulaires	581	1233	1814
Titulaires en congé pour travail à mi-temps	160	17	177
Stagiaires	116	153	269
Directions	8	52	60
TOTAL	1218	1830	3048

Le personnel de l'enseignement post-primaire se compose donc à 40 % d'agents féminins.

Le tableau ci-dessus ne contient ni le personnel administratif, ni le personnel technique et de service.

Par ailleurs, il faut signaler que 112 nouveaux stagiaires ont été admis au stage pédagogique à partir du 1^{er} janvier 2000, tandis que 57 stagiaires ayant accompli avec succès le stage pédagogique ont reçu leur nomination définitive à la rentrée scolaire 2000/2001. En outre, 15 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire ont été nommés au 1^{er} septembre 2000.

Depuis la rentrée de septembre 2000, il faut encore constater que le mouvement d'engagement de chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle supplémentaires s'est encore accéléré; en effet, l'augmentation du nombre des élèves engendre non seulement une augmentation du nombre des cours à prester, mais également des besoins croissants pour le service de surveillance et d'autres activités périscolaires. Faute de candidats se classant en nombre suffisant aux examens-concours de recrutement, ces besoins ne peuvent à l'heure actuelle pas être satisfaits par un recrutement accru de nouveaux stagiaires.

4 LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

4.1 Le budget de l'Éducation nationale dans le contexte du budget de l'État

Avec un total de 559.534.152 euro, le budget du département pour l'exercice 2001 (dépenses courantes et dépenses en capital) accuse une augmentation de 8,23 % par rapport au budget de l'exercice 2000.

Le budget de l'Éducation nationale par rapport aux dépenses totales de l'État (en euro)				
1999 Compte provisoire	Variation 1999 à 2000 (%)	2000 Budget	Variation 2000 à 2001 (%)	2001 Budget
Totaux des dépenses de l'État (dépenses courantes et dépenses en capital)				
4.964.484.438	-2,03	4.863.532.645	11,96	5.445.409.360
Dépenses courantes et en capital du ministère				
515.715.530	0,25	517.001.082	8,23	559.534.152
<i>Pourcentage des dépenses du département par rapport au total des dépenses de l'État</i>				
10,388		10,630		10,275

4.2 Analyse des crédits en fonction de leur affectation

Les dépenses du département peuvent être classées en 18 catégories principales selon l'emploi des crédits.

Les catégories de dépenses au budget de l'Éducation Nationale	
<u>Catégorie</u>	<u>Nature des dépenses</u>
1. Traitements des fonctionnaires	Rémunérations des enseignants et du personnel administratif des établissements scolaires
2. Indemnités des employés	Rémunérations des chargés d'éducation et des employés de bureau
3. Salaires des ouvriers	Rémunérations des ouvriers et des femmes de charge
4. Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	Indemnités payées aux personnes adultes sous contrat d'apprentissage en entreprise
5. Indemnités d'habillement	Indemnités revenant au personnel technique
6. Leçons supplémentaires	Leçons supplémentaires et de remplacement des enseignants
7. Indemnités pour services extraordinaires	Indemnités des membres de groupes de travail, de commissions et de jurys d'examen (personnes employées auprès de l'État)
8. Indemnités pour services de tiers	Indemnités des membres de groupes de travail, de commissions et de jurys d'examen (personnes non employées auprès de l'État)
9. Frais de route et de séjour	Remboursement des frais lors de déplacements de service
10. Frais d'exploitation courants	Dépenses de fonctionnement des services et établissements dépendant du ministère, frais généraux
11. Transferts aux entreprises	Subventions revenant aux entreprises dans le cadre d'actions de formation professionnelle; indemnités compensatoires pour congés sportifs
12. Transferts aux administrations privées et aux ménages	Subsides dans l'intérêt de la formation continue, subsides aux fédérations et associations sportives, subsides divers
13. Transferts à l'étranger	Cotisations à des organismes internationaux
14. Transferts à l'administration centrale	Subsides aux chambres professionnelles dans l'intérêt de la formation professionnelle continue
15. Transferts aux administrations publiques locales	Remboursements aux communes des frais de remplacement du personnel enseignant du préscolaire et du primaire; subsides pour l'amélioration des installations sportives
16. Transferts à l'enseignement privé	Participation aux frais d'exploitation des écoles privées d'enseignement postprimaire en application de la loi du 31.5.1982; participation aux frais de l'enseignement primaire privé
17. Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	Équipements informatiques, bureautiques et audiovisuels; équipements des ateliers; logiciels
18. Dotations de fonds de réserve	Alimentation du fonds d'équipement sportif national

La répartition par catégories de dépenses est détaillée dans le tableau suivant. Chaque catégorie y figure avec le montant absolu et sa part en pour-cent par rapport au total du département.

Répartition des dépenses par catégories					
Catégorie	1999	Variation	2000	Variation	2001
	Compte provisoire	1999 à 2000 (%)	Budget	2000 à 2001 (%)	Budget
	<i>en % du total</i>		<i>en % du total</i>		<i>en % du total</i>
1. Traitements des fonctionnaires	338.496.387	3,31	349.715.567	4,05	363.878.678
	65,64		67,64		65,03
2. Indemnités des employés	51.648.996	-25,02	38.728.454	14,55	44.361.972
	10,02		7,49		7,93
3. Salaires des ouvriers	12.473.731	-0,71	12.385.704	10,85	13.729.684
	2,42		2,40		2,45
4. Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	0	--	123.947	245,60	428.364
	0,00		0,02		0,08
5. Indemnités d'habillement	91.881	1,01	92.811	-6,91	86.394
	0,02		0,02		0,02
6. Leçons supplémentaires	13.217.956	2,19	13.507.718	14,75	15.500.068
	2,56		2,61		2,77
7. Indemnités pour services extraordinaires	3.632.915	6,81	3.880.326	18,69	4.605.580
	0,70		0,75		0,82
8. Indemnités pour services de tiers	8.679.592	-1,97	8.508.624	10,20	9.376.628
	1,68		1,65		1,68
9. Frais de route et de séjour	676.708	9,58	741.521	28,96	956.243
	0,13		0,14		0,17
10. Frais d'exploitation courants	26.885.662	7,88	29.004.758	16,12	33.680.713
	5,21		5,61		6,02
11. Transferts aux entreprises	1.301.669	21,69	1.583.966	309,81	6.491.199
	0,25		0,31		1,16
12. Transferts aux administrations privées et aux ménages	6.477.936	0,87	6.534.173	39,97	9.146.197
	1,26		1,26		1,63
13. Transferts à l'étranger	31.413	61,06	50.595	572,32	340.160
	0,01		0,01		0,06
14. Transferts à l'administration centrale	1.303.224	0,80	1.313.589	3,42	1.358.544
	0,25		0,25		0,24
15. Transferts aux administrations publiques locales	13.592.444	1,56	13.804.521	14,20	15.764.222
	2,64		2,67		2,82
16. Transferts à l'enseignement privé	23.777.633	3,44	24.594.433	6,67	26.234.196
	4,61		4,76		4,69
17. Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	5.990.577	4,05	6.233.037	18,69	7.397.972

Rapport d'activités 2000

	<i>1,16</i>		<i>1,21</i>		<i>1,32</i>
18. Dotations de fonds de réserve					
	7.436.806	-16,67	6.197.338	0,00	6.197.338
	<i>1,44</i>		<i>1,20</i>		<i>1,11</i>
Totaux des dépenses ordinaires et en capital du département:					
	515.715.530	0,25	517.001.082	8,23	559.534.152
	<i>100,00</i>		<i>100,00</i>		<i>100,00</i>

Classées dans l'ordre décroissant de leur part au budget de l'exercice 2001, les différentes catégories de dépenses se présentent comme suit:

Classement des crédits dans l'ordre décroissant de leur part au budget 2001		<u>Budget 2001: part en %</u>
1.	Traitements des fonctionnaires	65,03
2.	Indemnités des employés	7,93
10.	Frais d'exploitation courants	6,02
16.	Transferts à l'enseignement privé	4,69
15.	Transferts aux administrations publiques locales	2,82
6.	Leçons supplémentaires	2,77
3.	Salaires des ouvriers	2,45
8.	Indemnités pour services de tiers	1,68
12.	Transferts aux administrations privées et aux ménages	1,63
17.	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	1,32
11.	Transferts aux entreprises	1,16
18.	Dotations de fonds de réserve	1,11
7.	Indemnités pour services extraordinaires	0,82
14.	Transferts à l'administration centrale	0,24
9.	Frais de route et de séjour	0,17
4.	Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	0,08
13.	Transferts à l'étranger	0,06
5.	Indemnités d'habillement	0,02
Total %:		100,00

5 LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

5.1 État d'avancement des projets

Etablissement	État d'avancement
LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH	Le bâtiment scientifique a été terminé. La mise transformation de l'ancien bâtiment dépendra du délogement de l'internat.
LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH, Annexe de Mersch	L'aile d'agrandissement fonctionne depuis la rentrée 2000/2001.
INTERNAT PUBLIC A DIEKIRCH	Les travaux ont commencé.
LYCEE DE GARCONS LUXEM BOURG	Le projet est terminé à l'exception de l'aménagement de la place Auguste Laurent. Le nombre d'élèves inscrits doit être réduit pour pouvoir enlever les pavillons provisoires. Un projet de construction d'un parking souterrain est en discussion.
LYCEE DU NORD WILTZ	Une partie de la phase 1 des constructions est en fonction. Les niveaux -1 et -2 qui contiennent des salles de classes sont en fonction. Les niveaux -3 et -4 qui contiennent les ateliers seront opérationnels pour la rentrée 2001/02. Le projet de construction de la phase 2 qui concerne les ateliers, les infrastructures sportives, la piscine, les structures d'accueil et les quais d'autobus, le projet sera déposé en 2001.
CAMPUS SCOLAIRE GEESSEKNAEPPCHEN	Toutes les installations du Lycée Aline Mayrisch ont pu être mises en fonction quelques semaines après la rentrée scolaire. Le restaurant du Forum a été ouvert pour les élèves du campus. Les restaurants des établissements seront transformés en cafétérias ou restaurants thématiques. Un projet de création d'un Etablissement Public pour la gestion des parties communes est en voie d'élaboration.
LYCEE MAMER	En voie de construction. Ouverture en septembre 2003. En avril le ministre a soumis le projet de transférer la division du génie civil au Lycée à Mamer. L'intégration de la section bâtiment est en cours du point de vue technique. Un parking supplémentaire pour visiteurs est en projet. Le projet de loi a été déposé le 6 février 2001. Le changement de programme résultant de la décision de transférer la division du génie civil à Mamer ainsi que certains aménagements entraînent un coût supplémentaire. Des problèmes techniques survenus dans la construction ont changé l'ordre prioritaire des travaux.
LYCEE TECHNIQUE ESCH/ALZETTE RAEMERICH	Des problèmes d'acquisition de terrains et d'autorisation de voirie ont ralenti la mise en œuvre du chantier. Le chantier a débuté en janvier 2001.
LYCEE TECHNIQUE ESCH/ALZETTE RAEMERICH	L'aile des ateliers fonctionne, à côté du CNFPC à Raemerich, depuis la rentrée scolaire 2000/2001.
LYCÉE TECH-NIQUE D'ESCH-SUR ALZETTE LALLANGE	Le projet est en voie d'élaboration.
LYCEE TECHNIQUE JOSEPH BECH	Les travaux avancent. Le bâtiment sera prêt pour la rentrée scolaire 2002-2003. La Commune de Grevenmacher propose un changement du terrain d'implantation de l'école primaire et du hall sportif du LTB. Des pourparlers sont en cours.

LYCEE TECHNIQUE NIC. BIEVER	Les travaux de mise en place d'infrastructures provisoires ont commencé. Les travaux de réaménagement du bâtiment Wolkeschdall commenceront en janvier prochain. La construction des infrastructures provisoires pour héberger les élèves pendant les travaux a commencé. Le problème du parking et des quais d'autobus à côté du hall sportif n'est pas résolu.
LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE	Les infrastructures ont été mises en place à la fin de l'année. Les travaux de conception de l'agrandissement du Lycée ne peuvent démarrer qu'après accord avec le propriétaire du terrain.
LYCÉE TECHNIQUE DU CENTRE	Création de nouvel espace scolaire suite à la résiliation du bail (pour septembre 2001) de 2 bâtiments scolaires appartenant à la Ville de Luxembourg
LYCÉE TECHNIQUE MICHEL LUCIUS	Les travaux pour la construction d'une nouvelle aile abritant des salles spéciales et des salles de classe débuteront sous peu.
LYCÉE TECHNIQUE AGRICOLE	Il a été proposé dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du « plan directeur sectoriel lycées » de laisser fonctionner le Lycée technique agricole dans les bâtiments actuels quitte à construire un hall sportif, un nouvel internat et une infrastructure horticole dans les environs .
2E ÉCOLE EUROPÉENNE	Suite à l'entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède dans l'Union Européenne, l'école actuelle connaît de sérieux problèmes d'espace scolaire. Ce problème s'aggraverà lors de l'extension de l'Union Européenne, étant donné que ceci nécessitera la mise en œuvre de nouvelles sections linguistiques

5.2 Projets préparés

Etablissement	But	État d'avancement
LYCEE DU NORD WILTZ (2e phase)	Ce projet prévoit la réalisation d'ateliers et de salles de classe, ceci surtout en faveur du régime préparatoire, la création d'une structure d'accueil comprenant cafétéria, cantine, bibliothèque et locaux pour activités parascolaires, la réalisation d'un nouveau complexe sportif comprenant hall des sports et piscine ainsi que l'aménagement d'une gare de bus, d'un parking pour professeurs et d'un terrain des sports.	Déposé à la Chambre des Députés

5.3 Projets en préparation

Etablissement	But	État d'avancement
LYCEE HUBERT CLEMENT	Projet de reconstruction pour agrandissement, vu que le site actuel est trop petit.	L'élaboration du programme de construction est en cours. Un terrain n'a pas encore été retenu.
LYCEE TECHNIQUE POUR PROFESSIONS DE SANTE à LUXEMBOURG	Vu que le LTPS se trouve dans des locaux loués et que les sites à Luxembourg-Ville sont trop petits, le but est une reconstruction pour agrandissement.	Une étude de faisabilité de l'Administration des Bâtiments Publics pour le site "Munhowen" à Luxembourg est en cours.
LYCÉE TECHNIQUE D'ESCH-SUR ALZETTE LALLANGE	Intégration des classes du régime préparatoire et agrandissement.	Le projet pourra être déposé sous peu.
LYCÉE TECHNIQUE MATHIAS ADAM	Reconstruction pour vétusté et agrandissement.	Le projet sommaire a été présenté par l'Administration des Bâtiments Publics pour le site PED à Pétange
LYCEE TECHNIQUE POUR PROFESSIONS DE SANTE à Ettelbruck	Pour le moment, seules des infrastructures provisoires existent à Warken. L'agrandissement et la construction d'un bâtiment durable avec internat s'impose.	L'élaboration du programme de construction et la recherche du site sont en cours.
LYCEE TECHNIQUE D'ETTELBRUCK	Agrandissement	L'élaboration du programme de construction et la recherche du site sont en cours.

5.4 Les équipements scolaires

Le tableau récapitulatif des crédits sollicités et des crédits accordés montre que les crédits sollicités sont bien plus élevés que les crédits accordés. Les budgets ont été alloués en leur totalité.

Division	Crédits sollicités	Crédits accordés
Enseignement secondaire		
Remplacement d'équipements non-informatiques	18.000.000,-	8.068.000,-
Nouvelles acquisitions d'équipement non-informatique	25.461.000,-	19.149.000,-
Enseignement secondaire technique		
Remplacement d'équipements non-informatiques	24.766.000,-	121.683.000,-
Nouvelles acquisitions d'équipement non-informatique	17.935.000,-	40.673.000,-
Éducation Différenciée		
Nouvelles acquisitions d'équipement non-informatique	2.208.000,-	2.208.000,-
Total remplacements (ES+EST)		
	42.766.000,-	26.003.000,-
Total nouvelles Acquisitions (ES+EST)		
	147.144.000,-	59.822.000,-

5.5 Le plan directeur sectoriel des lycées

Sur la base de l'accord de coalition, le Gouvernement en Conseil a décidé en date du 19 novembre 1999 de mettre en place un groupe de travail pour l'élaboration du plan sectoriel « lycées » dont la composition, l'organisation et le fonctionnement ont été arrêtés par le règlement grand-ducal du 14 avril 2000. Il retient que ce groupe sera présidé par le ministère et qu'il se compose de représentants des départements suivants :

- ministère
- ministère de l'Intérieur
- ministère des Travaux Publics
- ministère des Transports
- ministère de l'Économie (STATEC)
- ministère des Finances
- ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ministère de l'Agriculture
- ministère de la Santé

Dans un premier rapport intermédiaire présenté en juillet au Conseil de Gouvernement, les décisions nécessaires ont été prises pour permettre la continuation des travaux

Quant au deuxième volet - les travaux concernant la construction de lycées supplémentaires - , il s'agissait d'élaborer un programme adéquat en tenant compte des paramètres relatifs aux faits démographiques, aux pôles d'enseignement, aux flux interpôles et à l'offre scolaire. Il s'en dégage des propositions concernant les zones d'implantation et le timing de la mise en œuvre. Les conclusions du groupe font l'objet d'un deuxième rapport intermédiaire qui sera présenté au Conseil de Gouvernement en mars 2001. L'on peut d'ores et déjà retenir que la construction de plusieurs nouveaux lycées s'impose.

5.6 Le service de la restauration scolaire

5.6.1 La qualité de la restauration scolaire

La mise en route dans la plupart des établissements scolaires de l'horaire aménagé, a engendré un changement dans l'organisation du temps des élèves qui ne disposent plus de temps suffisant pour rentrer à la maison au moment du repas de midi.

Les restaurants scolaires deviennent de plus en plus des lieux de séjour où les élèves peuvent circuler librement et où ils ont la possibilité de boire et de manger, ou simplement de lire ou de faire leurs devoirs.

Par ailleurs, au cours de l'année 2000 un effort particulier a porté sur la qualité de l'alimentation notamment en vue d'assurer la sécurité alimentaire par la surveillance de la qualité et de la traçabilité des denrées alimentaires. Il convient de mettre en exergue les actions suivantes :

- mise en place de la démarche qualité sur tous les sites (traçabilité des produits et auto-contrôle) ;
- mise en conformité par rapport aux normes de toutes les structures de restauration scolaire conformément aux textes réglementaires en vigueur ;
- mise en relais des installations de cuisine de restaurants scolaires à la cellule d'alerte rapide du Ministère de la Santé ;
- suivi de la qualité de la prestation alimentaire par le biais des commissions de restauration des différents établissements scolaires dépendant du ministère ;
- campagnes de sensibilisation dans le domaine de l'équilibre alimentaire ;
- stabilisation de la consommation des repas complets.

5.6.2 La structure de la restauration scolaire

Les restaurants sous régie directe

Sites : Lycée Technique Nic Bieber Dudelange, Lycée Hubert Clement Esch, Lycée de Garçons Esch, Lycée Technique Mathias Adam Pétange, Lycée Technique Esch, Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée Technique des Arts et Métiers Luxembourg, ISERP Walferdange, Lycée Technique Ettelbruck, Lycée Classique Diekirch, Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher, Centre National de la Formation Professionnel Continue et le Centre de langues.

Taux de fréquentation des restaurants scolaires pour l'année scolaire 99/2000

Etablissement scolaire	Nbre d'élèves	Nbre menus (annuel)	Passages convives (annuel)	Fréquentation moyenne	Pourcentage de fréquentation
LTNB	1 055	9 744	78 417	504	48
LGE	987	21 381	51 508	417	42
LHCE	799	33 144	62 889	549	69
LTE	2 484	12 507	54 324	382	15
LTMA	1 088	5 565	33 060	221	20
LGL	1 357	16 404	5 556	125	9
LTAM	1 676	24 294	150 306	998	60
CLL	2 049	2 898	7 584	60	3
ISERP	443	25 737	0	147	33
LTJB	534	2 766	7 416	58	11
LCE	1 269	6 082	0	35	3
LCD	1 663	27 431	72 831	573	34
LT-Ett	1 789	9 438	65 457	428	24
ATHENEE	1 354	17 112	69 662	496	37
LMRL	1 264	11 252	104 036	659	52
ECG	588	0	55 041	315	53
CNFPC	220	12 163	5 721	102	46
LTC-A	2 741	6 770	121 452	733	27
LTML	1 101	0	73 340	419	38
CULUX/VAUBAN	1 200	25 863	36 091	354	30
LRSL	916	17 057	38 500	317	35
IMC avec LTPS	160	16 319		93	58
MIAMI	100	15 352		88	88
EDIFF-CLERVAUX	60	4 871	0	28	46
EDIFF-WARKEN	100	7 330	0	42	42
EDIFF-ROESER	20	1 115	0	6	32
EDIFF-ECHTERNACH	24	72	0	0	2
LNW	1 386	12 864	34 200	269	19
AUTISTES	25	3 571	0	20	82
Ecole WALDORF	259	8 186	0	47	18
LTC-B	330	9 259	17 500	153	46
	29 041	366 547	1 144 891	8 637	30

Les restaurants sous régie privée:

Sites : Athénée, Lycée Michel Rodange, Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion, FORUM, ISL, Lycée Technique Michel Lucius, Lycée Technique du Centre, Centre Universitaire, Lycée Technique du Centre Annexe Kirchberg, Lycée Robert Schuman, Lycée Vauban, Lycée du Nord Wiltz, EDIFF Warken, EDIFF Clervaux, EDIFF Echternach, Ecole Française, Institut pour enfants autistes et psychotiques, LTPS Warken et Luxembourg, IMC, Miami University.

Les restaurants fonctionnant en synergie avec l'asbl Jacques Brocquart

Sites : Lycée Classique et Technique Echternach et le Lycée Technique Agricole

Restructuration complète de la cuisine et du restaurant de l'internat St Willibrord à Echternach avec programmation d'une structure cafétéria et cybercafé.

Synergie dans le cadre du fonctionnement des services de restauration de la plupart des structures communes (échanges de personnel afin de pouvoir assumer un service convenable).

5.6.3 L'assistance aux communes

Celle-ci a porté sur plusieurs volets :

- a) projet d'organisation technique, c'est-à-dire étude de faisabilité sur l'implantation des locaux et des équipements de cuisine en relation avec les services techniques communaux et l'inspection sanitaire du ministère de la Santé
- b) aide à l'élaboration de cahiers des charges relatifs aux soumissions
- c) assistance à l'analyse des offres
- d) aide à la mise en place de contrats de prestation de service
- e) suivi qualitatif par le biais de participations aux commissions restaurations

Les collectivités suivantes ont fait l'objet d'actions de la part du service des restaurants scolaires :

Bettembourg, Bertrange, Bous, Clemency, Colmar-Berg, Differdange, Ettelbruck, Harlange, Hesperange, Junglinster, Lenningen, Lintgen, Luxembourg, Leudelage, Lorentzweiler, Mersch, Mondercange, Niederaanven, Roeser, Sandweiler, Sanem, Schifflange, Steinsel, Strassen, Walferdange, Wiltz, Weiler-la-Tour.

Suite à la reprise des structures d'accueil par le Ministère de la Famille ce service aux communes n'est plus de la compétence du Ministère de l'Éducation Nationale.

6 L'enseignement primaire et l'éducation préscolaire

6.1 Cadre légal

6.1.1 La révision de la loi scolaire de 1912

Le ministère a entamé une révision complète de la loi scolaire de 1912. Un groupe de travail restreint a été mis en place au sein du ministère et a été chargé d'élaborer dans un premier temps les grandes lignes de la nouvelle loi.

Au mois d'octobre, une première ébauche d'une charpente de la nouvelle loi a été présentée à un groupe d'accompagnement qui regroupe les principaux partenaires scolaires. Ce groupe est censé constituer une plate-forme d'échanges et de discussion, dont les idées sont reprises par le groupe de travail.

Les propositions d'amendement des articles 74, 76 et 97 de la loi scolaire de 1912 concernant la composition et les attributions des commissions scolaires, la création de la fonction de responsable d'école et la généralisation de l'éducation précoce ont été envoyées pour avis aux partenaires scolaires.

Le groupe de travail analyse les avis et suggestions des partenaires scolaires et est en train d'adapter les chapitres et les articles de la loi scolaire.

6.1.2 La création de plusieurs pools de remplaçants régionaux

Le ministère a entamé les discussions en vue de la création de pools de remplaçants. Il est prévu d'engager dans ce pool sous contrat à durée indéterminée des chargés de direction qui bénéficient à l'heure actuelle d'un contrat à durée déterminée conclu avec une administration communale et qui peuvent faire état d'une certaine expérience professionnelle tout en étant disposées à suivre une formation pédagogique appropriée.

6.2 L'éducation précoce

Dans le souci de réaliser les principaux objectifs visés par l'éducation précoce, notamment la socialisation et l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, le ministère a encouragé dans la lettre circulaire de printemps les communes à créer des groupes d'éducation précoce.

Pendant l'année scolaire 1999-2000, 83 groupes d'éducation précoce fonctionnaient dans 52 communes, ce qui représente au total une prise en charge de 2063 enfants, dont 40,18% d'enfants de nationalité non luxembourgeoise.

Des réunions d'information à l'attention des équipes pédagogiques intervenant dans l'éducation précoce ont été organisées par le Service de l'enseignement primaire en étroite collaboration avec le SCRIPT et encadrées par l'ISERP et l'IEES ainsi que par les inspecteurs des arrondissements respectifs.

Le projet "Lëtzebuergesch fir déi Kleng", une collaboration du Service de l'enseignement primaire avec le SCRIPT, l'ASTI et un groupe d'enseignants intéressés a pour objectif principal l'apprentissage de la langue luxembourgeoise dans l'éducation précoce et dans les classes préscolaires. Un recueil de textes y relatif est en élaboration.

Le plan-cadre pour l'Éducation précoce qui définit les grandes lignes de l'action pédagogique a été présenté en juillet 2000 aux enseignants et aux éducateurs concernés.

6.3 L'éducation préscolaire

Dans le cadre de la formation continue, les enseignants de l'éducation préscolaire du pays entier ont été invités à un cycle de conférences, animées par Monsieur Karl - Heinz Paul de la "Theater Schule Verlag Mausini". 670 enseignants ont assisté à ces réunions centrées autour du développement des compétences langagières, du corps et de la cognition.

6.4 L'enseignement primaire

6.4.1 Les manuels scolaires

En 2000, la majeure partie des manuels pour les élèves ont été adaptés à la nouvelle orthographe allemande. Ces travaux seront poursuivis en 2001.

En ce qui concerne les publications, le ministère a notamment édité :

- un nouveau manuel d'Histoire pour la 5e année d'études
- des versions définitives des livres destinés à l'éveil aux sciences en 4e années d'études
- des versions définitives des manuels d'allemand pour les 5e et 6e années d'études.

6.4.2 Les brochures d'information

En 2000, le Service de l'Enseignement Primaire a édité en collaboration avec l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs un calendrier sur la nouvelle orthographe luxembourgeoise.

6.4.3 Les organisations scolaires

Les efforts pour collecter tous les indicateurs indispensables concernant les organisations scolaires des communes ont bien avancé. Actuellement plus de 80 % des communes ont adopté le logiciel "Scolaria" pour fournir les informations mentionnées. Ces données permettent entre autres d'établir des statistiques sur les besoins en personnel enseignant.

En vue d'une collaboration étroite et efficace avec les communes, le service de l'enseignement primaire, en collaboration avec le service informatique du ministère a entrepris des travaux préparatoires afin de simplifier la procédure par l'introduction d'une nouvelle version du logiciel "Scolaria", basée sur serveur-internet. Ces travaux vont se concrétiser en 2001.

6.4.4 Les rythmes scolaires

Une large consultation a été entamée en vue de l'introduction de nouveaux rythmes scolaires, surtout en rapport avec la réduction de l'horaire à 28 leçons hebdomadaires. Un questionnaire-type a été proposé aux administrations communales afin de consulter les parents d'élèves s'ils le désirent.

Le maintien de l'horaire traditionnel doit être motivé par des critères pédagogiques ou socio-culturels.

La répartition des enfants de l'enseignement primaire selon la formule choisie par les autorités communales est la suivante :

Formule choisie	Nombre communes	Enfants concernés	%
Chaque samedi libre	33	16.590	53,96
Chaque 2 ^e samedi libre	65	11.974	38,94
Maintien de l'ancien horaire	20	2.183	7,10

7 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

7.1 Cadre légal

Règlement grand-ducal du 4 février 2000 fixant les modalités de fonctionnement de la commission de recours de l'enseignement secondaire technique créée dans le cadre de la procédure d'admission à une classe de 7e de l'enseignement postprimaire

Règlement grand-ducal du 8 avril 2000 portant création d'une section environnement naturel dans la division agricole du régime de la formation de technicien des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique

Loi du 17 juillet 2000 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire et secondaire technique au campus scolaire "Geesseknäppchen" à Luxembourg

Règlement grand-ducal du 24 juillet 2000 concernant le travail de candidature

Règlement grand-ducal du 25 août 2000 fixant pour l'année scolaire 2000/2001 les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique et du régime de la formation du technicien de l'enseignement secondaire technique

Règlement grand-ducal du 5 octobre 2000 modifiant le règlement grand-ducal du 29 octobre 1999 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique

7.2 Les projets pilotes

7.2.1 Le projet d'autonomie des lycées et lycées techniques

Le projet d'autonomie porte sur les domaines suivants:

- * les contenus et les méthodes de l'enseignement;
- * l'organisation de l'enseignement;
- * la gestion de l'établissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'autonomie les lycées sont autorisés à:

- * adapter, pour une ou plusieurs classes à l'exception des classes terminales, à raison de dix pour cent du nombre total le nombre de leçons hebdomadaires réservées aux différentes branches pour autant qu'aucune branche ne soit éliminée de la grille horaire fixée pour la ou les classes en question
- * adapter la répartition des leçons d'enseignement sur l'année scolaire;
- * introduire des mesures d'appui et d'orientation.

La mise en œuvre du projet a lieu dans le cadre d'une dotation globale en leçons attribuées au lycée.

Pour la gestion des différents domaines du projet, le lycée est autorisé à adjoindre à la gestion de l'enseignement des professeurs qui peuvent bénéficier d'une décharge.

En vue d'assurer la concertation et la participation de tous les partenaires de l'école au projet les lycées sont autorisés à élargir la composition et les attributions du Conseil d'Education.

Les projets font l'objet d'une évaluation.

Deux établissements ont participé en 2000 à un projet d'autonomie :

Athénée de Luxembourg : L'autonomie porte sur l'organisation des cours renforcés, des cours optionnels et l'introduction de cours spéciaux stratégiques en classe de quatrième ainsi que sur la prise en charge des élèves de certaines classes par les régents de classe.

Le Lycée Technique d'Esch sur Alzette : vise à introduire la fonction de régent-tuteur dans les classes du cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique. A la rentrée 1999 il a débuté pour la classe de 7e. Outre sa tâche de régent, le régent-tuteur doit intensifier les relations avec les élèves de sa classe: il enseigne plusieurs branches et il dispose d'une leçon hebdomadaire faisant partie intégrante de la grille horaire pour un travail informatif et éducatif avec la classe (informations sur les structures de l'EST et les perspectives de formation professionnelle; apprentissage de règles de bonne conduite). En outre, les élèves que le conseil de classe a désignés suivent une leçon d'appui soit en allemand, français ou en mathématique. Cette leçon fait également partie de la grille horaire. Les élèves qui ne suivent pas l'appui suivent une leçon d'éducation sportive.

Deux professeurs sont déchargés partiellement de leur tâche pour assurer la coordination de l'action des régents-tuteurs.

Les régents-tuteurs suivent une formation en communication relationnelle assuré par l'IUT de Troyes; le projet est accompagné, pour la mise en place de l'évaluation interne, par l'Institut de recherche pédagogique de Lyon.

7.2.2 Le PC-Führerschein

Les élèves des classes de septième pouvant se prévaloir de connaissances fondamentales dans les nouvelles technologies obtiennent un passeport en informatique. Une formation spécifique est offerte aux élèves désirant acquérir les notions de base.

Dans certains établissements l'introduction aux technologies de l'information et de la communication a été intégrée dans le cours de français.

7.3 Les commissions nationales des programmes

Les consultations avec les présidents des commissions nationales ont amené le ministère à ne pas modifier le statut des CN. Les travaux préparatoires pour la création d'un centre de documentation et d'accueil au service des Commissions nationales ont démarré.

Certaines mesures qui facilitent le travail administratif des présidents ont été mises en route : support administratif, création d'un 'bureau' par commission.

Des modalités de la création d'une commission nationale spécifique pour le préparatoire ont été élaborées.

7.4 Les réformes de l'enseignement

7.4.1 La réforme de la division supérieure de l'Enseignement secondaire

La réforme de la division supérieure de l'ES a été entamée. Un document concernant les idées-forces de la réforme a été soumis pour avis aux partenaires scolaires.

Dans le cadre du projet de restructuration des contenus pédagogiques du cycle supérieur de l'enseignement secondaire, il est prévu d'intégrer de façon significative l'utilisation des TIC dans le curriculum, de façon que toute matière enseignée puisse amener les élèves à acquérir les compétences nécessaires non seulement pour lire, écrire et comprendre ce qu'ils viennent de trouver comme informations, mais encore pour qu'ils sachent créer et transmettre leur propre travail par les moyens appropriés.

7.4.2 La réforme du régime technique de la formation administrative et commerciale

Dans le cadre de la réforme de la formation administrative et commerciale au régime technique, les nouvelles classes de 10^e ont débuté en septembre 2000. Les objectifs de réforme ne se sont pas limités aux contenus, mais ont surtout porté sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage telles que " rôle plus actif des élèves dans l'acquisition de connaissances; entraînement systématique des connaissances de base ; importance des connaissances structurées permettant l'acquisition ultérieure de nouvelles connaissances".

7.4.3 L'introduction d'une deuxième session aux examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Des avant-projets de règlements grand-ducaux ont été élaborés et soumis pour avis aux partenaires scolaires.

7.4.4 Le régime préparatoire

Le groupe de travail du Collège des Directeurs EST a été reconstitué.

Un groupe de réflexion a été créé pour redéfinir les possibilités d'intervention du SREA pour les enfants à besoins spécifiques. Plusieurs entrevues avec la CMMP nationale ont eu lieu.

De même, un groupe de travail, constitué de représentants de l'enseignement primaire, du régime préparatoire et du ministère, a été constitué pour fournir des propositions sur l'insertion des élèves provenant des 3^e, 4^e et 5^e années d'études de l'école primaire.

7.5 La population scolaire

7.5.1 Les effectifs de l'enseignement secondaire

Année	99/0 0	00/0 1
Effectif total	9021	9543
Variations (en %)		+5,7 9

Les voies de formation choisies

a) choix de l'enseignement en classe de 6e:

Année	98/9 9	99/0 0	00/0 1
Classique	238 (16.5%)	247 (17.4%)	251 (17.1%)
Moderne	1201 (83.5%)	1175 (82.6%)	1218 (82.9%)
Total	1439	1422	1469

b) choix de l'orientation en classe de 4e:

Année	98/9 9	99/0 0	00/0 1
Orientation littér.	205 (16.7%)	194 (15.3%)	258 (19.9%)
Orientation scient.	1024 (83.3%)	1076 (84.7%)	1039 (80.1%)
Total	1229	1270	1297

c) choix d'une quatrième langue vivante en 4e:

Année	98/9 9	99/0 0	00/0 1
Espagnol	566 (44.6%)	616 (51.0%)	515 (45.4%)
Italien	274 (21.6%)	236 (19.5%)	266 (23.4%)
Portugais	13 (1.0%)	10 (0.8%)	7 (0.6%)
Cour renforcé	417 (32.8%)	346 (28.6%)	347 (30.6%)
Total	1270	1208	1135

d) choix de la section en classe de 2e:

Année	98/9 9	99/0 0	00/0 1
A1	123 (11.3%)	130 (11.7%)	139 (11.9%)
A2	194 (17.8%)	213 (19.2%)	199 (17.1%)
B	150 (13.8%)	135 (12.1%)	124 (10.7%)
C	268 (24.6%)	273 (24.6%)	276 (23.7%)
D	233 (21.4%)	241 (21.7%)	274 (23.5%)
E	98 (9.0%)	103 (9.3%)	130 (11.2%)
F	24 (2.2%)	17 (1.5%)	22 (1.9%)
Total	1090	1112	1164

7.5.2 Les effectifs de l'enseignement secondaire technique

Cycle inférieur	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Régime préparatoire (modulaire)	2432	2394	1861	1827	2011	1950
7e ST / ST ADAPT	1429	1477	1921	1804	1775	1864
7e à régime linguistique particulier	110	67		53	81	71
8e théorique	1430	1324	1349	1350	1226	1184
8e polyvalente	407	504	604	503	568	632
8e à régime linguistique particulier	104	90		74	48	134
9e théorique	1334	1336	1274	1203	1273	1218
9e polyvalente	479	473	681	645	563	650
9e pratique	121	320	475	472	466	456
9e à régime linguistique particulier	126	78		123	90	140
Total cycle inférieur	7972	8063	8165	8054	8101	8299

Cycle moyen et supérieur	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Régime technique						
Division technique générale	767	894	949	925	903	911
Division admin. et commerciale	1399	1422	1448	1378	1414	1440
Division des prof. de santé et sociales						
10e / 11 ^e	473	565	590	555	569	523
Infirmier + ATM (12e - 14e)	331	416	504	576	554	563
Educateur (12e - 14e)	288	315	331	382	450	385
Total régime technique	3258	3612	3822	3816	3890	3822

Régime de la formation de technicien	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Division admin. et commerciale	480	689	765	852	913	1049
Division électronique	389	427	423	403	397	348
Division agricole: sect. agricole	51	61	55	49	50	52
section horticole	34	45	38	39	35	33
section environnement naturel					28	47
Division artistique	181	205	253	266	290	291
Division chimie	29	23	33	40	38	40
Division génie civil	230	206	225	221	219	204
Division informatique	126	123	144	173	199	214
Division mécanique, sect.méc.génér.	81	72	79	90	79	80
section mécanique automobile	30	38	36	41	48	52
Division hôtelière	59	60	65	61	68	75
Total formation de technicien	1690	1949	2116	2235	2364	2485

Régime professionnel	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Apprentissage CATP						
Section employé de bureau	407	379	365	449	490	594
Section vente	293	344	358	431	460	460

Section décorateur	24	17	18	18	20	21
Section bureau de voyage	57	50	58	64	83	91
Section métiers de l'électricité	485	430	423	467	484	437
Section mécanicien	89	96	121	135	138	164
Section mécanicien auto	175	185	191	217	218	201
Section peintre	28	30	27	35	45	51
Section bâtiment / dess. en bât.	50	29	57	60	64	73
Section serrurier	8	12	22	36	33	30
Section installateur chauffage	31	48	45	69	73	74
Section installateur sanitaire	15	12	19	22	26	21
Section métiers du bois	53	59	83	98	119	119
Section métiers de la toiture	12	3	15	20	26	21
Section habillement	7	4	2	3	3	4
Section coiffure	169	155	147	182	211	194
Section boulanger / pâtissier	43	45	49	62	48	46
Section boucher / charcutier	19	15	12	12	23	9
Section débosseleur / carrossier	46	52	36	54	70	72
Section opticien	43	29	38	28	30	30
Section métiers du livre	38	29	33	47	65	58
Section cuisinier	46	38	25	27	29	24
Section garçon / serveuse	5	3	5	4	11	10
Section cuisine / service	32	31	37	43	47	44
Section traiteur	4	3	4	4	10	11
Section hôtelier / restaurateur	109	131	116	149	160	170
Section agricole	36	39	39	40	30	25
Section horticole	77	75	94	89	106	103
Section forêt / environnement	16	15	19	24	17	17
Section machines agricoles	19	16	15	24	23	28
Section ménagère	27	40	46	49	42	34
Section aide-soignant			48	28	59	134
Section esthéticienne	14	15	12	7	19	25
Section mécanicien dentaire	5	6	8	3	7	9
Section photographe	14	11	8	4	10	12
Section peintre voiture	6	5	5	2	5	15
Section tapissier						2
Section instructeur auto	4	7	7	12	6	11
Section instructeur de natation						9
Section sérigraphie	5	10	11	2	1	0
Divers non répertoriés					30	11
Total CATP	2511	2468	2618	3020	3341	3464

CITP	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Section électricité	55	59	52	47	66	70
Section mécanique auto	74	53	26	43	58	54
Section vente alimentation	64	76	76	110	149	121
Section installateur	13	47	52	33	60	48
Section garçon / serveuse						6
Section cuisinier						17
Section installateur sanitaire						7
Section peinture						0
Total CITP	206	235	206	233	333	323

CCM	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Section boulanger	36	26	28	21	19	20
Section boucher	15	14	9	13	12	6
Section habillement	3	2	1	1	2	0
Section coiffure	152	146	106	133	108	112
Section horticole	46	41	55	62	44	55
Section carrosserie	37	45	55	50	46	40
Section peinture	69	65	71	37	73	74
Section bâtiment	18	15	20	29	25	21
Section couvreur	10	16	15	18	18	11
Section garçons					10	0
Section cuisinier					19	0
Section tapissier						1
Section peintre voiture						13
Divers						6
Total CCM	386	370	360	364	376	359
Total régime professionnel	3103	3073	3184	3617	4050	4146

7.6 La progression et l'orientation des élèves

7.6.1 L'admission des élèves en classe de 7^e de l'enseignement postprimaire

Année	élèves en 6 ^e	admis en 7 ^e d'orient.	Admis en 7 ^e ST	admis en 7 ^e MO	redoublement de la 6 ^e
1998	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1999	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
2000	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)

Le taux des élèves admis en classe d'orientation de l'enseignement secondaire s'est stabilisé les dernières années à environ 40 %. Le taux d'admission en classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique se situe autour de 52 %, l'admission en classe modulaire du régime préparatoire s'élève à environ 8%. Le taux de redoublement de la 6^e année d'études est minime.

7.6.2 Les résultats de l'examen de fin d'études

Enseignement secondaire

Résultats

Année	97/98		98/99		99/00	
Total	1207		1116		1108	
Admis	1032	(85.5%)	971	(87.0%)	958	(86.5%)
Refusés	175	(14.5%)	145	(13.0%)	150	(13.5%)

Mentions

Année	97/98	98/99	99/00
Très bien	9,8%	11,4%	9,9%
Bien	43,6 %	49,1%	38,7 %
Assez bien	37,1 %	29,4%	30,5 %
Satisfaisant	9,5%	10,1%	7,3%

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Résultats

Année	97/98		98/99		99/00	
Total	755		722		826	
Admis	589	(78.0%)	516	(71.5%)	618	(74.8%)
Refusés	166	(22.0%)	206	(28.5%)	208	(25.2%)

Mentions

Année	99/00
Très bien	5,5%
Bien	53,2%
Assez bien	28,8%
Satisfaisant	12,5%

Régime de technicien

Résultats

Année	97/98		98/99		99/00	
Total	416		432		418	
Admis	313	(75.2%)	323	(74.8%)	306	(73.2%)
Refusés	103	(24.8%)	109	(25.2%)	112	(26.8%)

Mentions

Année	99/00
Très bien	4,6%
Bien	44,1%
Assez bien	31,0%
Satisfaisant	20,3%

7.6.3 Le passage de la classe de 9^e à la classe de 10^e

Les discussions sur le passage de la classe de 9^e à la classe de 10^e ont été poursuivies avec le collège des directeurs. Les pistes de l'éducation aux choix, de l'introduction du tutorat dans les classes du cycle inférieur, la participation des parents d'élèves à l'orientation, les modifications des critères de promotion de 9^e en 10^e et la répartition des élèves sur les différentes voies du cycle inférieur, ont été approfondies.

Une étude de faisabilité de devoirs en classe communs en français, en allemand et en mathématique en classe de 9e a été faite.

7.6.4 Les équivalences

Le service de l'enseignement secondaire et secondaire technique a traité un nombre croissant de demandes d'équivalence respectivement de reconnaissance de diplômes et de certificats d'études étrangers.

Dans le domaine des professions de santé, 1250 dossiers et, dans le domaine des professions sociales, 106 dossiers ont été traités.

Au niveau bac général et bac technique, près de 1000 dossiers ont fait l'objet d'une évaluation et 677 équivalences ont été dressées. La majeure partie des diplômes étrangers venaient de France (222), de la Belgique (162) et de l'Allemagne (45).

Plus de 500 dossiers ont fait l'objet d'une évaluation en vue d'une (ré)insertion dans le système scolaire luxembourgeois.

De même, un volume considérable d'évaluations de dossiers quant à une qualification professionnelle en vue d'un emploi au Luxembourg, a été traité par les services respectifs.

7.7 La nouvelle formation en tourisme

Une nouvelle formation du technicien en tourisme, en préparation depuis deux ans, a débuté sous forme de projet pilote limité à une durée de 3 ans. Suite à cette phase expérimentale, la formation sera évaluée quant à sa pertinence et son opportunité.

7.8 Les projets d'établissement

7.8.1 Les objectifs du projet d'établissement

Institués par la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, les projets d'établissement sont des initiatives pédagogiques dont les lycées définissent eux-mêmes, en fonction de leurs besoins spécifiques, le contenu, les objectifs et les moyens de mise en œuvre. La finalité d'une telle démarche est d'aboutir à l'amélioration, à l'innovation et au changement au sein de la communauté scolaire. Les domaines d'intervention des projets d'établissement peuvent être d'ordre pédagogique, social ou culturel pour autant qu'il correspondent à une des priorités définies par le Conseil d'Administration du Centre de Coordination des Projets d'Etablissement (CCPE), à savoir:

- la lutte pour la réussite scolaire
- l'ouverture de l'école ou monde extrascolaire
- l'orientation scolaire et professionnelle
- l'emploi de nouvelles méthodes pédagogiques
- l'initiation aux nouvelles technologies de la communication
- l'acquisition d'une culture scientifique et technologique
- l'acquisition de compétences transversales

7.8.2 La mise en œuvre des projets d'établissement

L'année 2000 a vu la mise en œuvre de 16 projets d'établissement, chacun consacré à une ou plusieurs des priorités reprises ci-avant. Un projet, en l'occurrence celui du LMR ayant pour objet la prise en charge de l'*underachievement*, a été transposé en projet pédagogique à la rentrée scolaire 2000, dont le suivi sera désormais assuré par le SCRIPT. Aucun nouveau projet n'a démarré en 2000.

<u>Lycée</u>	<u>Année</u>	<u>Projets en cours à la rentrée 2000</u>
AL	5	L'action pédagogique par les moyens de communication d'aujourd'hui
LGL	4	Lutte contre les préjugés et la violence à l'école : le mobbing à l'école
LGE	2	Mieux vivre et mieux travailler au lycée : évaluation de la qualité de l'enseignement
LCE	5	Journée de collecte de fonds
LHC	5	Intoduction des NTI dans toutes les branches et dans toutes les classes comme outil de travail et moyen de communication
LTC	3	Auto-évaluation du LTC
LTAM	5	Méi Sonn an d'Schoul: Introduction de l'écologie dans les formations offertes au lycée
LTE	3	Pour une meilleure réussite scolaire
LTETT	3	PHENIX - Partnership, Health, Environment, Nature, Identity, Exchange
LTMA	3	M' (à) l'aise à l'école
LTNB	5	Nouvelles structures de l'information offertes par Internet
LTSP	4	L'élève, acteur de sa formation
LTB	2	Construire et développer des compétences au cycle inférieur
LTJB	2	Cooltour am LTJB
DEFI	2	IDEFIX - Initiatives du DEFI pour des eXpériences pédagogiques communes

Un budget total de LUF 15.119.942 a été alloué à la mise en œuvre des projets d'établissement au cours de l'année scolaire 1999/2000.

7.8.3 Le Centre de Coordination des Projets d'Etablissement

Le Conseil d'Administration du CCPE s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2000. Une journée et demie a été consacrée à l'audit financier des différents projets.

Comme à l'accoutumée, les réunions du Conseil d'Administration ont eu pour objet le suivi et la coordination des différentes activités réalisées dans le cadre des projets. Par ailleurs, il a été procédé à une mise à jour des priorités du projet d'établissement ainsi qu'à une révision des procédures de présentation et de documentation des projets.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également procédé à une mise à jour des priorités par rapport auxquelles peuvent se situer les projets d'établissement. Ainsi, le développement de compétences clés du personnel enseignant, l'amélioration de l'apprentissage des langues et l'intégration à tous les niveaux ont été ajoutés à la liste des domaines d'intervention des PE.

7.9 Activités diverses

7.9.1 La presse à l'école

En 2000, 17 classes de l'ES et de l'EST ont participé avec une équipe de professeurs à l'expérience « Presse à l'École ». Celle-ci consiste à appairer une classe et un journaliste professionnel pour constituer à la fois une introduction à la presse écrite luxembourgeoise et une incitation à la lecture.

Beaucoup de pages spéciales ont été publiées et l'accueil auprès des participants est plutôt favorable. Néanmoins, on remarque que des deux côtés, journalistes et enseignants, il y a de moins en moins de volontaires.

7.9.2 Le Schülerradio

2000 a constitué l'année ultime du premier volet de cette expérience dans le cadre de laquelle un journaliste professionnel anime une équipe d'élèves à produire une émission de radio hebdomadaire.

Plusieurs stations de radio reprennent cette émission. Diffusions : **Jeudi** : 14.30-15.00 heures sur les ondes de la radio Socio-Culturelle 100,7; **Vendredi** : 16.00-17.00 heures sur Radio LNW à Wiltz et **Samedi** : 19.00-20.00 heures sur Radio LORA à Diekirch

8 LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.1 Cadre légal

Règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes.

Règlement ministériel du 9 février 2000 fixant les modalités d'éligibilité au cofinancement par l'État des frais de restauration, d'hébergement et de déplacement des participants et des formateurs internes, prévus aux articles 4 et 7 du règlement grand-ducal du 30 décembre 1999 pris en exécution de la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet 1. le soutien et le développement de la Formation Professionnelle Continue 2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Règlement ministériel du 9 février 2000 fixant les formulaires de demande d'agrément, du rapport final et du bilan prévus à l'article 15 du règlement grand-ducal du 30 décembre 1999 pris en exécution de la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet 1. le soutien et le développement de la Formation Professionnelle Continue 2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 règlement l'accès aux professions libérales.

Règlements ministériels du 10 mars 2000 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs du commerce, de la restauration, de l'industrie, de l'horticulture, de l'artisanat.

Règlement ministériel du 10 mars 2000 portant fixation des indemnités à allouer aux élèves-stagiaires du Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck.

Le projet de règlement grand-ducal portant transposition de la directive 2000/5/CE de la Commission du 25 février 2000 modifiant les annexes C et D de la directive 92/51/CEE du Conseil relative à un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles qui complète la directive 89/48/CEE du Conseil a été approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 20 octobre 2000. Il a été transmis pour avis au Conseil d'État en date du 13 novembre 2000.

8.2 L'apprentissage et la maîtrise

8.2.1 Les examens de maîtrise

En 2000, 129 brevets de maîtrise ont été délivrés.

8.2.2 Les examens de fin d'apprentissage

En 2000, les résultats aux examens de fin d'apprentissage ont été les suivants:

	Total de candidats	Réussites:
Apprentissage artisanal CATP	514	253
Apprentissage artisanal CCM		62
Apprentissage artisanal CIP		63
Apprentissage industriel CATP	288	175
Apprentissage commercial		
employé de bureau	162	135
vente-décoration CATP	106	91
vente-décoration CIP		50
vente - agent de comptoir	15	14
auxiliaire économe	17	17
Horeca		
hôtelier-restaurateur	16	5
restaurateur	39	19
cuisinier plein temps	12	11
cuisinier-serveur de restaurant CATP	15	11
cuisinier-serveur de restaurant CIP		6
Apprentissage agricole		
agricole CATP	15	15
horticole CATP	27	26
horticole CCM	8	8
forêt - environnement CATP	4	4

8.2.3 Les équivalences

En 2000, le Service de la formation professionnelle a établi 325 certificats d'assimilation de certificats étrangers avec le certificat d'aptitude technique et professionnelle CATP. La majeure partie de ces certificats étrangers étaient des certificats français (162), suivis par les certificats belges (88). Les autres se répartissent sur les différents États membres de l'Union européenne et pays tiers, dont 22 certificats de l'Ex-Yougoslavie (équivalence conditionnelle). 57 équivalences concernant des études à l'étranger ont été accordées en vue de l'admission au CATP. 3 équivalences ont été accordées avec notre brevet de maîtrise, ainsi que 22 en vue de l'inscription au brevet de maîtrise. 65 demandes d'assimilation au CATP ont été refusées et 30 tenues en suspens.

8.2.4 L'apprentissage pour Adultes

Le règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes est la concrétisation partielle des modifications prévues par l'article XV de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998, de l'article 26 de la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.

Ce règlement permet un accès aussi large que possible à des adultes aux diplômes officiels CATP, CCM et CITP, diplômes qu'ils n'ont pas obtenus dans le cadre de leur formation initiale.

A la rentrée 2000/2001, 81 adultes (demandes 227, admis 192) ont pu s'inscrire à un apprentissage dans des domaines aussi variés que l'agence de voyages, la reprographie, l'électricité, la coiffure, la vente et bien d'autres.

Etant donné que la mise en œuvre des dispositions concernant la législation est récente, un certain nombre de dispositifs prévus, tel qu'un modèle pédagogique spécifique pour les apprentissages organisés sous filière mixte ou une méthodologie de reconnaissance et de validation des acquis professionnels, sont actuellement en voie d'élaboration.

D'un autre côté, un certain nombre de mesures de prise en charge telles que des cours d'appui ou de rattrapage ou l'accompagnement socio-pédagogique des candidats ne pourront être définitivement mis en place qu'après une première évaluation de l'évolution des parcours.

8.3 La formation professionnelle continue

8.3.1 La mise en oeuvre de la loi du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue

Les chiffres ci-joints résument les indications des plans et projets de formation introduits par les entreprises au cours de l'année 2000.

Cette synthèse représente le total des actions de formation prévues et planifiées par les entreprises, sans reprendre le réalisé qui ne peut être établi qu'après la validation des rapports finals des plans et projets à présenter au cours du 1er trimestre 2001.

Données concernant les entreprises qui ont réellement organisé une formation en 2000

Nombre d'entreprises participantes en 2000:	178 entreprises
Nombre de participants aux formations (un salarié peut participer à plusieurs formations)	88.079 participants
Nombre d'heures de formation	2.052.150 heures
Budget total 2000 introduit	3.620.685.402.- Luf
Cofinancement de l'État (Aide directe + Bonification d'impôts)*	563.312.161.- Luf

* Au cas où l'éligibilité et la mise en oeuvre des plans et projets étaient validées et réalisées à 100%.

Les efforts des entreprises luxembourgeoises participant à la loi-cadre sont focalisés sur une plus grande transparence concernant la totalité des actions de formations réalisées, et une maîtrise nettement accrue de l'investissement réel effectué par l'entreprise en matière de formation.

Parallèlement, les services de formation et de RH en voient leur rôle valorisé et renforcé.

8.3.2 Le Centre national de formation professionnelle continue

En 2000, 68 351 heures de formation ont été dispensées dans le CNFPC d'Esch/Alzette et d'Ettelbruck. 4125 personnes, dont 1140 femmes et 2985 hommes, ont été inscrites dans les divers cours. Tandis que le nombre d'inscriptions reste stable par rapport à 1999, le nombre d'heures de formation a légèrement augmenté par rapport à 1999.

Les formations réalisées peuvent être divisées en deux grandes catégories:

1. Les formations qui s'adressent à des personnes à la recherche d'un emploi. Ces formations représentent 86% des heures dispensées et 27% des inscriptions:
2. Les formations, qui dans une optique d'éducation et de formation tout au long de la vie, s'adressent à des salariés et des particuliers. Ces formations représentent 14% des heures dispensées et 73% des inscriptions.

8.3.3 L'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue

Le 22 décembre 2000, un nouveau conseil d'administration de l'institut INFPC a été mis en place par le Gouvernement. Les trois missions futures de l'institut concernent la promotion de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg, l'assistance technique pour la mise en oeuvre de la loi du 22 juin 1999 ainsi que la formation d'institut pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie.

8.4 La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

8.4.1 Les mesures d'initiation et de formation professionnelle

Les groupes cibles sont surtout les jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification ainsi que les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du RMG. Les formations durent en moyenne une année et les personnes qui y participent sont inscrites à l'Administration de l'Emploi.

Mesures d'initiation et de formation	
Domaines professionnels	service - restauration, vente environnement peinture, peinture au pistolet magasinage chauffage sanitaire taillis de chênes bureautique et réception soudure mécanique coiffure couture menuiserie métal bureautique électricité maçonnerie

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi, les CNFPC offrent des cours dans le domaine de la bureautique.

En 2000, les contenus de formation des mesures d'initiation qui s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans ont été réformés. Ces mesures s'inspirent des anciens COIP (Cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelle) et offrent, après une phase d'orientation de 2 mois, une initiation théorique et pratique d'une année dans un domaine professionnel précis. Les domaines sont choisis en fonction de leur capacité d'intégrer des personnes de faible niveau de qualification.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu détaillé du public cible et de la durée de ces mesures:

mesures d'initiation et de formation pour demandeurs d'emploi CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck 2000	total CNFPC Esch/Alzette	en %	total CNFPC Ettelbruck	en %	total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	en %
total participants janvier à décembre	512		286		798	
groupe cible						
hommes	242	47	210	73	452	57
femmes	270	53	76	27	346	43
qualification						
non qualifiés	415	81	277	97	692	87
niveau CATP	88	17	6	2	94	12
niveau bac ou bac+	9	2	3	1	12	1
âge						
<18 ans	203	40	153	53	356	45
< 25 ans	146	29	95	33	241	30
> 25 ans	163	31	38	14	201	25
nationalité						
luxembourgeois	256	50	121	42	377	47
étrangers	256	50	165	58	421	53
statut						
chômeurs indemnisés	79	15	35	12	114	14
demandeurs d'emploi	398	78	242	85	640	80
bénéficiaires du RMG	31	7	3	1	34	5
STH	0	0	6	2	6	1
autres						
heures de formation						
nombre d'heures de formation théorique et pratique	25671		14494		40165	
nombre d'heures de stage	6052		2584		8636	
total heures de formation	31723		17078		48801	

8.4.2 Les formations complémentaires

Elles sont conçues sur demande précise d'une entreprise ou d'un secteur économique. Les stagiaires sont présélectionnés par l'Administration de l'Emploi et l'entreprise ou les entreprises concernées. Les formations d'une durée moyenne de six mois se déroulent dans le CNFPC ou dans d'autres institutions de formation et dans les entreprises. Les modalités et les contenus du projet sont fixés par une convention entre le ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et l'entreprise qui s'engage à embaucher les stagiaires ayant terminé avec succès la formation. En 2000, des formations ont eu lieu dans les domaines professionnels suivants : Production industrielle, soudure, vente spécialisée, techniques de levage et formation bancaire.

Les formations pool de ressources s'inspirent des formations complémentaires. Un complément de formation est offert à des demandeurs d'emploi dans des domaines dans lesquels un besoin permanent existe au sein des entreprises. En 2000, des formations ont eu lieu dans les domaines professionnels suivants : production industrielle, informatique et techniques de levage.

En 2000, plusieurs formations ont été organisées par le Service de la formation professionnelle avec l'Administration de l'Emploi et des associations ou comités locaux et régionaux prenant en charge des personnes à la recherche d'un emploi. Ces projets de coopération, dont les modalités d'exécution sont fixées par une convention entre le ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et les partenaires respectifs, se situaient en 2000 dans les domaines suivants : employée de maison, parents de jours, soudure, serrurerie, maçonnerie, menuiserie, bureautique et environnement (taillis d'arbres).

formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck 2000	total form. comp. CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	en %	pool de ressources Esch/Alzette	en %	projets de coopération CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	en %	total toutes mesures CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	en %
inscriptions								
total janvier à décembre	101		149		78		328	
groupe cible								
hommes	74	73	105	70	38	49	217	66
femmes	27	27	44	30	40	51	111	34
qualification								
non qualifiés	88	87	112	75	74	95	274	84
niveau CATP	8	8	21	14	4	5	33	10
niveau bac ou bac+	5	5	16	11	0	0	21	6
âge								
<18 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
< 25 ans	36	36	43	29	21	27	100	30
> 25 ans	65	64	106	71	57	73	228	70
nationalité								
luxembourgeois	37	37	61	41	44	56	142	43
étrangers	64	63	88	59	34	44	186	57
statut								
chômeurs indemnisés	29	29	15	10	2	3	46	15
demandeurs d'emploi	71	70	134	90	64	94	269	84
bénéficiaires du RMG	1	1		0	2	3	3	1
STH	0	0		0	0	0	0	0
autres	0	0		0	0	0	0	0
heures de formation								
nombre d'heures de formation théorique et pratique	2211		3178		2680		8069	
nombre d'heures de stage	2108						2108	
total heures de formation	4319		3178		2680		10177	

8.5 Les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et cours du soir (accès individuel)

Parmi ces formations, on peut distinguer 3 types d'offre :

Cours du soir/promotion sociale : ces cours (principalement cours du soir) s'adressent à des adultes qui veulent se perfectionner dans un domaine spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles. En 2000, les cours ont eu lieu dans les domaines suivants : informatique, comptabilité, couture, mécanique, menuiserie, ferronnerie et soudure.

Cours et examens d'apprentissage et de maîtrise : il s'agit en partie de cours pour apprentis ou bien de l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.

Formation professionnelle continue : les cours s'adressent à des salariés et sont organisés en partie sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées. En 2000, les cours ont eu lieu dans les domaines suivants : informatique, aide socio-familiale, électronique, gestion technique de bâtiments, traitement de surfaces, techniques de levage, environnement naturel, environnement humain, communication, services restauration, transport routier, anglais, maçonnerie, mécanique et soudure.

	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
CNFPC Esch/Alzette 2000							
promotion sociale/ cours du soir	1621	485	137	28	348	72	39
cours et examens CITP/CCM/CATP	1633	617	161	26	456	74	77
formation professionnelle continue	2323	517	14	3	503	97	56
TOTAL	5577	1619	312	19	1307	81	172
CNFPC Ettelbruck 2000							
promotion sociale/cours du soir	960	202	94	47	108	53	20
cours et examens CITP/CCM/CATP	218	39	0	0	39	100	8
formation professionnelle continue	2618	1139	277	24	862	76	75
TOTAL	3796	1380	371	27	1009	73	103
CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck 2000							
promotion sociale/cours du soir	2581	687	231	34	456	66	59
cours et examens CITP/CCM/CATP	1851	656	161	25	495	75	85
formation professionnelle continue	4941	1656	291	18	1365	82	131
TOTAL	9373	2999	683	23	2316	77	275

8.6 L'Action locale pour jeunes

L'objectif de l'ALJ vise à créer un espace d'encadrement dans lequel le jeune trouve les conditions nécessaires pour réussir sa transition de l'école à la vie active et accéder à une insertion scolaire et professionnelle stable.

A cet effet, l'ALJ a recours à un certain nombre d'activités.

8.6.1 Les mesures préparant les jeunes , en dernière année scolaire, à la vie active

a) la prise de contact, l'accompagnement et l'information des jeunes par les enseignants du régime préparatoire détaché(e)s à l'ALJ, ensemble avec les éducateurs gradué(e)s de l'ALJ. Le nombre de sortants pris en charge en 99/00 était de 1367.

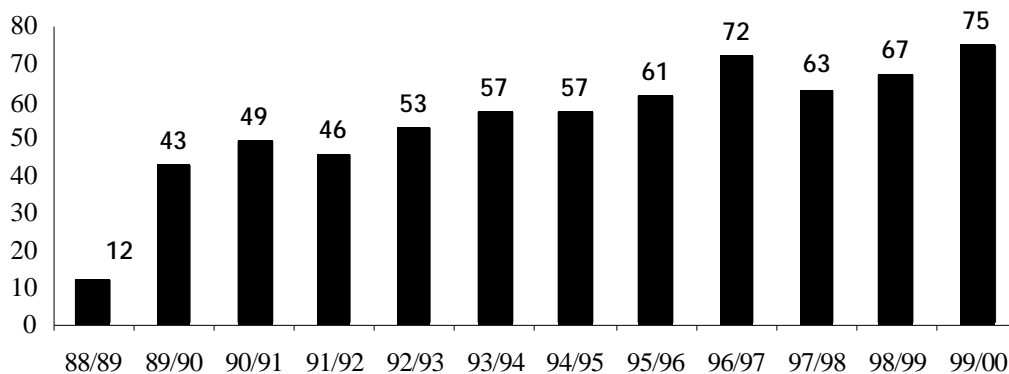
b) les stages OSNA

Les journées « Op der Sich no Aarbecht » sont destinées à transmettre aux candidats les techniques et approches à la recherche d'un emploi.

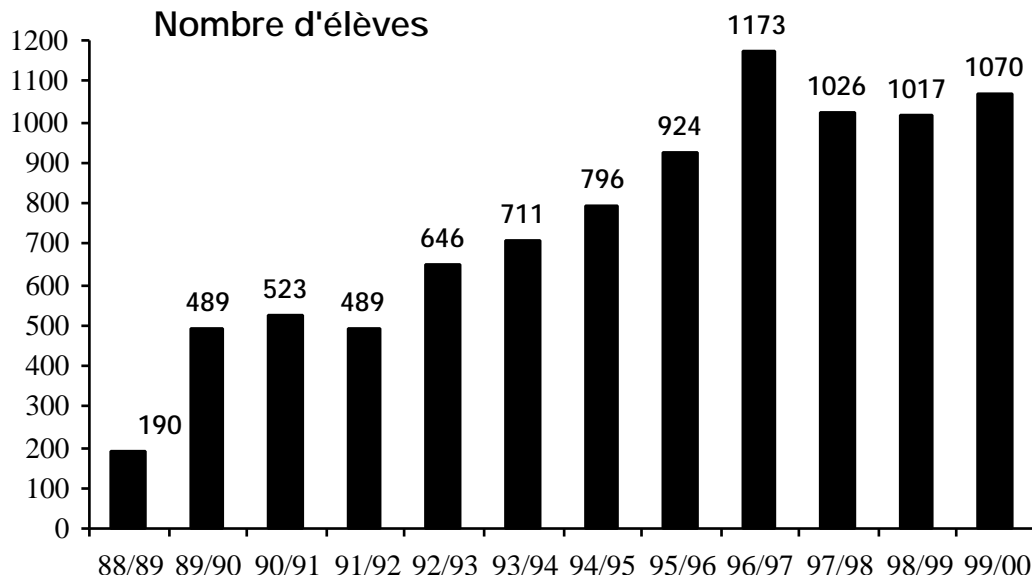
75 stages regroupant 1070 élèves ont eu lieu en 99/00.

Les tableaux suivants reprennent l'évolution des stages aussi bien au niveau de leur nombre que des participants durant les dernières années :

Nombre de stages



Nombre d'élèves



Ces stages se déroulent dans le régime préparatoire et dans le régime professionnel. En 99/00, 32% des stages étaient organisés pour des classes de 9^e du régime professionnel.

c) « Léieren Liewen »

Cette démarche qui vise à faire découvrir activement aux jeunes les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence s'est déroulée en 99/00 en collaboration avec le LTETT, le LN et le LCD, annexe de Mersch. Il s'agit d'une formation de 7 journées réparties sur l'année scolaire.

En 99/00, 36 élèves ont participé à « Léieren Liewen. »

Outre ces interventions, l'Action Locale pour Jeunes suit les sortants, candidats à un CATP, CCM, CITP jusqu'aux délais fixés pour conclure un contrat d'apprentissage, respectivement au-delà si les jeunes gens n'ont pas eu cette opportunité, en les guidant vers d'autres possibilités.

8.6.2 Accueil et prise en charge

On peut distinguer 3 domaines d'intervention :

a. Le suivi socio-pédagogique fait bénéficier les jeunes du CNFPC d'un suivi durant 3 ans après la date d'entrée en formation en étroite collaboration avec les éducateurs gradué(e)s du CNFPC.

Les jeunes qui ne sont pas stabilisés après ces trois ans continuent à bénéficier d'un suivi, sans figurer sur les listes du suivi CNFPC.

En 2000, le nombre de jeunes accompagnés suivant ce modèle était de :
en formation CNFPC : 242, dont 90 filles et 152 garçons,
en transition CNFPC : 471 dont 162 filles et 309 garçons.

b. Le suivi CITP

Afin de réaliser ce suivi, une collaboration étroite avec les lycées techniques offrant les formations CITP ainsi que les conseillers d'apprentissage est mise en place dès l'admission des jeunes en formation.

En 2000, 122 jeunes ayant terminé leur formation CITP étaient en suivi. A la fin de l'année, 13 étaient en apprentissage CATP, 81 sous contrat de travail, 15 sans emploi et 13 en mesure d'insertion, avaient quitté le pays ou continuaient leur scolarité.

c. La prise en charge des jeunes en milieu ouvert

Il s'agit de tous les jeunes qui ne sont pas insérés dans le marché du travail ou dans une mesure spécifique, respectivement de jeunes qui sont en situation d'insertion encadrée ou stable.

Ce travail personnalisé et non systématique a pour objectif d'accompagner le jeune dans ses démarches en essayant de résoudre, si possible, les obstacles à cette insertion.

C'est dans ce contexte que la collaboration avec les services agissant dans les domaines comme le logement, la justice, la santé, la toxicomanie, l'endettement etc. gagne en importance.

8.6.3 Le projet « Vélo en Ville »

Outre les activités décrites ci-dessus, un éducateur gradué de l'ALJ Luxembourg accompagne les jeunes du projet « Vélo en ville » au niveau socio-pédagogique.

Ce projet, géré par l'asbl Delta, offre une initiation professionnelle à des jeunes sans travail dans le domaine de travaux d'entretien et de réparation de vélos, ainsi que dans la location de vélos aux touristes.

Un deuxième aspect du projet, en collaboration avec les Service des Parcs de la Ville de Luxembourg, concerne l'entretien des aires de jeux de la Ville ainsi que des espaces verts.

9 LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES

9.1 Cadre légal

- Règlement grand-ducal du 31 mars 2000 ayant pour objet 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention 2) de créer une Commission Consultative à l'Éducation des Adultes ;

9.2 Les cours organisés par le Service de la Formation des Adultes

Pour répondre à la demande croissante de la population, le nombre de cours organisés par le SFA, ou en collaboration avec lui, a continué d'augmenter en 2000.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre d'inscriptions à ces cours (chiffres valables pour le mois de novembre 2000) :

Enseignement secondaire	80
Enseignement secondaire technique	319
Cours de langues	5.143
Cours de langues intensifs (CLL)	2.425
Cours de beaux-arts	795
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	1.291
Cours ménagers	642
Cours de philosophie et d'histoire	69
Cours techniques	74
Cours d'alphabétisation	72
Autres cours	262
Total	11.172

Le tableau rétrospectif ci-après donne un aperçu de la progression du total des inscriptions pendant les cinq dernières années :

Année	Inscriptions
2000/01	11.172
1999/00	9.720
1998/99	9.559
1997/98	8.199
1996/97	7.405

Les cours de langue luxembourgeoise à l'intention des frontaliers poursuivant une activité professionnelle au Luxembourg et organisés par le SFA dans le cadre de la coopération frontalière de l'accord de Karlsruhe ont lieu aux endroits suivants :

- en Lorraine : Audun-le-Tiche, Basse-Ham, Hettange-Grande, Montigny-lès-Metz, Sierck-les-Bains, Volmerange-les-Mines, Yutz et, depuis la rentrée scolaire 2000-2001, Hayange ;
- en Rhénanie-Palatinat : VHS Trier (Igel, Ralingen) et, depuis la rentrée scolaire 2000-2001, VHS Konz et VHS Nittel ;
- en Sarre : VHS Merzig (Orscholz, Perl), VHS Saarbrücken, Sprachenzentrum der Universität Saarbrücken, et, depuis la rentrée scolaire 2000-2001, KBBZ Merzig, Handwerkskammer Saarbrücken, CEB Fortbildungswerk Hilbringen.

Dans ce contexte, il faut également signaler que des premiers contacts ont été établis avec les responsables de l'éducation des adultes de la Lorraine, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre afin de développer les synergies existantes en vue d'améliorer la coopération entre les différentes régions : offre commune de cours, échange d'enseignants et d'élèves, organisation de formations continues communes pour les chargés de cours en éducation des adultes. Ces projets seront concrétisés en 2001.

Le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 précité a été mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2000. Les modalités de coopération plus flexibles (convention, octroi d'un label de qualité, soutien financier sous forme de subvention) y prévues ont été accueillies favorablement par les administrations communales et les associations sans but lucratif concernées et ont permis de dynamiser le secteur local en vue d'une coopération plus efficace dans l'organisation de cours pour adultes.

9.3 Le Centre de Langues Luxembourg

Pendant l'année 2000, l'événement le plus marquant a certainement été le déménagement du Centre de Langues dans les bâtiments de l'école primaire européenne au boulevard de la Foire en février/mars 2000. Plus spacieux et mieux équipés, les nouveaux locaux ont permis, du moins en partie, d'agrandir l'offre des cours et de résorber une liste d'attente considérable. L'actuel Centre de Langues dispose maintenant de 24 salles de classes adaptées à un enseignement moderne des adultes, ainsi que d'un espace aménagé pour l'accueil des apprenants, d'une salle polyvalente, d'une médiathèque, d'une salle informatique et d'un restaurant scolaire. Toutes les salles sont équipées d'outils audiovisuels et informatiques (mise en réseau). La rénovation des locaux n'a toutefois pas pu être terminée en 2000 et est toujours en cours.

La rentrée scolaire 2000/2001 a de nouveau connu un afflux massif d'adultes désireux d'apprendre les langues. Avec un total de 2.698 demandes d'inscription, dont 2.425 ont pu être acceptées, le CLL utilise au maximum ses capacités d'accueil, même après son déménagement dans les nouveaux locaux.

La population scolaire du CLL se compose de personnes de différents profils et origines qui apprennent les langues pour diverses raisons variant fortement selon les langues choisies : intérêt personnel, développement professionnel, insertion sociale et/ou professionnelle, etc. Une large proportion d'adultes fréquentant le CLL est constituée d'étrangers nouvellement arrivés et qui ont besoin d'apprendre assez rapidement les langues couramment parlées au Grand-Duché de Luxembourg. Dans cette optique, le SFA/CLL organise, entre autres, des cours de français (depuis février 1999) et d'allemand (depuis septembre 1999) pour demandeurs d'asile des pays de l'Ex-Yougoslavie et d'Albanie. Pendant l'année scolaire 2000/2001, le Centre de Langues a pu donner une suite favorable à une demande de l'ADEM pour l'organisation de cours spéciaux en langues française et luxembourgeoise pour demandeurs d'emploi.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de tous les cours organisés au CLL au semestre d'hiver 2000/2001 (26.09.00 – 16.02.01) :

Classe	Cours d'accueil	Cours intensifs	Cours accélérés	Total des cours organisés	Total des élèves inscrits	Total des demandes d'inscription
Français	1	24	10	35	832	963
Anglais	-	5	17	22	523	548
Allemand	1	5	10	16	388	442
Luxembourgeois	-	5	13	18	365	408
Espagnol	-		8	8	150	155
Italien	-	-	5	5	104	119
Néerlandais	-	-	2	2	26	26
Portugais	-	-	2	2	37	37
TOTAL	2	39	67	108	2.425	2.698

9.4 La certification

Conformément aux accords conclus avec différentes institutions spécialisées dans l'évaluation des langues, le CLL est le centre officiel pour les examens d'allemand, d'anglais, d'espagnol, de français, d'italien et de néerlandais. À noter que ces examens sont ouverts à toute personne intéressée, inscrite ou non aux cours organisés par le SFA/CLL.

En novembre 2000, le CLL a adressé une demande à L'Instituto Camoes de Lisbonne en vue de l'organisation, à Luxembourg, d'examens de portugais langue étrangère.

Le tableau suivant donne un aperçu du nombre total des inscriptions aux différentes épreuves :

Allemand	Goethe Institut	42
Anglais	University of Cambridge Local Examinations Syndicate	230
Espagnol	Instituto Cervantes	32
Français	Alliance Française (7) D.E.L.F. – D.A.L.F. (426)	433
Italien	Università per Stranieri Perugia	6
Néerlandais	Nederlandse Taalunie	1

Le CLL est membre de l'association ALTE, « Association of Language Testers Europe », dont le but est de coordonner, sur le plan européen, l'organisation et les niveaux des différents examens proposés par les institutions mentionnées ci-dessus.

Agréés conformes aux critères de ALTE, les examens de luxembourgeois introduits par le règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 portant création de certificats et diplômes attestant la compétence de communication en langue luxembourgeoise et le règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en langue luxembourgeoise ont connu un intérêt croissant, ainsi qu'il résulte des tableaux suivants :

Session 1 (mars 2000)	
Examen	Nombre d'inscriptions
Certificat	77
1 ^{er} diplôme	12
2 ^e diplôme	4
Total	93

Session 2 (juillet 2000)	
Examen	Nombre d'inscriptions
Certificat	122
1 ^{er} diplôme	38
2 ^e diplôme	5
Diplôme supérieur	3
Total	168

9.5 L'information

Tout comme les années précédentes, le SFA a mis l'accent, en matière d'information du public, sur les possibilités de formation pour adultes offertes au Grand-Duché de Luxembourg et dans les régions limitrophes. Une formation spéciale en accueil et en orientation d'apprenants adultes a été organisée à l'intention du personnel administratif et du corps enseignant du SFA/CLL.

La brochure d'information intitulée « *Répertoire des cours pour adultes (année scolaire 2000-2001)* » a été tirée à 10.000 exemplaires. Ce document regroupant tous les cours organisés à l'intention des adultes a été distribué dans toutes les communes du pays ainsi que dans les écoles où ont lieu des cours pour adultes. La même brochure peut être consultée sur le site du ministère (www.men.lu).

9.6 Divers

Informatique

Les technologies de l'information et de la communication ont graduellement pu être intégrées dans les pratiques pédagogiques en tant qu'outils de travail et de support à l'apprentissage. En outre, le SFA/CLL dispose, depuis décembre 2000, d'une plate-forme informatique permettant la communication et l'échange de bonnes pratiques entre enseignants.

Pendant les mois d'avril à juin 2000, le SFA a organisé des formations par visioconférence en coopération avec le projet LEADER dans le nord du pays. Les premières expériences en formation ouverte et à distance ont ainsi pu être faites aux niveaux tant technologique que pédagogique.

La demande de cours d'initiation à l'informatique, à la téléinformatique et au multimédia a connu une forte progression (augmentation de 50% depuis l'année scolaire 1999/2000). Il est à prévoir que, dans les années à venir, les besoins suscités dans le cadre du plan d'action « e-Luxembourg » rendront nécessaire une augmentation considérable de l'offre de cours dans ce domaine.

Formation

En 2000, les activités de formation continue pour enseignants ont été organisées autour des thèmes suivants :

- la didactique de la langue luxembourgeoise ;
- la didactique de l'éducation des adultes (méthodologie, évaluation, suivi et accompagnement) – en collaboration avec le Service de la Formation Professionnelle ;
- accueil et orientation de l'apprenant adulte ;
- la suggestopédie : une méthode pour mettre à l'aise l'enseignant et l'apprenant ;
- la simulation globale : une méthode élégante pour responsabiliser l'adulte face à l'apprentissage d'une langue étrangère ;
- les techniques de gestion d'un centre de ressources et d'auto-apprentissage

Développement de matériel didactique

- Elaboration d'un nouveau manuel d'apprentissage de la langue luxembourgeoise « *Lëtzebuergesch fir all Dag* » : le premier tome pour apprenants débutants (manuel, livret d'exercices et Cd Audio) a été publié en septembre 2000, le deuxième tome pour niveau intermédiaire est prévu pour la rentrée scolaire en septembre 2001 ;
- production d'une nouvelle version de « *DA LASS* » adaptée à la réforme de l'orthographe luxembourgeoise (publication avril 2000) et production de 10 nouvelles leçons (publication prévue pour avril 2001) ;
- participation au projet CORTINA - correcteur orthographique et grammatical pour la langue luxembourgeoise (en collaboration avec le CTE, le CPLL et le CRP-GL).

10 L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

10.1 Cadre légal

Les premières démarches en vue d'une modification de la législation sur l'Éducation différenciée ont été entamées dans le cadre de la réforme de la loi scolaire du 10 août 1912.

10.2 Le personnel

éducateurs gradués à durée déterminée	39
éducateurs gradués	55
éducateurs à durée déterminée	26
éducateurs	54
éducateurs-instructeurs	14
instituteurs	34
professeurs d'enseignement logopédique	25
instituteurs d'enseignement logopédique	3
psychologues diplômés (durée déterminée)	12
psychologues diplômés	22
pédagogues diplômés (durée déterminée)	24
pédagogues diplômés	3
professions de santé (durée déterminée)	26
professions de santé	25
chargés de cours (durée déterminée)	12
Direction	7
(4 fonctionnaires, 3 employés)	

(Ce tableau ne reprend pas les données relatives au personnel administratif, technique et de service des centres et instituts spécialisés, du Service de Guidance de l'Enfance et du Service Rééducatif Ambulatoire.)

10.3 Les faits marquants

Le nombre d'élèves scolarisés dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée et le Centre de Logopédie s'est élevé à 827 enfants en 2000.

A l'augmentation continue des élèves de l'Éducation différenciée en fonction de l'accroissement de la population générale vient s'ajouter l'aggravation des problèmes à prendre en charge. En effet, les membres de la Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale ont constaté que les élèves polyhandicapés deviennent de plus en plus nombreux et que les enfants à retard mental présentent par ailleurs souvent des troubles du comportement.

Le nombre d'enfants en difficultés fréquentant l'enseignement primaire et bénéficiant d'une assistance spécialisée de la part du Service Rééducatif Ambulatoire est passé de 627 en 1999 à 700 enfants en 2000.

10.4 La réforme de l'Éducation différenciée

Après le remplacement de l'Éducation différenciée sous l'unique tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, la mise en œuvre des 22 recommandations émanant de la recherche de Monsieur Jean-Louis CHAPPELLIER a été entamée:

- Recensement des ressources humaines
- Concertation avec les chargés de la direction des centres et instituts spécialisés sur une meilleure gestion de tous les moyens disponibles
- Démarche en vue d'une sensibilisation des candidats instituteurs à la problématique des enfants handicapés et à besoins éducatifs spéciaux
- Enquête sur la particularité des problèmes des enfants suivis par le Service Rééducatif Ambulatoire et sur la nature de ses interventions.

Cette action commencée fin 1999 a été continuée pendant l'année 2000.

10.5 L'Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux

La formation continue

Les changements concernant la nature des problèmes à gérer demandent des interventions de plus en plus spécialisées de la part des professionnels impliqués. Partant, un accent particulier a été mis sur la formation continue du personnel de l'Éducation différenciée.

Ces initiatives se sont réalisées au sein des centres, services et instituts spécialisés pour tenir compte des spécificités des tâches à assumer et lors de manifestations de plus grande envergure s'adressant à tous les membres du personnel.

Les champs d'intérêt et les besoins individuels en formation continue des enseignants et des agents socio-éducatifs ont été définis de plus près par les résultats d'une enquête menée à ce sujet.

Le Plan d'Études

Pour tenir compte de l'évolution de la population le Plan d'Études de l'Éducation différenciée a été réformé: l'interdisciplinarité est accentuée, l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul est intégré dans le contexte des apprentissages relatifs à la vie pratique.

Par ailleurs, les besoins des enfants polyhandicapés trouvent une considération plus importante dans ce document.

La collaboration avec les autres ordres d'enseignement

Étant donné que l'Éducation différenciée fait partie intégrante du ministère, la collaboration entre les centres, services et instituts spécialisés de ce département et les autres ordres d'enseignement a été renforcée.

Des synergies se manifestent au niveau

- de la législation (cf. cadre légal)
- des classes de cohabitation de l'Éducation différenciée instaurées dans des bâtiments scolaires de l'enseignement primaire et postprimaire
- des projets et des échanges pédagogiques réalisés avec des élèves handicapés et à besoins éducatifs spéciaux et des élèves de l'enseignement régulier.

Les commissions médico-psycho-pédagogiques régionales

Dans l'intérêt des enfants à problèmes, la concertation entre tous les professionnels impliqués est indispensable.

Des projets réalisés à Echternach, à Pétange, à Remich et à Steinsel, regroupant les partenaires de l'Enseignement primaire et de l'Éducation différenciée, montrent des résultats encourageants.

La réorganisation des mesures d'aide et d'appui scolaire et périscolaire

La restructuration de ces mesures par la création de synergies entre les différents partenaires oeuvrant dans l'intérêt des enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux et à troubles d'apprentissage importants, a été accompagnée et évaluée par le chercheur Jean-Louis Chapellier afin d'optimiser la gestion des ressources disponibles et d'assurer la continuité des prises en charge.

10.6 Placements à l'étranger

En 2000, l'Éducation différenciée a organisé le financement des frais d'enseignement et le suivi socio-pédagogique de 65 enfants à problèmes spécifiques pour lesquels une scolarisation dans des structures spécialisées à l'étranger s'est avérée indispensable.

30 élèves ont été placés en Belgique, 34 en Allemagne et 1 en Ecosse.

11 LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES

11.1 Les groupes de travail

11.1.1 L'Éducation des Choix et le groupe « Orientation » du Collège des Directeurs de l'EST

Les SPOS qui avaient intégré la méthode « Éducation des choix » dans le volet orientation de leur travail avaient entamé un travail de comparaison, de concertation et d'évaluation dès la rentrée 1999. Le CPOS a donné une suite à ce bilan en proposant une double mesure formative : d'une part une nouvelle initiation à la méthode EDC (avril 2000 pour le personnel en place, juin 2000 pour le personnel nouvellement recruté) visant à élargir le réseau de collaborateurs et, d'autre part, la formation interne visant à analyser, à adapter et à préciser les pratiques actuelles.

Par ailleurs, des crédits ont été inscrits au budget de 2001 pour mettre au point ou acquérir le matériel informatif et didactique nécessaire.

11.1.2 Le groupe de réflexion et d'action "violence à l'école"

Le groupe de réflexion et d'action "violence à l'école" s'est réuni à cinq reprises depuis la rentrée scolaire. Les premières réunions ont permis de redéfinir les objectifs de travail et de restructurer la méthode de travail du groupe.

Lors de ce premier trimestre, le point a été fait sur les recherches soit suscitées soit menées par le groupe dans le domaine de la violence. Il s'agit notamment de "Health Behaviour amongst School aged Children", "Steigt Gewalt an Luxemburger Schulen" et de "Tackling violence in Schools" (www.gold.ac.uk/connect).

La brochure "Vers une école de la communication" réalisée par le groupe et publiée en octobre 2000 a également lancé le débat dans la mesure où des réflexions ont été menées sur les voies de promotion et les plates-formes de discussion adaptées aux idées développées dans les textes.

Un axe de travail qu'il s'agira de privilégier est celui de l'échange et de l'intervention auprès de toutes les instances concernées par les problèmes de violence. Dans ce sens, le contact a été établi avec la Conférence Nationale des élèves, avec la Commission parlementaire "Jeunesse en détresse" et, comme par le passé, avec différentes associations de parents d'élèves, notamment par le biais de l'organisation de conférences. Il est entre autres prévu d'établir des liens plus étroits avec les Services de Guidance, le Tribunal de la Jeunesse et les SPOS en général.

11.2 Le passage primaire-postprimaire

11.2.1 La couverture de l'action

Le taux de participation des élèves au volet psychologique de la procédure de passage primaire – postprimaire s'élève à 96,8 % dans les 294 classes de la 6e primaire participant à cette action.

11.2.2 Le volet "personnel"

Le CPOS a fait appel à 42 psychologues pour mener à bien sa tâche. Parmi ces agents, 10 sont des tiers par rapport au MENPFS, 19 travaillent sous contrat de fonctionnaire ou d'employé dans des SPOS ou au CPOS, 10 ont été engagés comme Assistants Pédagogiques au profit du CPOS et 3 travaillent dans d'autres services du ministère.

11.2.3 Les étapes de l'intervention

Les phases suivantes peuvent être distinguées, par ordre chronologique:

- l'information et la formation des intervenants
- soirée d'information dans chaque classe avec les parents, les élèves et les titulaires des classes.
- première intervention dans les classes a lieu entre la Toussaint et Noël; deuxième intervention est prévue au cours des six semaines de classe entre Noël et Carnaval.
- discussion des résultats avec l'élève et ses parents le Carnaval et la Pentecôte
- assistance aux conseils d'orientation organisés par les inspecteurs de ressort.
- réunion de concertation et d'évaluation entre les psychologues participants (début juillet 2000).

11.2.4 Les instruments

Le CPOS et son équipe ont consacré des efforts considérables au perfectionnement des instruments (tests et autres procédés) mis au point dans le cadre du passage primaire-postprimaire. Ainsi les expériences avec les tests des années précédentes ont été examinées et de nouveaux formulaires de réponse plus faciles à remplir et à corriger ont été élaborés, alors que le volume de papier utilisé pour l'impression des tests a été considérablement réduit. Il a également été procédé à une nouvelle normalisation des résultats et à l'informatisation des feuilles de synthèse.

11.3 Le projet "fiches métiers"

Un groupe de travail spécifique fut constitué fin 1998 dans le but de recréer un set de monographies professionnelles dont le dernier créé remonte à une dizaine d'années.

L'ensemble des monographies fut conçu comme banque de données mise à disposition du grand public sur Internet.

Vers la fin de l'année 1999, la majorité des textes étaient prêts. Dans le courant de l'année 2000, un prestataire privé a été saisi de la partie informatique du projet.

11.4 La participation à des projets européens

Les projets Antoe/Netform et Estia (création d'une base de données recensant les sites Internet relatifs aux formations et à l'emploi en Europe) ont été clôturés en 2000.

Les projets Repères et « Beratung sozial benachteiligter junger Menschen » (modules de formations pour praticiens d'orientation scolaire et professionnelle) se poursuivent.

11.5 Les consultations au Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

11.5.1 Les types de consultation

Le nombre de demandes de consultation au CPOS connaît une augmentation constante. Aujourd'hui, ce ne sont plus les situations de changement d'établissement entre pays (Luxembourg, Belgique) qui représentent la majorité des dossiers traités par le CPOS. En effet, de plus en plus de situations renvoient à des problématiques complexes telles que le refus ou le décrochage scolaires, des situations de renvois, des problèmes de discipline à l'école et/ou dans la famille, le désintérêt ou la démotivation par rapport aux études, des troubles de l'apprentissage, le surmenage etc

D'autres demandes concernent plus spécifiquement l'aide aux choix, l'accompagnement dans la prise de décision ou l'élaboration de bilans des aptitudes et des intérêts scolaires et professionnels. A cet effet, les psychologues du CPOS rencontrent les demandeurs en moyenne 2-3 fois, l'objectif étant d'étayer la technique d'entretien par des outils psycho-techniques tels que des questionnaires d'intérêts et de personnalité, des outils psychopédagogiques ou, si nécessaires, des tests de niveau.

Les suivis psychothérapeutiques constituent également une partie des consultations réalisées au CPOS. Dans ce cadre, les psychologues du CPOS suivent des formations spécialisées et des séances d'intervision régulières.

11.5.2 Statistiques

Quatre psychologues ont pris en charge les entretiens au CPOS. Les statistiques relevées sur le nombre d'entretiens réalisés au CPOS au cours de cette année représentent d'une part le nombre total de personnes s'étant présentées, et d'autre part le nombre total de rendez-vous.

Nombre total de cas	395 cas	33 cas/ mois	9 cas/sem	2 cas/jour
Nombre total de Rdv	693 Rdv	58 Rdv/mois	15 Rdv/sem	3 Rdv/jour

11.6 L'actualisation du fonds documentaire et de la testothèque

11.6.1 La documentation du CPOS

La documentation du CPOS peut être classée selon différentes activités :

- la recherche documentaire
- la gestion documentaire
- l'élaboration d'un CPOS News et d'une Revue de presse
- la mise à disposition des SPOS d'une documentation de base à l'information

Un des objectifs de l'an 2000 a été de finaliser l'organisation et l'actualisation de la bibliothèque et de la testothèque du CPOS afin de permettre aux membres de celui-ci ainsi qu'à ceux des SPOS de recourir à un service de prêt fonctionnant depuis octobre 2000.

La testothèque comprend des tests psychométriques, des tests projectifs, des outils d'animation de groupes couvrant toutes les tranches d'âge du post-primaire et disponibles en deux langues (français, allemand).

Pour améliorer la communication afin de faciliter l'échange et la circulation de l'information intra SPOS d'une part et intra SPOS/CPOS d'autre part. Un CPOS NEWS est diffusé depuis octobre 2000 à raison de quatre numéros par an, permettant ainsi à chaque membre du CPOS et des SPOS d'y exprimer ses idées, ses impressions, ses suggestions ... en résumé, tout ce qui semble intéressant à transmettre aux collègues.

Dans le même ordre d'idées, une Revue de presse électronique est réalisée quotidiennement, selon l'actualité du moment. Cette Revue de presse est ciblée sur la politique de l'éducation du Luxembourg et sur les thèmes qui s'y rapportent. Certains de ces thèmes d'actualité peuvent constituer un dossier documentaire.

Afin d'optimiser le travail d'information et d'orientation des SPOS et du CPOS, une documentation spécifique (outils d'aide à l'orientation) est distribuée en fonction des besoins de chacun. Cette documentation est constituée de guides d'information sur l'enseignement de différents pays.

11.6.2 Les brochures d'information

Le CPOS est responsable de la conception, de l'impression et de la distribution des brochures suivantes:

Que faire après la 6e année scolaire? / Was tun nach dem 6. Schuljahr?

Que faire après la Ve?

Que faire après la 9e?

Que faire après la 9e technique?

Que faire après la 9e polyvalente?

Que faire après la 9e professionnelle?

Tu possèdes ton diplôme de technicien

Que faire après le bac technique?

Le CPOS a également conçu et diffusé la brochure intitulée "Vers une Ecole de la Communication".

11.7 Les activités des services de psychologie et d'orientation scolaire

11.7.1 Les visites des SPOS

Depuis septembre 2000 ont eu lieu des réunions avec le personnel des SPOS et les directeurs des établissements scolaires du LCE, LMRL, LTETT, LN, LTE, LTPS, LGL, LTC, LCD, LAM, LTMA.

Lors de ces rencontres différents thèmes ont été abordés tels que :

- la redéfinition des missions du CPOS ;
- le développement du CPOS en un Centre de Ressources comprenant une documentation (bibliothèque et testothèque) et des propositions de formations continues adressées aux membres des SPOS ;
- le recrutement du nouveau personnel et son intégration dans les équipes existantes ;
- la planification des réunions plénières et des réunions en "petit groupe" favorisant la réflexion, l'échange sur divers sujets et la soumission de propositions par chacun.

Les réflexions et discussions menées lors de ces réunions ont donné lieu à de nouvelles initiatives et à l'élaboration de projets. Les aspects liés à la méthodologie et à l'organisation du travail ont également été mis en évidence.

11.7.2 L'adjonction d'assistants sociaux et d'éducateurs gradués aux SPOS

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi prévoit que le cadre personnel du Centre de psychologie et d'orientation scolaires sera élargie par la création de 22 postes d'assistant social ou d'hygiène social et de 9 éducateurs gradués.

A la suite de l'examen - en vue du recrutement de nouveaux agents, 18 assistants sociaux et 8 éducateurs gradués ont été recrutés.

Un deuxième concours de recrutement a été organisé par la suite.

Hormis les aspects réglementaires, le CPOS a jugé utile de bien préparer l'intégration des nouveaux agents dans les équipes existantes.

D'une part, un groupe de travail fut chargé d'examiner cette intégration sur l'arrière-fond des tâches usuelles des SPOS en tenant compte du profil professionnel des professions en question. La "job description" telle qu'elle découle des travaux préliminaires ainsi effectués a été définie de concert avec les directeurs des établissements scolaires.

D'autre part, le CPOS a suivi de près l'organisation du stage et des formations des nouveaux agents. Le programme de formation s'étend sur un, voire deux ans, selon le stagiaire. Les huit modules proposés jusqu'en janvier 2001 et suivis par la majorité du nouveau personnel s'articulent autour de deux volets - l'orientation et la communication scolaire - , et concernent par exemple le système de formation au Luxembourg, la visite du BIZ, la représentation des métiers, la communication relationnelle... .

11.7.3 La collaboration avec d'autres institutions

Au cours de l'année 2000, le CPOS a collaboré avec les organismes luxembourgeois et étrangers suivants: Services de Guidance et de l'ADEM/ BIZ, ainsi qu'avec nos homologues étrangers BIZ-Trier (D), Centre PMS (B) et CIO (F).

Domaine	Institution
travail sur la violence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ associations des parents d'élèves ▪ Conférence Nationale des élèves ▪ Cellule de Recherche pour la Résolution des Conflits (CRRC) ▪ Institut Supérieur d'Enseignement et de Recherche Pédagogique (ISERP) ▪ Centre de Médiation et le Tribunal de la Jeunesse, etc.
l'intégration des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans l'ES et l'EST	<ul style="list-style-type: none"> ▪ groupe de travail afférent
recherche sur des mesures psychopédagogiques individuelles envisageables pour élèves en difficulté	

11.7.4 Le service des aides financières

Aides financières pour élèves suivant des études primaires ou postprimaires à l'étranger et pour élèves suivant des études postprimaires au GDL

Subsides extraordinaires pour élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger - art. budg. 11.3.34.060

Depuis la rentrée 2000, 160 dossiers de demandes de remboursement partiel des frais d'internat ou de minerval pour élèves de familles à revenus modestes fréquentant l'enseignement primaire et post-primaire à l'étranger ont été traités avec le concours des assistantes sociales du CPOS.

1994/95	119 dossiers traités
1995/96	204 dossiers traités
1996/97	176 dossiers traités
1997/98	207 dossiers traités
1998/99	214 dossiers traités
1999/2000	180 dossiers traités
2000/2001	160 dossiers (situation au 14.02.2001)

Les subsides sont attribués selon des critères sociaux et divisés en 3 volets

1. remboursement des frais de minerval
2. remboursement des frais d'internat
3. aide supplémentaire

Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand Duché de Luxembourg - art. budg. 11.3.34.061

Catégories :

- Subsides pour élèves de familles à revenus modestes
 - Subsides pour cas sociaux graves (paiements trimestriels)
 - Subsides pour élèves de familles à revenus modestes (dépenses spéciales)
 - Subsides pour élèves méritants
 - Subsides pour élèves payant un minerval au conservatoire (classes F de l'enseignement secondaire classique)
- Depuis la rentrée scolaire 2000/2001, environ 55 cas sociaux graves ont été traités avec le concours des assistantes sociales des différents secteurs et sont subsidiés trimestriellement, alors que 14 cas spéciaux qui ont été subsidiés en début d'année scolaire pour dépenses extraordinaires (frais de minerval élevés ex. Lycée Vauban , Ecole Européenne.) A noter que pour les dossiers appelés trimestriels un rapport social et financier rédigé par une assistante sociale est exigé.

Cas trimestriels (cas sociaux graves subsidiés trimestriellement)	
1995/96	42 dossiers
1996/97	43 dossiers
1997/98	47 dossiers
1998/99	69 dossiers
1999/2000	61 dossiers
2000/2001	55 dossiers (situation au 14.02.2001)

- 1794 demandes de subsides pour élèves de familles à revenus modestes suivant l'enseignement postprimaire au Grand Duché de Luxembourg ont été introduites pour l'année scolaire 1999/2000.

Subsides pour élèves nécessiteux	
1996/97	1139 dossiers
1997/98	1212 dossiers
1998/99	1306 dossiers
1999/2000	1794 dossiers
2000/2001	1970 dossiers (situation au 14.02.2001)

Répartition (1999/2000):

En raison de leur situation financière très précaire, 266 élèves demandeurs d'asile ou réfugiés politiques ont été traités à part et se sont vus attribuer un forfait unique de LUF 5.000.-.

Vu le grand nombre de demandes de subsides pour réfugiés, le montant des subsides octroyés aux élèves a baissé en moyenne.

- 2404 élèves ont touché un subside pour élèves méritants pour l'année scolaire 1999/2000 (le nombre de dossiers 2000/2001 n'étant connu qu'après les résultats scolaires du 2e trimestre de l'année scolaire 2000/2001.)

Subsides pour élèves méritants	
1995/96	2595 dossiers
1996/97	2551 dossiers
1997/98	2435 dossiers
1998/99	2549 dossiers
1999/00	2404 dossiers

Subsides aux associations estudiantines et aux associations de parents d'élèves

96 subsides ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire (APEEP)

23 subsides ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Post-Primaire (APEEPP)

11.7.5 Les cours de rattrapage

Nombre total des élèves inscrits aux cours de rattrapage de l'été pour les lycées de la capitale : 445 (203 élèves pour l'EST - 242 élèves pour l'ES)

Nombre de titulaires : 35

Enseignement secondaire technique :

7e	33 candidatures
8e	67 candidatures
9e	19 candidatures
10e	54 candidatures
11e	18 candidatures
12e	10 candidatures
13e	2 candidatures

Enseignement secondaire classique

7e	48 candidatures
6e	36 candidatures
5e	71 candidatures
4e	36 candidatures
3e	31 candidatures
2e	17 candidatures
1e	3 candidatures

12 LE SERVICE DE LA COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES

En 2000, le Service de la Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT) a poursuivi ses activités dans les 8 domaines suivants :

- Analyse et évaluation du système éducatif
- Accompagnement des travaux de réforme dans l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique
- Formation continue des enseignants
- Technologies de l'information et de la communication
- Promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement
- Animation culturelle et éducation aux médias
- Coopération européenne
- Documentation

12.1 L'analyse et évaluation du système éducatif

En matière de statistiques générales sur l'éducation et la formation, le SCRIPT a produit des données complètes et détaillées tenant compte des caractéristiques suivantes : niveau d'études, sexe, âge et nationalité au niveau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique.

En complément aux statistiques générales, les redoublements dans l'enseignement primaire, les résultats de la procédure de passage du primaire vers le post-primaire ainsi que la promotion dans l'enseignement post primaire ont été analysés.

Depuis 1998/99, des données globales existent également pour les élèves qui fréquentent un établissement privé non-subventionné ou une école internationale.

Les données sur les élèves scolarisés dans des écoles primaires et secondaires des régions limitrophes font toujours défaut.

Les bases de données qui sont en train de se constituer au SCRIPT ont trois finalités:

- réaliser des études et analyses statistiques ;
- alimenter le futur système luxembourgeois d'indicateurs sur l'enseignement et la formation ;
- répondre aux demandes des organismes et institutions nationaux (STATEC,...) et internationaux (EUROSTAT, OCDE, UNESCO, ...).

12.1.1 Les études et analyses statistiques sectorielles

En 2000, les études suivantes ont été finalisées et publiées:

- résultats de la nouvelle procédure d'orientation vers l'enseignement post-primaire (année 1999/2000 / octobre 2000) ;
- statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire (année 1998/99 / avril 2000) ;
- statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique (année 1998/99 / juillet 2000) ;
- résultats à l'examen de fin d'études secondaires (année 1999 / février 2000) ;
- élèves luxembourgeois et étrangers dans l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique luxembourgeois (année 1998/99 / juin 2000).

12.1.2 Les statistiques et comparaisons internationales

Le service répond en priorité aux demandes de l'EUROSTAT et de l'OCDE.

Les données luxembourgeoises fournies à ces organismes permettent de faire figurer le Luxembourg dans différentes publications comme:

- Regards sur l'Éducation (les indicateurs de l'OCDE) ;
- Chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union Européenne (EUROSTAT CEDEFOP) ;
- Les chiffres clés de l'Éducation en Europe (EUROSTAT – EURYDICE).

La méthodologie dans ces demandes vise souvent une très haute résolution de l'information et couvre des dimensions pour lesquelles la collecte et le traitement des informations dépassent les ressources actuelles du SCRIPT.

12.1.3 Les indicateurs sur la qualité de l'éducation et de la formation

Le projet « Indicateurs »

Dans une première phase du projet, les responsables et experts du ministère avaient défini six entités sur lesquelles ils désiraient disposer de statistiques, d'indicateurs et d'informations de pilotage. Ces informations portent sur

- 1) L'élève
- 2) L'enseignant
- 3) L'établissement
- 4) Le système de l'éducation en sa globalité
- 5) Le contexte du système de l'éducation, y compris la transition école/vie active
- 6) L'infrastructure et les curricula

Suivant les directives du Comité de Coordination du ministère les travaux se sont poursuivis dans les différents domaines:

Informations sur l'élève

a) Les résultats du projet ont servi de base pour la conceptualisation et l'implémentation du projet "fichier élèves"

b) Le projet a défini le cadre pour l'étude PISA (Programme for international student assessment), il a alimenté la logistique de PISA et en a assuré la gestion informatique. Le projet PISA consiste dans une étude comparative des connaissances en langues, en sciences et en mathématiques des élèves de 15 ans des pays de l'OCDE.

c) Le projet a assuré le suivi et la gestion informatique de plusieurs autres projets contenant une composante "élève" (projet passage primaire-postprimaire, projets PROF/PROOF, projet "New Assessment Tools for Cross Curricular Competencies" de la commission Européenne, projet "Auto-évaluation" du LGE en collaboration avec l'association des parents d'élèves.

d) Participation active dans les réseaux internationaux les plus importants (Réseau A du Projet INES/OCDE, Board of Participating Countries du projet PISA, réseau des "PISA National Project Managers", International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA))

e) Préparation du deuxième cycle de PISA

Informations sur l'enseignant

- a) Finalisation des travaux de saisie sur la formation initiale des enseignants
- b) Préparation d'un schéma d'analyse dans le cadre du projet PISA
- c) Suivi des travaux préparatoires de l'OCDE, de l'IEA et de la CEE sur les indicateurs de qualité de l'enseignement se référant aux enseignants.
- d) Suivi des travaux du réseau C du projet INES/OCDE (Indicators of education systems)

Informations sur l'établissement

- a) Modération, conceptualisation, travaux de développement de questionnaires et analyses statistiques dans le cadre du projet "Auto-évaluation" du LGE
- b) Suivi des travaux du réseau C du projet INES/OCDE

Informations sur le système de l'éducation

- a) Préparation d'une étude sur le coût
- b) Analyse de faisabilité d'un cost-benefit-plan (dans le cadre de l'International Life Skills Survey (ILSS/ALL))

Informations sur le contexte du système de l'éducation (marché de l'emploi, transition)

- a) Préparation et premiers travaux de mise en place d'un observatoire éducation/marché de l'emploi (en coopération avec le STATEC et le projet PROF-update sur les profils professionnels). Malgré l'importance et la priorité accordées à ce projet par Madame le Ministre de l'Éducation Nationale et Monsieur le Ministre de l'Économie, ce projet a dû être abandonné.
- b) Préparation pour une participation du Luxembourg à l'International Life Skills Survey (ILSS/ALL)
- c) Analyse de faisabilité en vue d'une éventuelle participation du Luxembourg à PISA-L
- d) Suivi des travaux du réseau B du projet INES/OCDE

Informations sur les infrastructures et les curricula

- a) Publication et diffusion des résultats de la "Second International Technology in Education Study"
- b) Préparation de la participation luxembourgeoise à une des grandes études de cas (OECD et/ou IEA) sur la technologie en éducation
- c) Intégration des données et des résultats d'analyses et de sondages émanant de différents projets (p.ex. PROF-update/Technique Général)

Au delà des travaux directement liés au contenu dans les différents domaines, une composante importante du projet Indicateurs consiste dans la mise en place d'un système informatique fiable et conforme avec les standards internationaux. L'accent des travaux en 2000 a été mis sur l'optimisation du serveur, l'implémentation d'une base de données SQL ainsi que la génération d'interfaces standardisés vers les logiciels d'analyse.

12.1.4 Les indicateurs européens de la qualité de l'éducation

Le Luxembourg a participé en 1999-2000 au projet européen sur les indicateurs de la qualité de l'éducation. Le projet connaîtra une suite en 2001 au niveau des indicateurs de la qualité de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Un premier travail a abouti à un rapport sur seize indicateurs regroupés en quatre domaines :

- niveau atteint (mathématiques, lecture, sciences, langues étrangères, "apprendre à apprendre", TIC et éducation civique);
- réussite et transition (taux d'abandon, achèvement de l'enseignement secondaire supérieur, taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur);
- suivi de l'éducation scolaire (participation des parents, évaluation et pilotage de l'éducation scolaire);
- ressources et structures (dépenses consenties en matière d'éducation par étudiant, éducation et formation des enseignants, taux de fréquentation d'un établissement pré-primaire, nombre d'étudiants par ordinateur).

Le rapport présentant ces seize indicateurs est disponible à l'adresse suivante :

<http://europa.eu.int/comm/Éducation/indic/backfr.html>

12.1.5 Le projet d'élaboration d'indicateurs européens concernant la lecture en 5e année d'études (France, Grande-Bretagne, Luxembourg)

Objectifs du projet

1. faire le constat des compétences en lecture ainsi que des motivations pour celle-ci d'un échantillon représentatif d'élèves de 5e année primaire du Luxembourg et les comparer à ceux d'élèves des deux autres pays partenaires: la France et la Grande-Bretagne.
2. comparer les démarches pédagogiques concernant l'enseignement de la lecture dans les trois pays concernés.
3. fournir des conclusions utiles en termes de constat, pouvant intéresser l'ensemble des pays de l'Union européenne en vue de construire des indicateurs européens de réussite en lecture à la fin du primaire.

Recueil des données

D'un côté, le projet a étudié les compétences en lecture chez les enfants ainsi que leurs motivations pour la lecture.

État actuel du projet

La collecte des données s'est terminée en juin 2000. Au cours des mois de juillet et d'août, il a été procédé à la saisie informatique des résultats.

Les premières analyses statistiques ont confirmé la validité des instruments et de l'échantillon. Au mois de décembre 2000, le travail a porté sur le développement des schémas d'analyse des données, chaque pays ayant pris en charge un aspect particulier de l'étude: le Luxembourg s'occupe du questionnaire-enseignants, la Grande-Bretagne des réponses des élèves et la France des résultats obtenus par l'observation.

Perspectives futures, publications

Les résultats finaux fournis par les trois pays seront publiés fin 2001 parallèlement en français et en anglais.

Les conclusions tirées de ce projet pourront fournir aux décideurs des éléments utiles dans le domaine de l'enseignement. Par ailleurs, ils pourront également apporter une contribution certaine non seulement à la formation de base des futurs enseignants, mais également à la formation continue des instituteurs en place.

12.2 L'accompagnement des travaux de réforme dans l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique

12.2.1 Éducation préscolaire et Enseignement primaire

Les classes du degré inférieur ont constitué le principal chantier du SCRIPT dans le domaine de l'enseignement primaire en 2000. Les travaux conceptuels ont essentiellement porté sur l'innovation en 1re et 2e années d'études et les axes de réflexion les plus importants ont été le nouvel abécédaire, les méthodes d'évaluation et l'adaptation du bulletin scolaire, le cycle d'apprentissage et l'alphabétisation en français. Ces travaux seront poursuivis en 2001 et la plupart des mesures pourront être mises à l'essai dans des classes pilotes dont les titulaires seront par après invités à collaborer dans le processus de généralisation.

Un groupe de travail a élaboré un projet-pilote d'alphabétisation en français. L'objectif est de permettre à des enfants romanophones d'apprendre la lecture et l'écriture en français et d'atteindre par le biais d'un enseignement de l'allemand comme langue étrangère un niveau facilitant leur intégration dans les cours réguliers. Ces projets-pilotes devront se concentrer sur des quartiers à forte population étrangère et devront avoir lieu dans des bâtiments qui regrouperont également d'autres classes.

L'élaboration de matériel didactique

Branche	Matériel didactique élaboré
allemand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection d'un nouvel abécédaire et adaptation au contexte luxembourgeois ▪ Élaboration d'un fascicule supplémentaire pour la 2^e année d'études favorisant la communication orale, la lecture et la production écrite libre ▪ Finalisation du matériel pour la 3^e et 4^e année d'études ▪ Mise en place de la version définitive des anthologies de textes destinée aux élèves de 5^e année ; ▪ Adaptation du matériel existant à la nouvelle orthographe allemande.
français	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'albums pour la 2^e année d'études facilitant le passage de l'oral à l'écrit ; ▪ Rédaction d'un dossier méthodologique sur l'ensemble de l'apprentissage du français à l'école primaire.
mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation à l'euro des manuels de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année d'études ▪ Réorganisation du matériel auxiliaire (blocs logiques, monnaie scolaire, ...) ; ▪ Distribution d'une cassette vidéo et d'une brochure pédagogique préparées pour l'introduction de l'euro ; ▪ Adaptation des dossiers méthodologiques.
luxembourgeois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation du recueil de bonnes pratiques "Lëtzebuergesch fir déi Kleng" favorisant l'enseignement et l'apprentissage de la langue luxembourgeoise à l'éducation préscolaire ▪ Élaboration de deux sets « Billergeschichten fir d' Spillschoul » ▪ Traduction d'un CD-rom pour les enfants de 3 à 6 ans en langue luxembourgeoise ▪ Élaboration d'anthologies de textes pour les degrés moyen et supérieur
histoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du matériel de 6^e année d'études ; ▪ Mise en place des valises pédagogiques ciblant la période de la préhistoire et élaboration de nouvelles valises portant sur d'autres époques de l'histoire.
sciences naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation du matériel « Fitifax » pour l'éducation préscolaire reliant l'éveil aux sciences au développement langagier ; ▪ Mise en place des matériels du degré supérieur ; ▪ Élaboration des « Arbeitskarteien » ; ▪ Développement du concept didactique « Fit und stark fürs Leben » pour l'enseignement primaire.
éducation musicale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du matériel pour les degrés moyen et supérieur
éducation morale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'anthologies de textes pour enfants

Le passage primaire – postprimaire

Le groupe de pilotage créé en janvier 1997 avec la mission d'assurer le suivi de la nouvelle procédure et d'en planifier les ajustements a continué ses travaux en 2000.

L'impact global positif de la mesure (grande concordance des avis d'orientation avec les demandes des parents, nombre peu élevé de recours), constaté dès la mise en place de la procédure, s'est confirmé en 2000.

Plusieurs mesures nécessaires pour réaliser une plus grande continuité entre l'enseignement primaire et les classes subséquentes ont été réalisées : Les travaux entre le Collège des Inspecteurs et les deux Collèges des directeurs de l'enseignement secondaire ont abouti à des contacts intensifs entre les commissions des programmes du secondaire et les groupes de travail chargés de l'élaboration de matériel didactique pour l'enseignement primaire. De même, le SCRIPT soutient tous les projets régionaux d'échange entre les instituteurs du degré

supérieur de l'enseignement primaire et les professeurs du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que de la division inférieure de l'enseignement secondaire.

Le SCRIPT coordonne la réalisation et le perfectionnement des épreuves standardisées qui constituent un élément de la procédure de passage vers le postprimaire. Ce travail comprend deux volets : l'élaboration des contenus qui est assurée par des groupes de travail supervisés par le SCRIPT et l'exploitation des résultats confiée à la cellule d'évaluation de l'ISERP. Une convention y relative a été établie entre le SCRIPT et l'ISERP.

Les projets suivis par le SCRIPT dans le cadre du passage primaire-postprimaire

Le service coordonne désormais les mesures d'accompagnement et de recherche suivantes autour de la nouvelle procédure d'orientation:

1. élaboration et perfectionnement des épreuves standardisées,
2. projet concernant le développement et l'évaluation de compétences et de connaissances,
3. journées pédagogiques communes aux instituteurs et aux professeurs,
4. observatoire des résultats et des effets de la nouvelle procédure.

L'élaboration et le perfectionnement des épreuves standardisées

Au-delà de la coopération concernant l'élaboration des épreuves standardisées, le SCRIPT et l'ISERP ont mis au point, pendant l'année 2000, un programme d'activités pluriannuel de recherche dans ce même contexte. Ce programme comprend les tâches suivantes:

- le suivi de l'utilisation des épreuves standardisées par les conseils d'orientation et les conséquences à tirer au niveau de la formation continue à mettre en œuvre.
- l'analyse de l'influence relative de différentes variables sur les décisions effectivement prises par les conseils d'orientation.
- la constitution de banques d'items pour les différentes branches couvertes par les épreuves standardisées.
- la validation des épreuves standardisées comme outil d'orientation par un suivi, dans l'enseignement secondaire, des flux des élèves ayant participé à ces épreuves.

Le développement et l'évaluation des compétences et des connaissances dans la continuité entre l'enseignement primaire et le cycle inférieur de l'enseignement post-primaire. Les modes et les formes complémentaires d'évaluation.

Depuis 1994, un certain nombre de travaux ont été réalisés en marge des échanges entre les instituteurs et les professeurs pour promouvoir une plus grande convergence au niveau des compétences à développer dans la continuité de l'enseignement primaire et les différentes voies de l'enseignement post-primaire. Les travaux en question ont abouti à plusieurs rapports disponibles au centre de documentation du SCRIPT.

Le groupe de synthèse composé de membres participant aux différents travaux dans les écoles et dans les groupes de travaux coordonnés par le SCRIPT s'est réuni régulièrement pour mettre en convergence les différents travaux. En 2000, ce groupe a élaboré une proposition ayant pour but de réaliser une démarche commune pour définir et évaluer les compétences à développer dans la continuité de l'enseignement primaire et des différentes voies de formation de l'enseignement postprimaire.

Les réflexions suivantes ont guidé le groupe de synthèse :

- * permettre aux élèves de mieux percevoir le sens de ce qu'ils apprennent,
- * développer des compétences fondamentales qui permettent aux élèves de devenir des apprenants plus autonomes et plus performants dans la perspective d'un développement durable,

- * utiliser l'évaluation comme un levier pour réguler les apprentissages dans un sens positif.

Les journées pédagogiques communes aux instituteurs et aux professeurs

Pour l'année 2000, le SCRIPT a proposé les activités de formation suivantes continue pour renforcer les échanges autour des thèmes prioritaires identifiés par le ministère :

- les notes et les formes complémentaires d'évaluation,
- l'enseignement des langues : la production écrite et la lecture,
- l'enseignement des langues : la compréhension et la production orales,
- le rôle des langues dans l'enseignement des autres disciplines,
- les mathématiques : la continuité des programmes et des méthodes
- l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication (TIC),
- l'enseignement des sciences naturelles, de la géographie et de l'histoire,
- la pédagogie par projets,
- le dialogue avec les parents.

Les projets d'innovation dans les écoles

Les écoles primaires et préscolaires ont la possibilité de développer un projet d'innovation pédagogique local qui est soutenu par le ministère par le biais du SCRIPT et du Service de l'Enseignement primaire. Ces projets permettent de révéler les besoins en formation continue des enseignants et d'organiser des activités de formation autour de problèmes concrets à résoudre. Progressivement, la communauté scolaire pourra ainsi s'engager dans un développement scolaire (Schulentwicklung).

Le groupe de pilotage a siégé à onze reprises au cours de l'année 2000 et a avisé les 6 projets suivants:

Commune	Projet
Projets avisés en 2000	
Schouweiler	Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles »
Differdange	Team-teaching et cycle inférieur
Mondorf-les-Bains	Allgemeine psychomotorische Erfahrungsmöglichkeiten und gezielte motopädagogische Angebote in éducation précoce und préscolaire
Pétange	Évaluation 2000 (suite du projet « École de la réussite »)
Schifflange	Applications de l'Internet au primaire et au préscolaire »
Bourscheid	Développement de la qualité de l'enseignement par la recherche de stratégies permettant de réaliser une école sans violence ».
Projet entamés en 1999 et poursuivis en 2000	
Esch-sur-Alzette	Projet « Ale Lycée » et « Brill
Kehlen	Projet d'école d'intégration
Pétange	Le travail en ateliers (préscolaire) », « Journée continue », « École de la réussite » et « Fiche descriptive des acquis scolaires des enfants fréquentant un cours d'appui

Tous les projets ont été élaborés par des équipes d'enseignants en coopération avec les autorités locales et l'inspecteur d'arrondissement. Les parents ont été impliqués dans la démarche.

L' animation pédagogique et culturelle

La troisième édition du concours « Mach mat(h) » a eu lieu en 2000. Les activités du rallye ont pour objectif d'amener les élèves à travailler en équipe pour résoudre des problèmes nouveaux de mathématiques. D'autres concours ont été réalisés dans les domaines de la lecture, de la poésie et des travaux manuels. S'y ajoutent les Concerts éducatifs de l'Orchestre de la Musique Militaire qui ont été animés par le groupe de travail chargé de l'élaboration du matériel de l'éducation musicale.

L'accompagnement de travaux de recherche / Analyse et évaluation du système éducatif

Des travaux de recherche et d'analyse ont été entamés notamment dans les domaines suivants: l'évaluation de la lecture, de la « Lese-Rechtschreibschwäche LRS », les cours intégrés en langue maternelle, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'éveil aux sciences et la formation continue des enseignants. Une première évaluation de l'intégration des enfants à besoins pédagogiques spécifiques vient d'être achevée alors qu'une deuxième sera établie dans le cadre du projet d'école de Kehlen. La problématique de la LRS est également examinée dans le cadre du projet de Dudelange en collaboration avec l'ISERP. L'ISERP mène l'enquête pour ce qui est de l'enseignement des sciences à l'école primaire.

L'évaluation

Des rencontres de réflexion entre un groupe d'enseignants et certains inspecteurs centrées sur l'élaboration de nouvelles formes d'évaluation ont permis de clarifier les limites du système traditionnel d'évaluation, notamment en ce qui concerne la situation particulière du degré inférieur de l'enseignement primaire. Les travaux ont abouti à une clarification de la différence entre l'évaluation formative et l'évaluation certificative ainsi qu'à une première ébauche d'un bulletin scolaire alternatif.

En collaboration avec les services scolaires portugais et le Collège des inspecteurs, l'évaluation des cours intégrés en langue portugaise a été entamée sous forme d'observations et d'entretiens.

Technologies de l'Information et de la Communication

Les disponibilités en matériel informatique dans les écoles primaires ont été recensées.

Le projet MIRA a été lancé dans le cadre d'un projet R&D pour analyser l'utilisation des ordinateurs et du Web dans l'enseignement.

Autres projets

Bonnes pratiques en expression écrite en français à l'école primaire

Wéini schreiwe mir eng Geschicht?

Souvent, les pratiques pédagogiques de l'écrit comprennent essentiellement des exercices structurés à caractère fermé, au détriment d'activités plus ouvertes centrées sur la communication écrite et les productions plus personnalisées des enfants. Les enseignants participant à l'action ont développé dans leurs classes et documenté dans une publication (*Wéini schreiwe mir eng Geschicht?*) une pédagogie de l'expression écrite personnalisée.

La publication a été diffusée aux titulaires de classes des degrés moyen et supérieur en 2000 et peut être utilisée dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

Evaluation de l'expression écrite personnalisée en français à l'école primaire

La recherche descriptive porte sur les résultats d'élèves en début de 5^e année d'études primaires dans le domaine de l'expression écrite personnalisée. L'enfant peut actualiser et investir les connaissances et les savoir-faire dont il dispose pour exprimer ses propres idées sur un thème donné.

L'étude comprend deux volets :

- d'un côté l'analyse des connaissances et des savoir-faire dont font preuve les élèves dans le cadre de productions écrites personnalisées,
- de l'autre côté, l'examen des relations qui existent entre la production écrite personnalisée et les réponses aux épreuves d'un test de français.

L'intégration scolaire d'enfants à besoins spécifiques

En collaboration avec l'ISERP, le SCRIPT a assuré, depuis l'automne 1995 jusqu'en décembre 2000, l'accompagnement scientifique de l'expérience pilote de l'école du Brill d'Esch-sur-Alzette. Mise en œuvre par des enseignants de l'école du Brill, l'expérience a abouti à la création d'une filière intégrative pour des enfants à besoins éducatifs spécifiques à partir de l'éducation préscolaire jusqu'au degré supérieur de l'enseignement primaire. Au terme de l'accompagnement, l'intégration est réalisée jusque dans des classes du degré moyen.

Globalement, l'expérience a été vécue de manière positive par les enseignants, par les parents ainsi que par les enfants à besoins spécifiques et par les autres enfants des classes concernées et s'est poursuivie après la phase d'accompagnement. Cependant, à ce stade, aucune solution durable permettant d'intégrer l'expérience dans le contexte global de l'école n'a encore été trouvée.

12.2.2 Enseignement secondaire

Le projet Pericles

Les premières conclusions du projet PERICLES ont été tirées. Si cette réflexion a abouti d'un côté à une réflexion sur la réforme du cycle supérieur de l'ES, elle a également abouti à la volonté d'en savoir plus sur les connaissances et les compétences acquises par les bacheliers de l'ES. Une enquête à ce sujet auprès des étudiants luxembourgeois (actuels ou ayant terminé leurs études) a été préparée.

L'introduction de l'informatique dans le curriculum de français en 7^e

En vue d'introduire l'informatique dans les disciplines scolaires (e-learning), une expérience pilote a été engagée dans 6 lycées et un lycée technique dans les classes de 7^e d'orientation. Il s'agit d'initier les élèves au cours des 2 premiers trimestres aux maniements informatiques élémentaires. Le 3^e trimestre sera celui d'un projet commun dans le cadre duquel le professeur de français et le professeur de TIC feront travailler ensemble leurs élèves.

Nouveaux manuels

Classe	Manuel élaboré
1A1, B, C, E et F	Économie générale
7 ^e d'orientation	"Sprachbuch" en allemand
2 ^e	Instruction civique
1A1	Recueil de textes italiens
4 ^e	Chimie macroscopique et chimie microscopique

Compétences en français des élèves

En étroite collaboration avec la Commission nationale des programmes de français, un projet a été élaboré avec le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz dans l'intention de comparer les compétences langagières en français des élèves luxembourgeois avec celles de leurs condisciples en Lorraine. Le cadre de cette expérience touchant des élèves de 7^e d'orientation et de 1^{re} a été tracé.

12.2.3 Enseignement secondaire technique

Classes ST du cycle inférieur

1. suivi du projet RIACCI au Lycée technique du Centre: l'objectif est de garder les élèves ensemble pendant trois années avec, dans la mesure du possible, la même équipe d'enseignants. Moyennant une différenciation interne et en respectant les difficultés et les rythmes d'apprentissage des élèves, les enseignants se proposent de recourir une orientation positive par opposition à une orientation par l'échec. Par le biais de travaux en groupe, par des activités scientifiques, technologiques et artistiques développées en interdisciplinarité, ce projet vise à développer au mieux les compétences sociales et relationnelles des élèves.
2. projet pédagogique interdisciplinaire pour l'enseignement des sciences naturelles en 7^e au Lycée technique de Bonnevoie
3. projet pédagogique en mathématique pour les classes de 7^e au Lycée technique Michel Lucius. L'objectif principal de ce projet est de remédier aux problèmes liés à cet apprentissage par le biais de travaux en groupe, d'une observation ciblée de la façon de travailler des élèves et d' une réflexion sur l'évaluation en général et sur l'évaluation formative en particulier.

Régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

1. renforcer l'efficacité de l'action des enseignants auprès des jeunes et améliorer le développement de leurs compétences cognitives, sociales et émotionnelles (Lycée technique Esch-Wobrecken). L'objectif est de revaloriser ces jeunes, de leur redonner confiance en eux-mêmes et de déclencher un processus constructif par le biais d'une relation de confiance réciproque. Un dossier appelé « Survival Package » accompagnera les élèves lors de leur entrée dans la vie active.
2. nouvelle approche de la culture générale et de la connaissance du monde (lycées techniques d'Ettelbruck et de Mersch). Ce projet vise essentiellement les changements de pratiques permettant aux élèves d'apprendre autrement, en travaillant par groupes, par projets, et en étant plus actifs et plus impliqués en classe.

3. réduire le nombre des intervenants par classe et de favoriser la relation entre élève et enseignant (projet EN-UN au LTMA). L'accueil des élèves en début d'année scolaire a été repensé et réorganisé de fond en comble. Pendant trois journées, les élèves ont été pris en charge par le régent qui a essayé d'en faire un groupe soudé pouvant fonctionner de manière harmonieuse. La rénovation de salles par les enseignants et les élèves, le travail en groupe des élèves, la concertation régulière entre enseignants et entre enseignants et parents sont autant de facteurs propices à un climat favorisant le travail scolaire.
4. Dans le cadre des projets pour élèves en difficultés, des réseaux d'échange de pratiques pour enseignants ont été créés. Que ce soit dans les réunions d'équipes des projets ou lors journées de rencontres inter-lycées, des problématiques communes se sont rapidement dégagées, et ont donc fait l'objet de journées d'échange sur des thèmes spécifiques tels que la motivation, les pratiques actives et créatives, les questions d'évaluation, la gestion de conflits et la communication relationnelle, la discipline et l'autorité, l'interdisciplinarité et la différenciation.

Cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique

Réforme de la formation administrative et commerciale du régime technique

L'accompagnement scientifique et pédagogique de ce projet a été assumé par l'IWP-HSG (Institut für Wirtschaftspädagogik, Hochschule St. Gallen)

Travaux réalisés au cours de l'année 2000

- finalisation des plans directeurs et des programmes scolaires de toutes les branches enseignées en classe de 10CM
- choix de supports pédagogiques
- élaboration de supports pédagogiques pour les branches économie d'entreprise (classes de 10CM et de 11CM), comptabilité (10CM), communication professionnelle (10CM et 11CM), éléments de droit (11CM)
- élaboration d'unités didactiques répondant aux objectifs poursuivis par la réforme, à savoir un apprentissage plus actif de la part des élèves
- organisation de formations continues pour les enseignants directement concernés par la réforme (notamment en collaboration avec l'IWP-HSG)
- organisation de réunions de concertation avec les titulaires concernés
- disposition des notes de cours, unités didactiques et recommandations méthodologiques se rapportant aux branches administratives et commerciales sur le site Internet du SCRIPT

Les classes du cycle moyen

Le SCRIPT a assuré le suivi du projet des classes francophones dans la section commerce du Lycée technique du Centre. Il s'agit en l'occurrence de deux filières en 10^e et en 11^e dans le régime technique et dans celui de la formation de technicien créés pour accueillir les élèves n'ayant pas fréquenté l'école primaire au Luxembourg.

PROF-Update, volet A : Réforme des formations du CATP et du technicien en commerce, électrotechnique et mécanique

Les objectifs du nouveau projet PROF-Update pour ce volet A sont les suivants :

- perfectionner la méthodologie développée dans le cadre du projet PROF pour analyser les besoins de qualification (en concertation avec tous les partenaires concernés) et pour déterminer et formuler les objectifs de formation,

- réviser, sur base de cette méthodologie, les produits du projet PROF (profils professionnels, respectivement les prérequis pour aborder des études supérieures, référentiels de formation, programmes directeurs) des formations réformées en vue de leur adaptation à l'environnement technologique et économique actuels,

Au cours de l'année 2000, après clarification du problème de l'accompagnement scientifique et de la démarche à adopter, les profils professionnels des formations administratives et commerciales, électrotechniques et mécaniques ont été adaptés en collaboration avec les milieux professionnels concernés.

PROF-Update, volet B : Réforme de la formation Technique Générale

Au cours de l'année 2000, des enquêtes ont été effectuées auprès des étudiants des universités les plus fréquentées et auprès des enseignants de ces instituts. De nouveaux membres ont ensuite été recrutés pour faire partie du groupe de travail dès la rentrée en septembre. Il a été procédé à l'élaboration d'un SAP (Studienanforderungsprofil) en analysant les cours et examens des écoles supérieures concernées. De même, l'interprétation des résultats provenant de l'enquête adressée aux professeurs d'université fut entamée. En collaboration avec le D&D, différents modèles de SAP ont pu être élaborés et présentés aux responsables du ministère.

Parallèlement, une enquête a été mise en place (en collaboration avec l'Association des Ingénieurs) s'adressant aux ingénieurs travaillant dans des entreprises luxembourgeoises afin de connaître leurs expériences en langues.

Une enquête a été réalisée auprès des élèves de 13 GE ayant réussi leur examen de fin d'études afin d'analyser comment ils ont vécu leur formation dans la division technique générale, quel est leur point de vue concernant les qualités et faiblesses de cet enseignement et de la méthodologie mise en œuvre.

Journée pédagogique TIC : *Projet "Safe Use of Internet"*

43 enseignants de 17 lycées luxembourgeois ont assisté au Lycée technique de Bonnevoie à une journée pédagogique organisée par le SCRIPT en vue de la sensibilisation au problème du bon usage de l'Internet, projet « Safe Use of Internet <http://www.script.men.lu/activinno/safeuse/safeuse.htm>

Dans une première étape ont été analysés les moyens susceptibles d'assurer la qualité et la protection des élèves dans l'utilisation éducative d'Internet. Des filtres et autres outils techniques seront mis à la disposition des écoles intéressées. Cependant le recours à des solutions techniques a été jugé peu satisfaisant par la grande majorité des participants à une conférence-débat (manque de fiabilité, effets secondaires indésirables).

Un code de bonne conduite de l'Internet susceptible de couvrir tous les aspects possibles a été élaboré et il a été suggéré d'intégrer les principes de ce code dans le règlement d'ordre intérieur en laissant à chaque établissement le soin de peaufiner son propre code.

L'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire : Auto-évaluation d'établissements d'enseignement post-primaire

En 1997-1998, deux établissements d'enseignement post-primaire luxembourgeois, le Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette et le Lycée Technique du Centre, ont participé au projet européen COMENIUS "L'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire" qui avait été promu par la Commission européenne.

Le suivi des projets luxembourgeois et du programme de la Commission Européenne a été réalisé par le SCRIPT, qui a organisé en 2000 une 2^e journée d'échanges sur les pratiques d'auto-évaluation dans le cadre du réseau des écoles germanophones.

12.3 La formation continue des enseignants

12.3.1 Éducation préscolaire et enseignement primaire

Le SCRIPT s'est concentré avec l'ISERP sur le concept des cours de perfectionnement organisés par l'ISERP. Depuis la rentrée 2000/01, les cours doivent répondre au référentiel des compétences professionnelles des enseignants retenu à cette fin. En plus, la didactique des langues a été fixée comme axe prioritaire des cours de formation continue.

A côté des cours de perfectionnement organisés de manière centralisée par l'ISERP, des journées pédagogiques organisées sur le plan régional dans les arrondissements d'inspection avec le concours des inspecteurs et des responsables de projets d'innovation ont été coordonnées par le service :

Éducation précoce : Le travail en équipe pédagogique mixte
Éducation préscolaire : L'enseignement des langues et le développement langagier
Enseignement primaire : Les nouveaux manuels d'histoire
Les valises pédagogiques
L'éducation musicale au degré moyen
Le passage primaire-postprimaire
La didactique de l'éducation morale et sociale

De même, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles sont demandeurs de formation. Au stade actuel, la formation fait partie intégrante des projets. Cette formation est animée par des formateurs de l'ISERP, des Universités de Liège, de Klagenfurt et de Namur ou par des formateurs luxembourgeois et étrangers rémunérés à titre personnel.

12.3.2 Enseignement secondaire et secondaire technique

Dans le cadre de la formation continue pour les besoins de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, le SCRIPT coordonne les activités de formation continue organisées :

- par le service lui-même ;
- par le Conseil de l'Europe (système de bourses CDCC) ;
- dans le cadre des programmes Comenius-Lingua.

Les projets de formation continue soutenus par le service ont trois origines différentes :

- des projets personnels des enseignants quant au développement des compétences professionnelles,
- des projets d'innovation dans les établissements scolaires de l'enseignement post-primaire,
- des projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des commissions nationales et des associations de professeurs).

En 1999-2000, les ressources disponibles ont été utilisées pour organiser 132 formations différentes d'une durée variant de 2 à 60 heures.

Domaine de formation	Nombre	Femmes	Hommes
Développement de l'école	79	43	36
Développement personnel professionnel	85	59	26
Passage primaire-postprimaire	184	85	99
Technologies de l'information et de la communication :			
Compétences minimales en maîtrise personnelle des outils	529	232	297
Compétences évoluées - en général	54	19	35
Compétences évoluées - mathématiques	41	10	31
Compétences évoluées - biologie	37	15	22
Pédagogie et didactique générale			
Scolarisation des élèves de langue étrangère	86	61	25
Éducation au développement	23	15	8
Promotion de la Santé	31	15	16
Méthodes de recherche	7	4	3
Interdisciplinarité - Pédagogie active	95	46	49
Prise en charge des élèves - Communication relationnelle	113	84	29
Orientation - Éducation des choix	19	12	7
Shoah	41	29	12
Pédagogie et didactique disciplinaire			
Langues	304	212	92
Les sciences expérimentales et les mathématiques - Égalité des chances entre filles et garçons	11	5	6
Les sciences expérimentales et les mathématiques	36	10	26
L'être humain, son environnement naturel, social et technologique - sport	212	85	127
L'être humain, son environnement naturel, social et technologique - biologie	56	32	24
L'être humain, son environnement naturel, social et technologique - technologie	15	/	15
Sciences économiques et sociales	5	2	3
La créativité et les arts - Sciences humaines et philosophie	90	48	42
Formations professionnelles	2	1	1
Totaux :	2155	1125	1030
		52.2%	47.8%

Participation : 1204 (624 = 51,8% femmes et 580 = 48,2% hommes) membres du personnel enseignant, socio-éducatif, administratif et technique ont participé à au moins une des 132 activités de formation. Comme un certain nombre de personnes ont participé à plusieurs activités, le nombre total des présences était de 2155, dont 1125 (52,2%) femmes et 1030 (47,8%) hommes. La distribution selon l'âge ne montre pas de différence significative entre 30 et 55 ans.

12.4 Les Technologies de l'Information et de la Communication

D'une manière générale, il faut constater que les TIC sont de plus en plus présentes dans le monde de l'éducation au Luxembourg. Les TIC interviennent dans les domaines que sont l'évaluation du système éducatif, les différents travaux de réforme, la formation continue, les différents curricula scolaires, l'animation culturelle ou encore l'éducation aux médias. Il est dès lors difficile de regrouper à l'intérieur d'une seule rubrique l'ensemble des projets et activités qui se sont déroulés en 2000.

L' étude OCDE

Pour préparer la coordination de l'évaluation des projets introduits par les établissements d'enseignement dans le cadre du programme MEDIA 2000 du ministère, le Luxembourg participe, par l'intermédiaire du SCRIPT, à un nouveau programme de l'OCDE intitulé *Les TIC et la qualité de la formation*, qui s'inscrit lui-même dans une étude plus vaste, appelée *L'École de demain*. Alliées aux évaluations quasi expérimentales de l'incidence des TIC sur l'apprentissage, les études de cas devraient mettre en lumière les solutions stratégiques qui s'offrent aux écoles au début du XXI^e siècle.

En 2000, ce projet a conduit à une première étude de cas dans un établissement qui a fait preuve d'innovation sur le plan du fonctionnement ou des pratiques à l'égard des TIC.

L'intégration des TIC dans le curriculum

Mathématiques

Le SCRIPT a organisé dans le cadre de la formation continue des séances de familiarisation avec les calculatrices symboliques. L'étroite collaboration entre le SCRIPT et la C.N. de mathématiques a débouché sur trois projets ayant des répercussions sur les programmes en mathématiques.

Français : Projet-pilote d'intégration des TIC dans le curriculum- FRANTIC

Ce projet fait suite au projet PC-Führerschein et se propose d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dans le cours de français en classe de VII^e de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'abord d'effectuer une mise à niveau des compétences "informatiques" des élèves suite à laquelle le professeur utilisera les TIC dans le cadre de son cours, alors qu'au troisième trimestre un projet commun entre les deux enseignants est prévu. Les compétences nécessaires pour contrôler l'outil informatique ne sont plus acquises dans le cadre d'un cours spécifique, mais transmises dans le cadre d'un enseignement qui utilise les TIC pour être plus performant. Le projet a un objectif double : d'un côté, il s'agit d'élaborer des contenus pour les différentes branches impliquées dans le projet, d'autre part il s'agit de former les enseignants à utiliser les TIC comme outil pédagogique; finalement, il faut initier les enseignants à la pédagogie orientée projet.

Actuellement le projet est en cours dans 7 lycées du pays et concerne une trentaine de classes. Une journée pédagogique est prévue pour le mois de février 2001 lors de laquelle les enseignants pourront suivre une formation continue pour mettre au point le projet commun du troisième trimestre.

Allemand

Actuellement le SCRIPT prépare une suite au PC-Führerschein pour intégrer les TIC dans l'enseignement de l'allemand. L'idée sous-jacente est d'intégrer dans ce cours la notion de « Medienkompetenz ». Il est prévu d'éditer un manuel « Lehrerhandreichung zur Medienkompetenz » et de le faire distribuer ensuite à tout enseignant de langues.

12.5 La promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement

Afin de créer un climat scolaire favorable pour développer le bien-être et la motivation en vue de promouvoir la réussite scolaire et de lutter contre toute forme de violence, le SCRIPT a coordonné des activités qui s'inscrivent dans les 5 niveaux d'actions définis par la Charte d'Ottawa, à savoir :

- l'individu : développer des compétences psychosociales et cognitives ;
- les groupes : promouvoir des responsabilités sociales au niveau des classes, des collègues des enseignants et des enseignantes, des parents ('citoyenneté au quotidien') ;
- l'organisation / l'institution : concevoir les écoles comme organisations apprenantes (développement des écoles, profil d'une école) ;

- le milieu de vie / l'environnement : développer l'école dans et avec son environnement (travail en réseau avec des partenaires) ;
- la société / la politique : promouvoir l'importance du bien-être et de la santé des jeunes.

Aperçu des activités de 2000:

Projets thématiques à dimension nationale	
Projets thématiques à dimension nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'étude 'Health behaviour among school-aged children' (Organisation Mondiale de la Santé)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée de rencontre pour jeunes 'Mitten im Leben : Aktiv, Hautnah, Genussvoll' : organisée dans le souci de promouvoir une prise de conscience de l'importance du bien-être et de la santé des jeunes à l'école et de développer avec les jeunes des stratégies en vue e. a. de la prévention des toxicomanies, de la violence et des maladies de civilisation.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 'Be smart-don't start', projet de prévention des toxicomanies (sujets : tabagisme et dynamique de groupe, responsabilisation)
Projets d'innovation dans le cadre du développement à l'école (à dimension locale)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'Schoul um Wee – zesommen staark gin' : Le projet vise à intégrer la prévention primaire des toxicomanies dans le cadre de l'école primaire.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 'Objectifs : Développer les compétences psychosociales de chacun, apprendre à gérer les diverses situations de la vie quotidienne, les plus simples comme celles qui mènent aux conflits, au stress, aux angoisses et qui risqueraient de mener à l'abus ou à la dépendance de substances psychotropes légales ou illégales.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 'Drogegebrauch a Schoul : zesommen paacke mier et un' : Le projet vise à aider les écoles de l'enseignement postprimaire à prévenir les toxicomanies et à faire face aux situations conflictuelles en cas de consommation/d'abus de drogues.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LTAM : 'Fir e gesonde Klima an der Schoul' : Les actions s'articulent autour de 4 axes principaux, à savoir la communication, la formation continue des professeurs, l'aide aux élèves par les élèves et le projet pédagogique pour les classes de 10^e.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LMRL : Gesundheitsfördernde Schule
Développement de matériel didactique pour l'éducation préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En continuation au développement du matériel 'Fit und stark fürs Leben' pour l'enseignement primaire, un matériel didactique (FITIFAX) a été élaboré pour l'éducation préscolaire.
promotion de la santé et éducation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des actions régulières d'accompagnement, d'animation, de formation et de documentation relatives aux différents domaines de la promotion de la santé (notamment promotion d'une alimentation saine, prévention des toxicomanies, prévention de la violence, prévention du SIDA) et de l'éducation environnementale ont été organisées en fonction des besoins des écoles.

12.6 Les activités d'animation culturelle

Théâtre scolaire

Deux faits essentiels ont dominé en 2000. La participation aux « Journées de Théâtre Jeune Public SAR-LOR-LUX » à Saarbrücken et la création des « Jeunesses Théâtrales ».

En ce qui concerne le premier événement, il s'agit de relever que la présence en Sarre de deux troupes scolaires, de deux animateurs d'ateliers et d'une troupe professionnelle venant de Luxembourg, a prouvé que la qualité des productions luxembourgeoises à ce niveau était excellente.

Pour que les liens entre le théâtre scolaire et le théâtre professionnel luxembourgeois soient davantage resserrés et qu'il puisse ainsi en résulter une meilleure collaboration, le SCRIPT a favorisé la création des « Jeunesses Théâtrales » a.s.b.l..

La Caravane 2000

Le SCRIPT a représenté le ministère au sein du comité-directeur de cette initiative. Le succès a été mitigé, surtout en fonction de l'engagement des professeurs au sein des diverses écoles.

12.7 La documentation

La tâche principale du service de documentation est de fournir une aide et des ressources documentaires aux membres du Script. Cette aide s'est poursuivie à plusieurs niveaux:

- aide documentaire aux projets et activités du Script : recherche sur Internet et dans des bases de données documentaires, acquisition de documents, etc.
- création d'un fonds documentaire en éducation; élargissement de la collection des périodiques

Une autre tâche importante de la documentation est le développement du serveur web du Script.

Le nouveau serveur du SCRIPT a été installé au début de l'année. L'adresse est <http://www.script.men.lu>. Il peut aussi être accédé via un lien à partir du serveur du ministère.

Par rapport à l'ancien serveur du SCRIPT, les informations ont été en partie restructurées.

13 LE SERVICE INFORMATIQUE

Pendant l'année 2000, le service a, comme dans le passé, procédé à l'exploitation courante des données relatives à l'organisation scolaire des établissements de l'enseignement post-primaire.

13.1 La gestion de la tâche des enseignants

La tâche d'un enseignant, qui peut varier à la suite de changements intervenus (remplacements, engagement de nouveau personnel, etc.) est calculée sur base mensuelle. Les leçons supplémentaires des enseignants sont payées par avances mensuelles et, à la fin de l'année scolaire, un décompte relatif à chaque mois pour l'ensemble de l'année scolaire est établi pour tous les enseignants.

Pour l'année scolaire 1999/2000, le décompte 2000 présente un montant total de LUF 578.357.266 pour les leçons supplémentaires.

Le bilan des dernières années se présente donc comme suit:

Année scolaire	Décompte	Montant en francs
1991/92	1992	399.025.894
1992/93	1993	419.689.468
1993/94	1994	387.582.440
1994/95	1995	535.141.307
1995/96	1996	536.761.304
1996/97	1997	544.291.541
1997/98	1998	522.115.869
1998/99	1999	534.296.529
1999/00	2000	578.357.266

A partir du décompte 2000, le montant des leçons supplémentaires pour l'enseignement supérieur n'est plus inclus dans le tableau.

L'augmentation importante du montant par rapport au décompte 1999 (LUF 500.542.578 francs pour le post-primaire) s'explique d'une part par l'augmentation de la tâche de 7,66% par rapport à l'année précédente, et d'autre part par la revalorisation du point indiciaire de 2,5% depuis janvier 2000 et par le remplacement des biennales par des annales.

Le pourcentage d'enseignants par nombre d'heures supplémentaires est repris dans le tableau suivant (calcul pour le mois d'avril 2000)

Nombre d'heures supplémentaires: LS	Pourcentage d'enseignants
LS = 0	33,00%
0 < LS <= 1	8,05%
1 < LS <= 2	15,66%
2 < LS <= 3	10,95%
3 < LS <= 4	9,42%
4 < LS <= 5	7,35%
5 < LS <= 6	5,28%
6 < LS <= 7	3,69%
7 < LS <= 8	2,58%
8 < LS <= 9	1,78%
9 < LS <= 10	0,99%
10 < LS <= 11	0,45%
11 < LS <= 12	0,38%
LS > 12	0,42%
Total	100%

Le nombre total de leçons supplémentaires par spécialité (calcul pour le mois d'avril 2000) est repris dans le tableau suivant:

Spécialité	LS	Spécialité	LS
AGRON	97,97	GEOGR	77,68
ALLEM	559,73	HISTO	285,61
ANGLA	402,59	HORTI	17,7
ARCHI	4,64	INFOR	151,73
BIOLO	178,25	ITALI	25,97
CHIMI	148,43	LATIN	59,52
CONST	15,94	MATHE	711,26
DACTY	48,46	MECAN	213,74
DROIT	2	MORCH	109,97
EDUAR	269,29	NEERL	0,17
EDUMU	50,69	PHILO	45,92
EDUPH	305,6	PHYSI	214,29
ELETE	168,4	PREPA	744,83
ELTRO	162,3	PSYCH	1
ENSME	4,85	SANTE	114,23
ENVIR	2,58	SCIES	438,57
ESPAG	31,73	SECRE	23,85
FOMOS	3	SPROF	22,36
FRANC	557,16	TPRAT	658,2
Total	6930,21		

13.2 Le fichier élèves

Actuellement, le service informatique reçoit de la part du SCRIPT les données du *fichier élèves* transmis sous forme de disquettes par les établissements scolaires. Dans l'attente de la finalisation du projet de réorganisation du fichier élèves, le service informatique centralise ces données et les transmet, après réaménagement et contrôle, au SCRIPT qui évalue les résultats scolaires.

13.3 La gestion des établissements

Toutes les données requises pour l'analyse du fonctionnement des établissements scolaires (répartition des décharges, prestations des enseignants, constitution des classes, etc.) ont été remises au groupe *gestion d'établissement*.

13.4 La planification des besoins en personnel enseignant

Par ailleurs, le service informatique a élaboré maints documents de référence destinés à la Commission de planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement

postprimaire. En particulier, il a été chargé de présenter l'analyse de l'offre, l'offre étant définie comme l'ensemble des prestations éducatives susceptibles d'être extraites du système horaire d'enseignement actuel en vue de constituer des tâches complètes disponibles pour la création de postes d'enseignants à plein temps. La finalité de cette analyse réside principalement dans la recherche des besoins en enseignants par *spécialité* et accessoirement en la recherche des besoins globaux.

13.5 L'acquisition d'équipement informatique (administratif)

Le service informatique a coordonné les projets d'acquisition en équipements informatiques dans le domaine administratif pour les besoins des administrations scolaires et du ministère à charge du budget du Centre Informatique de l'État.

L'équipement suivant a été accordé pour 2000:

106 ordinateurs, 63 imprimantes et 17 serveurs.

13.6 L'acquisition de matériel didactique

L'acquisition de matériel didactique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements scolaires du postprimaire a été coordonnée par le service informatique dans le cadre du Service Budget, Bâtiments et Equipements scolaires.

Le tableau suivant représente le budget qui a été disponible pour 2000:

Remplacements et nouvelles acquisitions	40.000.000
Acquisitions de logiciels	11.340.000
Maintenance des équipements	4.410.000

En ce qui concerne le programme d'action pour 2000 relatif à l'équipement scolaire, il y a lieu de citer notamment les initiatives suivantes:

- remplacement des ordinateurs à processeur Pentium 90Mhz par des machines à processeur Pentium III 667Mhz;
- acquisition de projecteurs multimédias pour les salles informatiques;
- acquisition d'imprimantes réseaux;
- remplacement de l'équipement informatique en vue de l'intégration de l'ordinateur comme instrument de travail dans les laboratoires de physique, de chimie et de biologie;
- poursuite de la mise en place de réseaux informatiques dans les salles avec connexion vers le monde extérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche.

13.7 L'informatique du ministère

En 2000, le programme informatique PRESTAPROF qui permet le calcul de la tâche des enseignants et l'établissement du décompte annuel des leçons supplémentaires a été finalisé. Ce nouveau programme permet un déroulement beaucoup plus rapide de la procédure de traitement du décompte.

Par ailleurs, le service informatique a collaboré à la réalisation des nouveaux projets informatiques propres au ministère:

- la gestion des examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques (phase 1);
- le projet concernant la réalisation d'un système informatique de gestion des élèves (phase 2).

D'autre part, le service informatique a encadré les utilisateurs dans le cadre de leurs applications informatiques spécifiques et a assuré la maintenance du parc informatique.

13.8 Les perspectives

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, la réalisation des projets informatiques suivants devra être envisagée:

- Mise en place d'un nouveau réseau et câblage informatiques
- Mise en place d'un système intégré d'information, de communication et de gestion avec interconnexion des services administratifs dépendant du ministère et des établissements scolaires
- Réforme du système de gestion administrative du personnel enseignant
- Mise en place d'un système de gestion électronique des documents
- Réforme du programme informatique UNTIS pour l'établissement du plan horaire du personnel enseignant et des programmes annexes GPLUX et PRESTATI pour les besoins des écoles.
- Au niveau de la sécurité, la mise en place d'un firewall.

14 LE CENTRE DE TECHNOLOGIE DE L'ÉDUCATION

14.1 Les activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

- Développement et maintenance du site Internet Cyberprim (<http://www.cyberprim.lu>) avec intégration de la banque de données de la médiathèque du CTE.
- Le dispositif d'intervention pour conseiller les communes et les écoles primaires a été développé. Les communes suivantes ont profité de ce service: Wahl, Goesdorf, Schifflange, Luxembourg, Bous, Niederanven, Weiswampach, Feulen, Bastendorf.
- Organisation de 6 formations pour les étudiants de la 2e année de l'ISERP (présentation du Centre de ressources multimédias, présentation des logiciels interactifs, conseils pratiques et pédagogiques).
- Organisation de formations continues pour les enseignants:
 1. utilisation pédagogique en classe du logiciel Powerpoint;
 2. utilisation pédagogique en classe du logiciel Publisher;
 3. la numérisation, la manipulation et le traitement de documents et d'images numériques (Utilisation d'un scanner, utilisation de l'appareil photo numérique, manipulation d'images numériques à l'aide du logiciel Photoshop);
 4. internet: création d'un site;
 5. travail avec Cyberprim;
 6. présentation de logiciels par thèmes: Histoire, Mathématiques, Internet, préscolaire, Eveil aux Sciences, Encyclopédies et Dictionnaires.
- Démonstration d'exemples de bonnes pratiques:
 1. journée pédagogique à Schifflange "Comment utiliser les TIC à l'école primaire";
 2. accueil des autorités communales de Bettembourg à l'école primaire de Steinsel;
 3. accueil des autorités de la ville de Trèves à l'école primaire de Steinsel;
 4. participation au Salon de l'Éducation à Paris (Cyberprim et école primaire de Steinsel);
 5. participation à la journée des bourgmestres à Mondorf.
- analyse et évaluation de logiciels.
- entretien de la base de données pour la gestion des CD-ROM.
- réorganisation du site Internet du CTE <http://www.cte.lu>.
- administration et organisation du Concours Informatique Luxembourgeois.
- projet MIRA (Multimédia Interface for Research and Authoring): coordination de l'acquisition de l'équipement et mise à disposition de la salle de formation du CTE.
- prise en charge de l'adaptation du logiciel DECOPRIM.
- mise en oeuvre du projet d'intégration du multimédia dans la formation du régime préparatoire présenté par le CTE dans le cadre du programme MEDIA2000:
 1. coordination du groupe de travail dans ses recherches pédagogiques et dans ses recherches de logiciels interactifs utilisables au régime préparatoire;

2. création et mise en page du manuel internet@RP.lu (ce manuel de 110 pages s'adresse à la fois aux élèves et aux enseignants).
- réseaux locaux Novell Netware: organisation de séances de formation pour les besoins des correspondants informatiques et des responsables informatiques des établissements scolaires.
 - mise en oeuvre d'une cellule d'intervention de techniciens en informatique pour la gestion et la maintenance des équipements dans les établissements scolaires du postprimaire. Pour le moment ces techniciens sont mis à la disposition des établissements scolaires à raison d'une journée par semaine pour faire de la maintenance ponctuelle.
 - proposition du projet mySchool – Un portail pour l'Éducation dans le cadre du programme MEDIA2000.

14.2 Les activités dans le domaine audiovisuel

Prises de vues, reproductions et travaux graphiques:

- Les métiers et professions: prises de vues de différents métiers pour la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce à utiliser dans une brochure et au site internet pour attirer l'attention des jeunes aux métiers.
- Différents groupes de travail de l'ISERP: prises de vues photographiques.
- Différentes brochures pour l'ISERP, SCAP: prises de vues photographiques.
- Projet Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies et du CDAIC: prises de vues photographiques pour matériel didactique à utiliser dans tous les ordres d'enseignement.
- Elaboration de logos, pochettes et étiquettes pour cassettes vidéo éditées par le CTE.

Enregistrement, réalisation et montage images et son de films vidéo:

- Enregistrement vidéo professionnel numérique DVCAM monocaméra de la pièce de théâtre Kiki Kichererbse de Christina Stenger interprétée par le "Kannertheateratelier" de l'ISERP. Des copies VHS ont été tirées pour les besoins du "Kannertheateratelier" et du service prêt du CTE.
- Enregistrement vidéo professionnel numérique DVCAM monocaméra de la pièce de théâtre 1001 Nacht interprétée par les élèves du Centre d'Orthopédagogie de Walferdange.
- "Traumzauberbaum": enregistrement de la représentation d'une pièce de théâtre des élèves du primaire de Roodt-Syre.
- "Mam Pimalo ronderem d'Welt": montage d'un film vidéo sur un voyage autour du monde en voilier dont l'équipage se trouvait en contact permanent avec trois classes de l'enseignement primaire de Schouweiler.
- "Walen, wéi a firwaat": vidéo sur la campagne électorale et la procédure à suivre au bureau de vote pour les besoins des cours de Connaissance du Monde contemporain et Éducation civique.
- "Das Spiel mit dem Klang": montage d'un film vidéo qui servira de support visuel au livre scolaire de musique dans l'enseignement primaire.
- "Devoirs à domicile": vidéo réalisé en collaboration avec le SCRIPT, la Commission Européenne et l'ASTI, destinée aux parents d'élèves et aux enseignants du primaire pour traiter de manière pédagogique le sujet des devoirs à domicile.
- "Art à Beaufort": vidéo réalisée sur demande de la commune de Beaufort et du ministère de la Culture montrant l'activité de 9 sculpteurs sur bois lors d'un symposium à Beaufort, pour les besoins des cours d'arts et métiers de l'enseignement secondaire.
- Assistance technique sur place aux élèves de l'option audiovisuelle du Lycée technique des Arts et Métiers lors du tournage au Centre Hospitalier de quelques plans destinés à un spot vidéo ayant pour but la prévention du SIDA. Mise à disposition du matériel de prise de son et éclairage du CTE.
- "Ateliers SCAP": enregistrement des sessions au Service de consultation et d'aide psychomotrice.

Enregistrement et montage son:

- Dans le cadre d'un projet LEONARDO sur l'orthographe du Français, enregistrements de textes pendant plusieurs séances. Par après, finalisation des enregistrements en vue de la confection d'un CD-ROM.
- Pour les épreuves en langue luxembourgeoise des deux semestres, réalisation des enregistrements et duplication des cassettes pour l'examen oral du Centre de Langues
- Montage et duplication de cassettes pour les épreuves de l'examen pratique "dactylo" du Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion.
- Enregistrements et mise au point de différentes pièces musicales d'élèves de l'enseignement secondaire pour émissions du "Schüler-Radio"
- Enregistrement de la bande son de la vidéo AEHT 1999 du Lycée technique Hôtelier Alexis Heck.
- Enregistrements et mise au point de mémoires d'étudiants de l'ISERP ainsi que pour des professeurs de l'ISERP.

Conseil technique:

- "Ghézala": un responsable du CTE a fourni des conseils techniques pour "Lux-Development" concernant la réalisation d'une vidéo sur un projet d'aide au développement en Tunisie.

14.3 Le programme d'action MEDIA2000

Dans le cadre du nouveau programme d'action MEDIA2000 concernant la promotion de l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement postprimaire, 80% des projets présentés pour l'exercice 1999 et pour l'exercice 2000 ont été accordés et démarrés dans les différents établissements scolaires. Le SCRIPT a été chargé d'évaluer les projets accordés lors de la 1re phase de 1999.

Suite à un 3e appel d'offre de projets dans le domaine des médias éducatifs lancé en 2000, les projets suivants ont été présentés par les établissements scolaires et par les commissions nationales des programmes:

Ecole	Titre du projet
AL	MediasLap
LCD	L'informatique diffuse
LCD	Structures informatiques d'accueil (Mersch)
LGL	Centre de Recherche et de Ressources Multimédia
LN	L'informatique pour un nouvel apprentissage responsable et autonome (phases 2 et 3)
LTAM	L'ordinateur, aujourd'hui outil indispensable des travaux pratiques de l'activité du technicien en informatique, énergie et communication ainsi que dans les professions de l'artisanat
LTB	L'ordinateur - outil de travail et de documentation universel en classe de 8 ^e technique
LTC	Rechner-gestützter Unterricht im Bereich Elektrotechnik/Elektronik
LTC	De la prise de vue digitale à la photographie numérique manipulée
LTC	L'informatique dans le cours de physique
LTC	Medialab
LTECG	Mise en réseau de toutes les salles de classes avec intégration des ressources multimédia dans les sciences économiques, les langues et les cours de mathématiques
LTECG	Backup-server pour le réseau éducatif
LTECG	The Learning Square at LTECG
LTHAH	Mise en place d'un réseau d'information et de communication
LTJB	A3-Anyone, Anywhere, Anytime
LTJB	HD-Server
LTJB	LTJB goes Net, Upgrade II
LTJB	Soft now
LTMA	Installation des ressources nécessaires à l'utilisation pédagogique des services liés à l'Internet
CTE	mySchool - Un portail pour l'Éducation
CN GEO	Actualisation et modernisation de l'enseignement de la géographie par l'intégration des médias et des TIC
LTAM	LAN-LABO
RESTENA	Mise en place d'une solution de sauvegarde
RESTENA	Contrôle d'accès aux ressources Internet
RESTENA	Realvidéo
LMR	Projet GLOBE: Intégration communicative
CN CHIMIE	Insertion de l'informatique dans les programmes de l'enseignement technique

14.4 Les perspectives

Au début de l'année scolaire 2000/01, le parc des ordinateurs à usage pédagogique dans les établissements du postprimaire s'élève à environ 3000 unités, ce qui représente un rapport *élève/ordinateur* de 9 environ et une moyenne de 136 ordinateurs par école. L'omniprésence et la croissance massive des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires rendent nécessaire la mise à disposition du personnel pour l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique dans les établissements scolaires.

15 LES SPORTS

15.1 Le Conseil Supérieur de l'Éducation Physique et des Sports

Le règlement grand-ducal du 14 décembre 2000 a réorganisé le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports. Dorénavant il est composé de 13 au lieu de 23 membres.

Le Conseil a avisé la loi du 29 juin 2000 organisant le centre national sportif et culturel et différentes moutures de l'avant-projet de loi concernant le sport.

Au cours de 6 séances plénières le Conseil a émis des propositions pour la répartition des moyens budgétaires aux fédérations sportives et leurs clubs.

Des points particuliers ont concerné

- la fonction de « directeur technique national » au sein de certaines fédérations sportives ;
- les moyens pour améliorer la situation du bénévolat dans le domaine du sport ;
- les critères entrant en ligne de compte pour l'octroi d'autorisations de travail à des sportifs non ressortissants de l'Union européenne ;
- les évolutions sur le plan national et international des mesures et moyens mis en œuvre dans la lutte contre le dopage dans le sport.

De façon régulière, il a été rapporté sur les activités dans le domaine du sport-loisir, sur le détail de l'octroi du congé sportif et sur le développement de la section du sport d'élite à l'armée.

15.2 L'organisme central du sport

Une délégation du C.O.S. L, conduite par son président, a rencontré à deux reprises le ministre et ses collaborateurs pour avoir un échange de vues soit sur des problèmes ponctuels dans le sport, soit sur la politique sportive globale.

Ont notamment figuré à l'ordre du jour les sujets suivants :

- le bilan des Jeux Olympiques de Sydney,
- le Centre national sportif et culturel,
- le projet de la nouvelle loi sportive,
- la réforme du Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports,
- la réforme des structures du C.O.S.L,
- la lutte contre le dopage,
- le sport à l'école primaire,
- le projet de classes sportives.

En ce qui concerne le projet de réforme du C.O.S.L., le ministre a pris acte du souhait exprimé de voir l'Etat s'associer au volet qui consiste à créer deux fonctions nouvelles et à adjoindre au conseil d'administration un directeur technique et un directeur des services aux fédérations.

De par sa fonction d'organisme central, le C.O.S.L. a avisé le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 9 mai 1990 portant organisation du Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports.

Le projet de budget des recettes et dépenses de l'État pour l'exercice 2001, le C.O.S.L. a activement collaboré à l'élaboration du projet de loi-cadre sur le sport.

15.3 Le sport de compétition

15.3.1 Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

L'ensemble des données de l'exercice 2000 ne sont pas disponibles parce que les décomptes de l'entraînement fédéral et de nombreuses demandes de subsides extraordinaires ne sont présentés que lors du premier trimestre 2001 par les organismes fédéraux. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 1999 et indique les fonds disponibles en 2000 dont l'attribution reste similaire.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières (articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

Exercice	CREDIT 33.000 Fonctionnement des fédérations	CREDIT 33.001 Entraînement fédéral	CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres administratifs	CREDIT 12.380 Mesures spéciales	TOTAL DES AIDES	Variation en % (+)
1995	15.300.000	17.900.000	16.000.000	3.250.000	--	52.450.000	6,17
1996	15.700.000	18.600.000	17.200.000	3.600.000	1.500.000	56.600.000	7,91
1997	15.900.000	20.000.000	17.700.000	3.850.000	4.000.000	61.450.000	8,56
1998	16.500.000	21.600.000	19.200.000	4.125.000	5.800.000	67.225.000	9,39
1999	17.000.000	23.000.000	18.700.000	5.400.000	6.600.000	70.700.000	5,16
2000	17.000.000	23.000.000	18.700.000	5.500.000	7.500.000	71.700.000	1,41
2001	17.850.000	24.000.000	19.742.000	7.200.000	7.665.000	76.457.000	6,63

15.3.2 Répartition des crédits en 1999

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont relevés de 67.225.000 à 70.700.000 francs, soit une augmentation de 3.475.000 francs ou de 5,16%.

Le répartition se fait comme suit:

17.535.000 francs à titre de participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de 51 fédérations;

10.658.400 francs à titre de 172 subsides extraordinaires aux fédérations et aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;

8.001.600 francs en tant que subsides ordinaires à 315 clubs selon des critères révisés dans l'intérêt:

- de la promotion des activités des jeunes licenciés;
- de personnels qualifiés pour encadrer les sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes;
- d'une simplification de la procédure administrative de la demande du subside;

4.500.000 francs pour intervenir dans les indemnités versées par 17 fédérations à son personnel administratif, totalisant 15,58 tâches. Les critères appliqués sont:

- le remboursement de 25% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 1,2 Mio de francs pour une tâche complète ;

- une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour 4 fédérations importantes : FLBB, FLF, FLTT et FLT.

29.861.000 francs pour intervenir dans les indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les 7 sportifs engagés à la section du sport d'élite à l'Armée.

Aux aides directes énumérées s'ajoutent des contributions d'un montant de 5.260.000 francs pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de boules à Belvaux ;
- le centre national pour des activités aéronautiques à Noertrange ;
- le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer.

15.3.3 Les crédits en 2000

Pour 2000, les fonds attribués aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 71,7 Mio de francs, soit une hausse de 1,41%.

Dans le détail sont prévus :

17,0 Mio de francs à titre la participation aux frais de fonctionnement des fédérations;

23,0 Mio de francs à titre d'intervention dans les indemnités des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages;

18,7 Mio de francs à titre les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe particulière de 2,5 Mio de francs pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen;

5,5 Mio de francs à titre pour intervenir dans les indemnités versées aux secrétaires administratifs avec aussi une ligne de crédit de 1,0 Mio de francs pour des tâches partielles de directeur technique;

7,5 Mio de francs à titre pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations ayant développées des modèles de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sportifs d'élite à l'Armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des signataires d'un contrat olympique est passée de 2,5 à 3,0 Mio de francs en l'année olympique 2000;

6,0 Mio de francs pour le fonctionnement des différents centres nationaux dont le nouveau centre de tir « Eurostand » à Volmerange-les-Mines en Lorraine.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en 1999 articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 12.320 et 12.380

FEDERATIONS par alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS								TOTAL aides fédérations	%	AIDES AUX CLUBS		
	ordre fédéral	Subsides extraordinaires	Entraînement fédéral + mesures spéc.	Tâches d'entraî- n. prof. 1)	Nbre non- p. 2)	Cadres admi- nistratifs et directeurs t.	Nom bre tâche s 3)	total des crédits 4)			Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides extra- ordinaires
Aéronautisme	312 000	51 000				151 000	0.50	514 000	0.85				
Alpaps	55 000							55 000	0.09				
Alpinisme	92 000							92 000	0.15				
Arts martiaux	711 000	254 000	711 000		7	128 000	0.50	1 804 000	3.00	433 000	24	45 000	
Athlétisme	1 055 000	275 000	1 515 000	1.00	4	217 000	0.75	3 062 000	5.08	280 300	9	550 000	
Automobilisme	150 000							150 000	0.25				
Badminton	424 000	90 000	1 000 000	1.00				1 514 000	2.51	89 000	7		
Basketball	1 159 000	597 000	1 915 000	1.00	8	473 000	1.50	4 144 000	6.88	1 069 500	27	403 000	
Basketball corporatif	98 000							98 000	0.16				
Billard	175 000	159 000	34 000		1			368 000	0.61				
Boules et pétanque	120 000		49 000		3			169 000	0.28				
Boxe	98 000							98 000	0.16				
Canoë/kayak	200 000	33 000	129 000		1			362 000	0.60	20 000	2		
Cricket	20 000							20 000	0.03				
Cyclisme	727 000	189 000	1 610 000	1.00	2	196 000	1.00	2 722 000	4.52	92 400	7	220 000	
Danse	20 000							20 000	0.03				
Darts	75 000							75 000	0.12				
Echecs	150 000	273 000	342 000		2			765 000	1.27			100 000	
Equitation	254 000	196 000	609 000		2	281 000	1.00	1 340 000	2.23	55 900	5		
Escrime	359 000	222 000	1 056 000	1.00	1			1 637 000	2.72	47 500	4	130 000	
Football	1 350 000	455 000	3 165 000	2.00	4	631 500	2.00	5 601 500	9.30	3 145 400	97	181 000	
Football américain	65 000							65 000	0.11				
Football corporatif	155 000							155 000	0.26				
Golf	115 000	92 000						207 000	0.34				
Golf sur pistes	105 000							105 000	0.17				
Gymnastique	842 000		1 829 000	2.00	3	136 000	0.50	2 807 000	4.66	525 100	21	25 000	
Haltéro./lutte/powerl.	287 000	182 000	208 000		4	31 000	0.33	708 000	1.18	10 000	1		
Handball	808 000	368 000	1 652 000		6	316 000	1.00	3 144 000	5.22	361 600	13	100 000	
Handicapés	200 000							200 000	0.33				
Hockey sur gazon	60 000							60 000	0.10				
Hockey sur glace	100 000	143 000	184 000		2			427 000	0.71	30 500	1		
Korfball	20 000							20 000	0.03			20 000	
Marche populaire	110 000							110 000	0.18				
Moto-cyclisme	110 000	237 000	120 000		4			467 000	0.78				
Musculation/body-b.	50 000							50 000	0.08				
Natation/sauvetage	877 000	519 000	1 388 000	1.00	5	123 000	0.50	2 907 000	4.83	286 000	10	130 000	
Pêche sportive	180 000	299 000	110 000		6	132 000	0.50	721 000	1.20			61 000	
Quilles	235 000	248 900				147 000	0.50	630 900	1.05			30 000	
Rugby	274 000	180 000	500 000	0.50				954 000	1.58				
Ski	202 000		238 000		2			440 000	0.73				
Ski nautique	143 000							143 000	0.24				
Sports de glace	326 000	171 000	356 000		9			853 000	1.42	32 200	2		
Sports santé	60 000							60 000	0.10				
Sports sub-aquat.	161 000							161 000	0.27				
Squash-Rackets	143 000		250 000					393 000	0.65				

Tennis	1 211 000	720 000	2 215 000	1.75	16	931 500	2.25	5 077 500	8.43	439 900	23	30 000
Tennis de table	1 537 000	778 500	4 465 000	2.50	10	1 071 000	2.00	7 851 500	13.04	647 100	36	147 000
Tir à l'arc	176 000	117 000	160 000		2			453 000	0.75	69 700	6	
Tir aux armes sport.	376 000	446 000	268 000		3	160 000	0.50	1 250 000	2.08	50 500	4	
Voile	218 000							218 000	0.36	40 000	1	
Volleyball	785 000	130 000	1 283 000	1.50	3	275 000	1.00	2 473 000	4.11	276 000	15	871 000
LASEL									0.00			190 000
LASEP									0.00			
Comité Olympique			2 500 000					2 500 000	4.15			
TOTAUX	17 535 000	7 425 400	29 861 000	16.25	110	5 400 000	16.33	60 221 400	100	8 001 600	315	3 233 000
Nbre des bénéficiaires	51	112	29			17		209		315		60

- Remarques:
- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel auprès des fédérations
 - 2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels
 - 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs et pour directeurs techniques nationaux
 - 4) Pourcentage du total des crédits attribués

15.4 Le congé sportif

15.4.1 Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau annexé au présent chapitre indique un total de 1346 jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels pour 115 bénéficiaires relevant de 17 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.. 88% du congé alloué, c'est-à-dire 1186 jours ont donné lieu à un remboursement; 12% des bénéficiaires relèvent du secteur public.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1998	sportifs/accomp.	6.788.219	1086 jours remboursés sur 1211
1999	idem	8.285.144	1412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	7.700.078	1186 jours remboursés sur 1346

Lesdits 1346 jours sont répartis comme suit :

- 960 jours aux athlètes d'élite dont 261 jours pour des stages de préparation et 699 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 386 jours pour le personnel d'encadrement.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif est de 6.492 francs, soit 625 francs de plus que l'année précédente (5.867 francs).

Mesures particulières:

- Cadres d'élite du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif a été porté à 30 jours pour les membres des cadres « A » et « Espoirs ». La mesure ne s'est appliquée finalement qu'à une dizaine de sportifs qui exercent une profession, la plupart des athlètes étant encore scolarisés. Le congé sportif attribué a diminué par rapport à 1999, car certains des sportifs d'élite attirés ont mis un terme à leur carrière.

- Signataires d'un contrat olympique et leurs accompagnateurs

12 athlètes ont été sous contrat en 2000. 2 sportives et 3 membres du personnel d'encadrement (1 entraîneur et 2 kinésithérapeutes) ont bénéficié de 218 jours pour un montant global de 1.398.818 francs.

▪ Participation aux Jeux Olympiques ainsi qu'aux « Paralympics » à Sydney

149 jours de congé sportif ont été attribués pour la participation aux Jeux Olympiques d'Eté à Sydney pour un coût global de 1.467.528 francs. Un montant de 541.486 francs a été remboursé pour 51 jours de congé accordés à des juges internationaux appelés à œuvrer à l'occasion des J.O. et des « Paralympics » à Sydney. L'enveloppe financière est reprise ci-après dans la rubrique des dirigeants.

▪ Modèle FLF

Un contingent de 500 jours de congé sportif, soit 25 jours au maximum par an pour un cadre de 20 joueurs, a été octroyé en faveur de l'équipe nationale de football. 21 joueurs et 4 officiels ont bénéficié de 423 jours, dont 384 jours ont été remboursés pour un montant de 2.064.503 francs. Le programme des compétitions internationales de l'équipe nationale varie en dents de scie d'une année à l'autre. Cette variation explique des moins-values importantes de dépenses en 2000.

▪ Modèle FLTT

Jusqu'à 35 jours de congé sportif ont été accordés pour le programme de préparation et de compétition. En 2000, le « modèle FLTT » a comporté 85 jours de congé sportif attribués à 3 sportifs et 1 accompagnateur, soit une dépense de 412.799 francs. Au contingent de 85 jours se sont ajoutés encore 75 jours attribués à une athlète signataire d'un contrat olympique. Le coût de ce congé spécial est repris à la rubrique « signataires d'un contrat olympique ». Les autres sportifs admis au « modèle » étant une sportive professionnelle, un membre de la section des sportifs d'élite à l'Armée ou des étudiants.

▪ Modèle FLH

Depuis la saison 97/98, des mesures spéciales sont prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball. Le congé sportif accordé en 2000 était de 202 jours à 16 joueurs et 5 officiels, dont 178 jours ont été remboursés pour un montant de 1.038.502 francs.

15.4.2 Congé sportif pour dirigeants

276 jours ont été accordés à 85 dirigeants techniques et administratifs dont 249 jours remboursés pour un montant de 2.248.875 francs qui représente 22,6 % des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1998	dirigeants/arbitres	1.809.545	232 jours remboursés sur 274
1999	idem	1.702.823	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	2.248.875	249 jours remboursés sur 276

Selon les priorités fixées le congé est attribué comme suit :

- 119 jours à des arbitres et juges;
- 97 jours à des dirigeants luxembourgeois membres effectifs d'organismes internationaux ;
- 46 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;
- 14 jours pour des cours de perfectionnement.

51 jours de congé ont été attribués à des juges internationaux appelés à officier à l'occasion des Jeux Olympiques et des « Paralympics » à Sydney. Le nombre des jours accordés à la rubrique « dirigeants » est resté au niveau de 1999, abstraction faite de ce congé spécial.

Pour les dirigeants, un coût moyen de 9.032 francs par jour de congé à été enregistré, soit une augmentation de 685 francs par rapport à 1999. Ce coût dépasse de 2.540 francs celui des sportifs.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2000

Année	Fédération	15.4.2.1.1.1.1.1.1 <i>Bénéficiaires</i>					Jours de congé			Jours	
		Sportifs	Accompagnateurs	Dirigeants	Arbitres	Total	Sportifs accomp.	Dirigeants Arbitres	Total	remboursés (secteur privé)	non-remboursés (secteur publique)
2000	Sports collectifs:										
	FLBB	3	4	1	2	10	33	7	40	30	10
	FLF	21	4	0	9	34	423	25	448	407	41
	FLH	16	5	1	1	23	202	12	214	190	24
	FLVB	12	3	2	2	19	58	30	88	64	24
sous-total:	4	52	16	4	14	86	716	74	790	691	99
Sports individuels:	COSL *)	2	6	2	0	10	149	4	153	151	2
	FAL	0	0	2	1	3	0	29	29	29	0
	FLA	3	3	0	1	7	154	20	174	146	28
	FLAM	1	2	0	0	3	18	0	18	18	0
	ACL	0	0	0	1	1	0	2	2	2	0
	FLAB	1	1	0	0	2	13	0	13	13	0
	FLBP	0	0	2	0	2	0	5	5	5	0
	FLCK	1	1	0	0	2	21	0	21	21	0
	FSCL	0	6	5	0	11	24	25	49	41	8
	FLDA	1	0	0	0	1	12	0	12	12	0
	FLDE	1	0	0	0	1	7	0	7	7	0
	FLGYM	0	0	0	3	3	0	26	26	26	0
	FLHLP	0	0	0	1	1	0	4	4	4	0
	MUL	0	0	2	1	3	0	14	14	9	5
	FLMBB	0	0	0	1	1	0	2	2	2	0
	FLNS	0	3	1	0	4	20	10	30	30	0
	FLS	0	0	1	0	1	0	12	12	12	0
	FLT	1	0	6	2	9	12	26	38	37	1
	FLTT	4	2	0	1	7	178	8	186	152	34
	FLTA	0	2	0	1	3	6	15	21	17	4
FLTAS	4	2	0	0	6	16	0	16	10	6	
sous-total:	COSL+20 féd.	19	28	21	13	81	630	202	832	744	88
Total:	COSL+24 féd.	71	44	25	27	167	1346	276	1622	1435	187

*) le congé octroyé aux sportifs et accompagnateurs à l'occasion des Jeux Olympiques a été repris globalement

15.5 L'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports

Les activités de l'ENEPS, outre ses missions principales et traditionnelles dans le domaine des formations et de l'organisation des Centres de Formation, ont été dominées au courant de l'année passée, par les travaux préparatoires concernant

- la réforme des formations,
- le projet de mise en place des classes sportives,
- l'aménagement d'un site Internet.

15.5.1 La réforme des formations

Après des concertations avec le COSL et les fédérations sportives, un groupe de travail composé d'experts du milieu fédéral, de l'APEPEP et de chargés de cours de l'ENEPS, a réfléchi pour mettre en place un nouveau concept de la formation sous forme modulaire et pour définir les contenus des différents modules de la formation des entraîneurs. Un avant-projet d'arrêté grand-ducal concernant la formation des entraîneurs est en élaboration.

Le concept de la formation des cadres administratifs a été élaboré ensemble avec le COSL, et il est prévu de démarrer avec les premiers cours en automne 2001.

Des efforts particuliers ont été réalisés dans le domaine de la formation continue dont il faut relever particulièrement la formation « Kinder stark machen » programme de prévention contre le tabac et l'alcool par le sport, et qui a été organisée sous la direction de l'athlète allemand, ex-champion d'Europe, le Dr Harald Schmid. L'objectif est de lancer une campagne luxembourgeoise de sensibilisation contre les drogues auprès des jeunes. A cet effet un partenariat étroit a été recherché par l'ENEPS auprès du COSL, du Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Centre de Prévention contre les Toxicomanies.

15.5.2 Le projet des classes sportives.

Les classes sportives seront organisées au niveau de la division inférieure de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique à partir de l'année scolaire 2001/2002 par le Lycée Aline Mayrisch (LAML) en collaboration avec l'ENEPS.

A cet effet, les directions des deux établissements précités se sont concertées régulièrement et une plate-forme de réflexion composée d'experts du MENFPS, du COSL et de l'APEPEP, s'est constituée pour mettre en place des classes sportives et pour discuter des détails concernant la réalisation du projet.

Un document « Les principes de fonctionnement des classes sportives organisées par le Lycée Aline Mayrisch en collaboration avec l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports » a été élaboré pour définir les responsabilités des deux partenaires :

- Le LAML responsable sur le plan de l'enseignement et des actions pédagogiques, s'engage à adapter dans la mesure du possible l'emploi du temps scolaire journalier, hebdomadaire et annuel aux contraintes sportives. Il prend toutes les mesures pédagogiques d'appui et d'encadrement nécessaires pour permettre aux sportifs de participer à des rencontres sportives ou stages internationaux. En outre le LAML assure le suivi pédagogique des élèves inscrits aux classes sportives.
- La sélection des élèves, candidats aux classes sportives proposés par les fédérations sportives, se fait sous la responsabilité de l'ENEPS. L'organisation, l'encadrement administratif et la gestion financière de l'entraînement spécifique sont assurés par l'ENEPS en concertation avec les fédérations sportives concernées. Le programme sportif des élèves de ces classes est constitué à la fois par les cours d'éducation sportive réglementaires et les entraînements spécifiques.

Le maintien des élèves dans les classes sportives est fonction de critères scolaires, sportifs, psycho-sociaux et médicaux. Le suivi global individuel de chaque élève est assuré en commun par le LAML et l'ENEPS.

15.5.3 L'ENEPS sur internet : www.eneps.lu

Dans le but de diffuser de façon aussi large que possible les informations à tous les intervenants possibles, l'ENEPS a innové par l'utilisation d'un système de transmission par voie électronique. Tout en augmentant ainsi l'efficacité de la communication avec le monde sportif luxembourgeois et interrégional, la transparence de son fonctionnement interne, l'accélération des procédures administratives, l'ENEPS compte réduire en même temps les coûts administratifs. En se mettant en ligne sous l'adresse www.eneps.lu. Les pages Internet ont trouvé un accueil très encourageant auprès des utilisateurs de technologies modernes et les statistiques de la fréquentation du site prouvent que ces nouvelles techniques d'information mobilisent continuellement un nombre croissant d'intéressés.

15.5.4 Les formations de l'ENEPS en 2000.

En 2000, l'ENEPS a géré 49 formations réparties de la manière suivante dans les catégories suivantes :

- **Entraîneurs** : 14 formations dont 10 cycles inférieurs, 3 cycles moyens et 1 cycle supérieur
- **Arbitres** : 22 formations dont 13 cycles inférieurs, 4 cycles moyens et 5 cycles supérieurs
- **Sport-loisir** : 4 formations dont 3 cycles inférieurs et 1 cycle supérieur.
- **Formation continue spécifique (fédérales)** : 5
- **Formation continue générale (multidisciplinaire)** : 4

FORMATION POUR ARBITRES			
1.	Fédération luxembourgeoise des Arts Martiaux	arbitres de Karate - Kata	inférieur
2.	Fédération luxembourgeoise des Arts Martiaux	arbitres de Karate – Kumite	inférieur
3.	Fédération luxembourgeoise des Arts Martiaux	arbitres de Tae-Kwon Do	inférieur
4.	Fédération luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	supérieur
5.	Fédération luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	inférieur
6.	Fédération luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	moyen
7.	Fédération luxembourgeoise des Echecs	arbitres du jeu d'échecs	inférieur
8.	Fédération luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	inférieur
9.	Fédération luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	supérieur
10.	Fédération luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	supérieur
11.	Fédération luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	moyen
12.	Fédération luxembourgeoise de Gymnastique artistique	juges de Gymnastique artistique	inférieur
13.	Fédération luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de Hand-Ball	moyen
14.	Fédération luxembourgeoise de natation et de Sauvetage	juges de Natation	inférieur
15.	Fédération luxembourgeoise de natation et de Sauvetage	juges de Natation	supérieur
16.	Fédération luxembourgeoise de natation et de Sauvetage	juges de Natation	inférieur
17.	Fédération luxembourgeoise de Tennis	juges-arbitres de Tennis	supérieur
18.	Fédération luxembourgeoise de Tennis	arbitres de Tennis	moyen

19	Fédération luxembourgeoise de Tennis	arbitres de Tennis	inférieur
20	Fédération luxembourgeoise de Volley-Ball	arbitres de Volley-Ball	inférieur
21	Fédération luxembourgeoise de Volley-Ball	arbitres de Volley-Ball	inférieur
FORMATION POUR ENTRAINEURS			
1.	Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	entraîneurs d'athlétisme	inférieur
2.	Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	entraîneurs de triathlon	inférieur
3.	Fédération luxembourgeoise des Arts Martiaux	entraîneurs de Jiu Jitsu	inférieur
4.	Fédération Luxembourgeoise des activités et sports sub-aquatiques	moniteurs de plongée sub-aquatique	moyen
5.	Fédération Luxembourgeoise des activités et sports sub-aquatiques	moniteurs de plongée sub-aquatique	inférieur
6.	Fédération luxembourgeoise de Basket-Ball	entraîneurs de Basket-Ball	moyen
7.	Fédération luxembourgeoise de Basket-Ball	entraîneurs de Basket-Ball	inférieur
8.	Fédération Luxembourgeoise de Canoë Kayak	entraîneurs de Canoë - Kayak	inférieur
9.	Fédération luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	moyen
10	Fédération luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	supérieur
11	Fédération luxembourgeoise de Gymnastique artistique	moniteurs de gymnastique artistique	inférieur
12	Fédération luxembourgeoise de Gymnastique artistique	moniteurs de gymnastique artistique	inférieur
13	Fédération luxembourgeoise de Hand-Ball	entraîneurs de Hand-Ball	inférieur
14	Fédération luxembourgeoise de Tennis	entraîneurs de Tennis	inférieur
TESTS D'ASSIMILATION			
1.	Fédération luxembourgeoise de Basket-Ball	entraîneur de Basket-Ball	supérieur
FORMATION POUR ANIMATEURS DE SPORT-LOISIR			
1.	Sport - Loisir	Animateurs de sport-loisir	inférieur
2.	Sport - Loisir	Animateurs de sport-loisir	inférieur
3.	Sport - Loisir	aides touristiques	inférieur
4.	Sport - Loisir	Animateurs de sport-loisir sp.3e âge	supérieur

FORMATION CONTINUE SPECIFIQUE

1. Fédération luxembourgeoise de Gymnastique juges de gymnastique artistique artistique
2. Fédération luxembourgeoise de Football arbitres de Football
3. Fédération luxembourgeoise de Tennis arbitres de Tennis
4. Fédération luxembourgeoise de Tennis arbitres de Tennis
5. Fédération du sport cycliste luxembourgeois Entraîneurs de cyclisme

FORMATION CONTINUE GENERALE

1. Kinder stark machen-Programme de prévention contre le tabac et l'alcool
2. Mieux évaluer le sportif pour mieux l'entraîner
3. Ausdauer, Leistung, Gesundheit
4. Entwicklung im Nachwuchsbereich-Ausdauer- versus Krafttraining im Radsport-Ernährung : Was ist erlaubt?

15.5.5 5. Les Centres de Formation en 2000

Les Centres de Formation (CF) sont organisés par l'ENEPS en collaboration avec les fédérations sportives. L'ENEPS garantit le bon fonctionnement administratif, financier et organisationnel des CF. L'ENEPS veille en particulier au suivi individuel de chaque sportif ainsi qu'à l'organisation des études scolaires (études obligatoires ou facultatives selon l'horaire d'entraînement), des visites médicales, des stages d'entraînement, des réunions avec les responsables fédéraux et les parents. Les fédérations sportives sont responsables du volet sportif. La quasi-totalité des élèves sont inscrits dans des lycées à horaire aménagé.

En 2000 l'ENEPS a géré 8 Centres de Formation dont 3 sports collectifs (Football, Basket-Ball, Hand-Ball) et 5 sports individuels (Tennis, Tennis de Table, Natation, Cyclisme, Athlétisme). Parmi ces huit centres figurent deux nouveaux CF par rapport à 1999 (CFTennis et CFNatation).

- Total des sportifs inscrits aux Centres de Formation pendant l'année scolaire 1999/2000 : 217 sportifs (229 en 1998/99).
- Nombre de groupes d'entraînement spécifiques : 16 (14 en 1999).

Dans le cadre des Centres de Formation de l'ENEPS, avec le soutien du Lycée Classique de Diekirch et de la Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball, il y a lieu de relever le démarrage en septembre 2000 d'un projet-pilote d'un internat sportif en Basket-Ball à Mersch. Ce projet s'adresse à des jeunes filles âgées de 16 à 19 ans qui fréquentent des lycées de Luxembourg-Ville, de Diekirch et d'Ettelbruck. Du lundi au jeudi les entraînements, les études et les appuis scolaires ainsi que l'hébergement ont lieu à Mersch.

Détail des CF de l'année scolaire 1999/2000 :

Centre de Formation Athlétisme (CFAT) :			21 sportifs inscrits
Groupe 1	CFATM1	8 sportifs	catégorie d'âge : 1984/85
Groupe 2	CFATM2	13 sportifs	catégorie d'âge : 1986/87
Centre de Formation Basket-Ball (CFBB) :			70 sportifs inscrits
Groupe 1	CFBBG1	20 sportifs	catégorie d'âge : 1982/84
Groupe 2	CFBBG2	17 sportifs	catégorie d'âge : 1985/87
Groupe 3	CFBBF1	16 sportifs	catégorie d'âge : 1982/84
Groupe 4	CFBBF2	17 sportifs	catégorie d'âge : 1985/86
Centre de Formation Cyclisme (CFCY) :			13 sportifs inscrits
Groupe 1	CFCYG1	6 sportifs	catégorie d'âge : 1982/83
Groupe 2	CFCYG2	7 sportifs	catégorie d'âge : 1984/85
Centre de Formation Football (CFFB) :			36 sportifs inscrits
Groupe 1	CFFBG1	18 inscrits	catégorie d'âge : 1983/84
Groupe 2	CFFBG2	18 inscrits	catégorie d'âge : 1984/85
Centre de Formation Hand-Ball (CFHB) :			30 sportifs inscrits
Groupe 1	CFHBG1	15 inscrits	catégorie d'âge : 1982/83
Groupe 2	CFHBG2	15 inscrits	catégorie d'âge : 1984/85
Centre de Formation Natation (CFNA) :			5 sportifs inscrits
Groupe 1	CFNAM1	5 inscrits	catégorie d'âge : 1984/87

Centre de Formation Tennis (CFTE) :			18 sportifs inscrits
Groupe 1	CFTEM1	6 inscrits	catégorie d'âge : 1982/85
Groupe 2	CFTEM2	12 inscrits	catégorie d'âge : 1986/87
Centre de Formation Tennis de Table (CFTT)			24 sportifs inscrits
Groupe 1	CFTTM1	24 inscrits	catégorie d'âge : 1983/90

15.6 Le contrôle médico-sportif

15.6.1 Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 31 médecins et un personnel assistant de 32 secrétaires.

En 2000, 10528 examens ont été effectués dans les différents centres.

Depuis le début de l'année, l'examen médico-sportif des plongeurs a été modifié et rendu encore plus spécialisé. Un médecin du sport licencié en médecine de plongée a ainsi pu examiner et conseiller 350 plongeurs.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 10 arbitres internationaux de football ont passé des examens approfondis selon les critères de la FIFA.

14 sportifs ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers d'autres activités sportives, mieux adaptées à leur état de santé.

25% des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce qu'une mise au point plus approfondie ait permis de mieux juger de leur état de santé.

15.6.2 L'examen des jeunes sportifs des centres de formation de l'ENEPS.

96 sportifs des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

Des tests musculaires spécifiques ont été réalisés auprès des jeunes des centres de formation de football, de handball et de basketball.

Tout au long de l'année, un nombre non négligeable de ces sportifs blessés ou malades ont été vus en urgence par le responsable du service médico-sportif.

15.6.3 L'examen des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. A la fin de l'examen médico-sportif, les sportifs ont un entretien avec un psychologue.

En 2000, 51 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Les sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Sydney ont été examinés à plusieurs reprises avant leur départ pour l'Australie et ils ont reçu les conseils hygiéno-diététiques nécessaires.

Des tests de lactate sur le terrain ont été réalisés pendant toute l'année.

15.6.4 Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 120 contrôles ont été effectués en 2000, dont 33 ont porté sur des athlètes luxembourgeois.

28 sportifs luxembourgeois ont été contrôlés de façon inopinée.

4 contrôles ont été positifs dont 2 sportifs étrangers (powerlifting et cyclisme) et 2 sportifs luxembourgeois (bodybuilding et cyclisme*). Les substances retrouvées faisaient partie de la classe des corticoïdes et des anabolisants.

Les procédures habituelles ont été mises en route.

*Le cycliste luxembourgeois a été acquitté des reproches de dopage formulés à son encontre par le Conseil de Discipline de la FSCL.

Le Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Sport (CNLDS), dans le cadre de sa mission éducative, a mis à jour la liste de référence des classes pharmacologiques de substances dopantes et de méthodes de dopage interdites, l'énumération selon la nomenclature alphabétique des médicaments ou spécialités pharmaceutiques autorisées et en vente sur le marché luxembourgeois qui contiennent une substance dopante.

Ce document a été envoyé à tous les médecins de l'Association des Médecins et Médecins-dentistes, aux pharmaciens de l'Association des Pharmaciens, aux kinésithérapeutes du sport, aux fédérations nationales et aux sportifs d'élite faisant partie des cadres du COSL.

15.6.5 Les contacts internationaux

En printemps 2000, le médecin-chef de service a été désigné comme représentant luxembourgeois au sein de la commission "Standards et Harmonisation" de l'Agence Mondiale Antidopage. Cette commission s'est réunie 3 fois en 2000.

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve et Sarrebruck ainsi que l'INSEP à Paris ont été entretenus.

15.6.6 La formation en Médecine du Sport

La Formation en Médecine du Sport, organisée depuis mars 1999 en collaboration avec la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport et sous la tutelle académique de l'Université de Sarrebruck, s'est terminée en 2000.

Les médecins ont suivi en tout 11 séances de cours théoriques portant sur les sujets d'actualité en médecine du sport. 4 journées entières ont été consacrées à des séances pratiques qui se sont déroulées à l'INSEP à Paris, à l'Institut für Präventiv-und Sportmedizin à Sarrebruck et à l'INS à Luxembourg.

35 médecins ayant participé avec assiduité aux cours se sont présentés aux examens. 29 ont réussi aux épreuves du contrôle des connaissances théoriques et pratiques en juillet 2000. 5 médecins ont réussi en deuxième session en septembre 2000.

La remise des Certificats de la Formation Spéciale en Médecine du Sport a eu lieu en novembre 2000 à l'occasion de la Sportmedica.

Ce certificat permet aux médecins d'adhérer à la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport et de collaborer avec le service médico sportif du ministère.

15.7 Le sport - loisir

A l'instar des années passées, le service concerné a édité un calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, relevant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et clubs dans ce domaine.

Le département des Sports a étroitement collaboré à l'organisation de manifestations sportives par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants notamment. En vue de revaloriser les traditionnelles Journées Nationales et d'en augmenter le nombre des participants, un " Fitness-Pass " a été créé, certifiant la participation active à un plus grand nombre d'organisations, le but étant d'encourager et d'inviter les gens à essayer et à pratiquer encore d'autres activités sportives en dehors de leur sport favori.

Le brevet sportif national s'est déroulé aux mois de mai et juin à Luxembourg et à Diekirch. L'activité de la commission du brevet sportif national s'est concentrée sur une campagne médiatique plus poussée. Ayant reconnu l'opportunité d'une révision fondamentale du concept après plus de 50 ans d'existence dans des structures plus ou moins inchangées, la commission a proposé des modifications ponctuelles du système à entériner prochainement par arrêté grand-ducal.

Dans le contexte „sport-santé“, il faut relever les efforts communs du département des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. Ainsi, il faut noter la fête ludique interrégionale pour personnes âgées „Europa beweegt sech“, organisée le 22 octobre 2000 dans les installations sportives du Centre Roudemer à Steinfort. L'objectif était de développer et de propager les bienfaits du sport-loisir et de concrétiser les contacts amicaux par la pratique d'activités physiques et sportives non compétitives. Avec plus de 1000 participants venant du Luxembourg et des régions avoisinantes, cette manifestation a largement répondu aux attentes des organisateurs. D'ailleurs, elle trouvera une suite en 2001 avec une fête sportive analogue en Lorraine.

15.8 Wibbel an Dribbel

L'action de promotion sportive, créée en 1991 avec comme but principal de soutenir les fédérations sportives dans la recherche et la sélection de jeunes talents, s'est déroulée pour la 10^{ème} fois pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire. Dans une ambiance de fête et de détente, quelque 2.500 enfants sont initiés à une douzaine de disciplines sportives traditionnelles.

Afin de mieux assurer l'encadrement des enfants pendant toute la journée, plus de quatre-vingt animateurs de sport-loisir dirigent les écoliers selon un horaire fixe à travers 2 ateliers par fédération, lesquels sont animés par des responsables fédéraux.

En ce qui concerne l'encadrement médical des enfants, 5 secouristes de la Croix-Rouge, équipés d'une tente de premier secours et de 2 ambulances en permanence sur place veillent sous la direction du médecin-chef de service du service médico-sportif sur la sécurité des enfants. A relever qu'en 2000 des incidents graves ne se sont pas produits.

Dans l'intention de conférer une atmosphère de fête et de détente à cette manifestation sportive, il est proposé aux enfants pendant la pause de midi des activités sous forme d'interludes artistiques, de stands d'information avec des jeux, des tombolas et du matériel d'information.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers l'INS ainsi que le concours des 12 fédérations sportives présentes toute la semaine garantissent l'énorme succès de l'action.

15.9 La sauvegarde du patrimoine sportif

Le musée des sports à Luxembourg, toujours en pleine préparation, se veut un point de rencontre de même qu'une banque de données sur le passé et le présent du sport luxembourgeois. Le service responsable développe essentiellement ses activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets ainsi qu'une documentation abondante et variée sur notre patrimoine sportif. Ainsi, on retrouve actuellement dans les collections du matériel de sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, oeuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de 150.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives à l'annexe de l'INS à Pulvermuhl a une fois de plus été fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Relevons, à titre d'exemple, une exposition d'envergure intitulée « Les héros luxembourgeois du Tour de France », qui se déroula, du 28 juin au 28 août 2000, à la Maison du Grand-Duché à Bruxelles, et peu après, dans le cadre de la traditionnelle Foire d'automne à Luxembourg, à l'occasion de laquelle une brochure explicative richement illustrée fut éditée.

Le transfert du service du patrimoine dans le Centre National Sportif et Culturel à Kirchberg permettra enfin de réaliser les objectifs fixés depuis des années : l'installation d'un musée des sports et la centralisation de tout le matériel rassemblé en un endroit bien fréquenté tant par les sportifs que par les visiteurs luxembourgeois et étrangers.

15.10 Les programmes quinquennaux d'équipement sportif

La loi autorisant le Gouvernement à subventionner un septième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe financière de 1.350.000.000 francs remonte au 24 décembre 1997.

Les règlements grand-ducaux des 29 mai 1998 et 24 février 1999 ont arrêté deux listes comprenant 58 projets à subventionner.

Lors de l'établissement de ces deux listes, les fonds mis à disposition ont suffi à couvrir l'ensemble des subventions nécessaires. Mais il s'avère entretemps que des devis initiaux dépassés et des renchérissements justifiés requièrent des engagements supplémentaires.

En ce moment un montant de l'ordre de 173 millions de francs doit pouvoir être engagé au-delà de l'enveloppe financière impartie par la loi en 1997 pour solder les 58 projets d'ores et déjà inscrits au 7e programme quinquennal.

Le rythme de progression des travaux des projets d'équipements sportifs n'a nullement ralenti et de nombreux projets nouveaux, non encore en chantier fin 1998 - début 1999 au moment de l'établissement du deuxième relevé, ont depuis lors démarré et certains sont même sur le point d'ouvrir leurs portes tout prochainement. Il s'agit en l'occurrence de 9 équipements

nouveaux avec une subside présumée de 354 millions de francs et de 11 réhabilitations ou extensions pour lesquelles l'apport à libérer s'élève à environ 146 millions de francs, ce qui signifie qu'au cours de la période 1998 à 2002, qui est celle du septième programme quinquennal, un total de 78 projets sera réalisé et que l'aide de l'Etat devrait comporter en tout 1.849 millions de francs au lieu des 1.350 millions de francs disponibles. A ce titre, il est d'ailleurs utile de rappeler que dans l'enveloppe de 1.350 millions de francs, il y avait déjà à concurrence de 290 millions de francs l'apurement d'un excédent du 6e programme quinquennal qui a précédé.

Sur la base des relevés dressés pour des projets en instruction administrative, déjà à l'étude auprès des instances locales ou d'intentions déclarées de celles-ci, le 8e programme quinquennal dont le principe est retenu par le Gouvernement devrait être doté d'une enveloppe de l'ordre de 2.500 millions de francs pour cet ensemble d'installations sportives dont la réalisation se fera après 2002.

Suite à une réunion avec la Commission parlementaire de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, il est préconisé d'élaborer dès maintenant un projet de loi définissant les démarches afin de produire les sommes manquantes pour les projets de construction durant la période du 7e programme quinquennal et présageant aussi le 8e programme quinquennal d'équipement sportif en ne réservant – éventuellement – l'instrument du plan quinquennal que pour des projets d'équipement sportif nouveaux et de n'y plus recourir pour les modernisations d'installations en place, mais de se reporter pour celles-là à des dotations budgétaires annuelles suffisantes. Il est entendu d'avoir assez rapidement l'aval des instances législatives afin que les maîtres d'ouvrage puissent à nouveau être informés des décisions concrètes sur les subsides auxquels ils peuvent s'attendre.

15.11 Les relations internationales

15.11.1 Jeux Olympiques

L'année 2000 a été marquée en premier lieu par les Jeux de la XXVIIe Olympiade à Sydney que le président Juan Antonio Samaranch a qualifié comme les meilleurs Jeux Olympiques de tous les temps. Ce fut la manifestation des records avec la participation de 199 nations, 16.000 sportifs, plus de 1.800 caméras de télévision et 15.000 journalistes étrangers.

De la part du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, il y eut la sélection de 7 athlètes dans quatre sports différents. Quoique certains des résultats aient pu être jugés comme étant restés en-dessous des attentes, il y eut en contrepartie beaucoup de satisfaction et même de l'enthousiasme pour d'autres performances.

15.11.2 Union Européenne

A la suite d'une réunion ad hoc des ministres européens chargés des sports à Paris le 6 novembre 2000 et du IXème Forum européen du sport à Lille les 26 et 27 octobre 2000, le Sommet européen de Nice a rappelé et posé certains principes sur l'organisation du sport en Europe en adoptant la *"Déclaration relative aux caractéristiques spécifiques du sport et à ses fonctions sociales en Europe devant être prises en compte dans la mise en oeuvre des politiques communes"*.

Il y a le souhait de voir préservés la cohésion et les liens de solidarité unissant tous les niveaux de pratiques sportives, d'assurer l'appui aux pratiques amateurs et du sport pour tous avec le soutien au bénévolat, de maintenir l'équité des compétitions, de dire l'attachement à l'autonomie des organisations sportives avec leur droit à l'auto-organisation au moyen des

structures associatives appropriées, primordiallement les fédérations sportives dont les prérogatives centrales sont à maintenir. Il faut protéger les intérêts moraux et matériels du sport, vitaliser les politiques de formation des sportifs ainsi que leur intégrité physique et particulièrement ceux des jeunes sportifs mineurs. La problématique des transferts est à résoudre en dialogue dans le respect du Traité.

La déclaration constitue un pas de plus vers une reconnaissance formelle du sport par l'Europe communautaire.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, il y a la mise au point d'un plan d'appui communautaire avec en particulier la nécessité d'assurer la représentation de l'Union au sein des instances décisionnelles de l'Agence Mondiale Antidopage et de définir sur une base juridique un financement partiel de cette Agence par la communauté européenne. Il est lancé un appel insistant afin qu'il y ait rapidement de la part de toutes les instances concernées - et les Gouvernements doivent s'impliquer directement - une information dans l'établissement et la mise à jour de la liste des substances prohibées, dans les procédures, les coordinations et les validations des contrôles, et il est tout aussi indispensable et urgent d'arriver à une harmonisation des sanctions qui sont appliquées. L'attachement est aussi affirmé à ce que l'AMA s'installe sur le territoire de l'UE et la nécessité est reconnue de se rassembler derrière une candidature unique pour l'accueil dudit siège.

15.11.3 Conseil de l'Europe

La 9^e Conférence des ministres responsables pour le sport a été convoquée les 30 et 31 mai 2000 à Bratislava en Slovaquie sous le thème *"Un sport propre et sain pour le troisième millénaire"*.

Les sujets traités sont retracés dans les différentes résolutions couvrant un éventail très large et qui concernent

- la lutte contre le dopage avec un projet de recommandation sur les principes de base communs à introduire dans les législations nationales en vue de lutter contre le trafic des produits dopants;
- des principes pour une politique utilisant le sport pour promouvoir la cohésion sociale;
- la prévention du harcèlement et de l'abus sexuels des femmes, des jeunes et des enfants dans le sport;
- la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans le sport;
- un projet de code pour un développement durable du sport et un partenariat entre le sport et l'environnement.

Il fut très important de voir réaffirmé l'importance du rôle du Comité pour le développement du sport du Conseil de l'Europe dans la définition des orientations politiques au niveau européen et la place accordée dans son programme aux valeurs et à l'éthique qui sont les fondements d'un sport propre et sain dans une société démocratique.

15.12 L' Institut National des Sports

15.12.1 Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

Le bâtiment central

Aménagement au sous-sol de nouveaux locaux-archives.

Etudes concernant l'installation d'un bassin de régénération et d'un nouveau système de ventilation dans la cuisine.

La modernisation du bâtiment central touchant ainsi à sa fin, il s'agit désormais d'enchaîner sur le hall et le stade multisports.

Le hall multisports

Pour le hall multisports, datant de 1966, il s'agit de procéder à une remise en état globale, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, des installations sanitaires et techniques, ainsi que sur l'amélioration de la sécurité générale.

Le stade multisports

Pour le stade, datant de 1976, il est indiqué de doter le terrain de football du nouveau type de gazon à renforcement synthétique, augmentant considérablement sa praticabilité, de prévoir la réfection des gradins et de procéder à une révision complète des piliers d'éclairage.

15.12.1.1 Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Le service logement-restauration.

En 2000, le Service logement-restauration a presté 6.991 nuitées, 6.973 petits-déjeuners et 15.816 repas chauds.

- A ces chiffres, il faut ajouter un certain nombre de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis après les entraînements.

Lors des congés de récréation du cuisinier, le service des cantines scolaires du ministère a été d'une aide précieuse en suppléant aux besoins du service restauration par la mise à disposition de personnel qualifié.

Le salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, les clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante:

Salle de conférence :	408 heures
Salle du Conseil Supérieur :	184 heures
Salles de classe 1 + 2 :	503 heures
Salle de classe 3 :	335 heures
Salle de classe 2 ^e étage :	223 heures

Les installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraîne-ments	Stages	Compé-titions	Cours de formation	Centres de formation	Sports scolaires	Total
Salle multisports	352	248	162	100	404	388	1.654
Salle de gymnastique	1.146	/	/	/	/	108	1.254
Salle de judo	887	15	6	19	/	/	927
Salle de musculation	864	/	/	18	240	/	1.122
Terrain de football	175	/	/	40	76	/	291
Installations d'athlétisme	602	105	49	36	180	71	1.043
Terrain de Tennis	/	/	6	/	/	/	6
Totaux:	4.026	368	223	213	900	567	6.297

Résultats d'exploitation 2000

Recettes : 5.300.000 frs

Frais de fonctionnement courants : 11.918.000 frs

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 44,47 %

L'utilisation de l'infrastructure sportive des établissements scolaires étatiques

L'INS ne suffisant plus à satisfaire toutes les demandes de réservation en infrastructure sportive, des solutions ont été recherchées auprès des établissements scolaires post-primaires.

Ainsi, grâce à la précieuse aide de la part des directions scolaires concernées ont pu se dérouler en 2000 les entraînements hebdomadaires et les stages d'entraînement des différents cadres nationaux:

- de la Féd. Lux. de Tennis de Table et de la Féd. Lux. de Badminton à l'Athénée de Luxembourg;
- de la Féd. Lux. d'Athlétisme (entr. hivernal), de la Féd. Lux. de Volley-ball, de la Féd. Lux. de Basketball, de la Féd. Lux. de Handball, de la Féd. Lux. d'Escrime et d'Escalade au complexe sportif du Lycée de Garçons de Luxembourg;
- de la Féd. Lux. de Handball au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette
- ainsi que de nombreux cours de formation et entraînements des centres de formation dans les écoles précitées.

Comme le hall des sports du nouveau Lycée Aline Mayrisch a été achevé en septembre 2000, la direction de l'INS a été chargée dans une première phase de sa mise à disposition aux établissements scolaires post-primaires ayant des besoins urgents en infrastructure sportive.

Le hall étant divisible en trois parties, quelque soixante classes du Lycée Michel Rodange, du Lycée Technique de Bonnevoie, du Lycée Technique des Arts et Métiers et du Lycée Technique du Centre ont pu être accueillies au courant du premier trimestre de l'année scolaire 2000-2001.

Ont également pu être organisés un certain nombre d'entraînements de la Féd. Lux. de Badminton et de la Féd. Lux. de Handball.

ANNEXE – NOMBRE DES LICENCES DES FEDERATIONS SPORTIVES AU 1.1.2000
 (source: demandes de subside 2000)

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés compétiteurs actifs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges/ Arbitres	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes					
Aéronautisme	672	42	714	412	40	452		90	58	50	1,364	30
Alpinisme (*)			0			0				3	370	
A.L.P.A.P.S.	200	160	360			0		12		47	419	38
Arts martiaux	1,932	812	2,744	246	121	367		(96)	(37)	(45)	3,111	48
Athlétisme	944	581	1,525	178	42	220	919		180		1,925	21
Automobilisme	136	6	142			0		5			147	9
Badminton	435	387	822	35	18	53	490	70	6	6	957	24
Basketball	3,071	1,657	4,728	103	28	131	3,429	780	(151)	(417)	5,639	36
Billard	277	13	290	54	15	69	31		(5)	(1)	359	19
Boules et pétanques	459	62	521			0	17	13	11	2	547	15
Boxe	16	0	16	10	1	11	15	38	13	6	84	6
Canoë/Kayak	38	10	48	17	2	19		34	4	2	107	5
Cricket	60	13	73	55	10	65	20	20	4	5	167	5
Cyclisme	299	51	350	1,028	232	1,260	299	1057	121	118	2,906	35
Danse	54	54	108	31	31	62	88		(9)	(3)	170	6
Darts	158	35	193			0					193	16
Echecs	637	37	674			0	152		(203)		674	19
Equitation	286	431	717	214	258	472	417		(3)	(2)	1,189	13
Escrime	60	6	66	69	16	85	50	25	1	6	183	6
Football	21,950	403	22,353			2,779	9,520		259		25,391	120
American Football	80	27	107	4	3	7	28	8		5	127	5
Football corporatif	1,729		1,729			0		260	8		1,997	51
Golf	2,220	1,078	3,298			0	322	(6)	(3)	(15)	3,298	6
Golf sur pistes	44	17	61	32	21	53	4	8	6	1	129	4
Gymnastique	780	2,137	2,917	333	3,751	4,084	2,469	461	6	101	7,569	60
Haltéroph/lutte/powerl.	127	10	137	38	11	49	59	35	15	5	241	5
Handball	1,574	694	2,268			0	1,487	176	78	55	2,577	19
Handicapés	35	10	45	107	25	132		14	6	7	204	5
Hockey sur gazon	64	27	91	14	6	20	43	2	3	1	117	1
Hockey sur glace	269	16	285			0	189	25	24	4	338	4
Korfball	20	18	38	8	7	15	13				53	1
Marche populaire			0	1,728	851	2,579					2,579	45
Moto-cyclisme	107		107			0					107	10
Muscul./body-building	55	0	55	43		43		(10)	(7)		98	8
Natation/sauvetage	443	510	953	369	396	765	714	227			1,945	11
Pêche sportive	2,693	313	3,006	87	6	93	284	(644)	(89)	(88)	3,099	83
Quilles	3,855	345	4,200			0		(42)	6	(7)	4,206	319
Rugby	266	17	283	45	12	57	161	25	6	10	381	3
Ski	86	39	125	2	5	7	75	37			169	9
Ski nautique	53	11	64	94	42	136	17	44	11	6	261	8
Squash	200	65	265	63	20	83	14	3	6	1	358	12
Sports de glace	60	59	119	38	281	319	53	43	7	11	499	7
Sports santé			0	346	45	391		74			465	1
Sports sub-aquat.	446	183	629			0		(42)			629	13
Tennis	2,155	1,069	3,224			11,000	1,002	193	112	100	14,629	56
Tennis de table	2,805	921	3,726	315	221	536	1,679	(510)	(57)	(78)	4,262	103
Tir à l'arc	199	45	244			0	75	9	5	2	260	9
Tir aux armes sportives	3,291	263	3,554				101	127	25	14	3,720	22
Voile	410	75	485	290	51	341		94	16	12	948	7
Volleyball	465	778	1,243	246	131	377	707	105	83	3	1,811	26
Totaux: 50 fédér.	56,215	13,487	69,702	6,654	6,699	13,353	24,943	5,464	1,644	1,239	102,978	1,384

Remarques:

(*) une nouvelle fédération (FLERA) a été créée en 2001 réunissant 8 clubs d'escalade, de randonnée sportive et d'alpinisme
 Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique
 Les membres des ligues scolaires (LASEL et LASEP) et des mouvements scouts sont à ajouter au total des licenciés actifs.

15.13 Le Centre national sportif et culturel

En premier lieu il importe de signaler le changement de statut intervenu par la loi du 29 juin 2000 organisant le centre national sportif et culturel et le créant comme un établissement public qui comprend aussi la piscine olympique en service depuis 1982.

Le conseil d'administration du nouveau Centre comprend neuf membres et il a été mis en place par l'arrêté grand-ducal de nomination du 27 juillet 2000.

Pour la piscine olympique, l'année 2000 a été transitoire dans la mesure qu'elle est marquée par l'évolution des travaux et le chantier de la 2^{ième} phase du centre national sportif et culturel.

En ce qui concerne le taux de fréquentation on constate qu'il y a eu un déplacement des fréquentations des « élèves » (-3%) et des « entrées sportives » (-1%) vers et au profit des entrées « individuelles » d'une part (+2% pour les adultes et +1% pour les enfants) respectivement « actions spéciales » (+1%) d'autre part.

Ce phénomène est essentiellement dû à l'ouverture de la piscine du Campus "Geesseknäppchen" dont la mise en service, assurée dans la phase de démarrage par le personnel de la piscine olympique, a permis de trouver les espaces indispensables pour garantir un enseignement pédagogique de qualité.

Le fait d'accueillir moins de classes en raison de cette réorientation aura certainement une influence positive pour la clientèle individuelle, notamment les gens d'un certain âge à la recherche du calme et de la détente qui se sont abstenus de fréquenter la piscine olympique pendant les heures d'affluence.

Le parachèvement du nouveau bassin « sports et santé » chauffé à 32° C et doté d'un fonds mobile, permet de renforcer la gamme des activités ; en particulier des cours spécifiques pour les seniors sont également proposés.

Le tableau annexé indique le détail des résultats d'exploitation de la première partie du nouveau centre national sportif et culturel, à savoir la piscine olympique, alors que l'achèvement de la 2^{ième} partie est prévue pour la fin de l'année en cours.

Il en résulte que les répercussions négatives appréhendées pour le fonctionnement et le résultat de l'utilisation de la piscine olympique ont été finalement moins prononcées qu'attendues malgré la présence des divers chantiers dans les alentours immédiats du centre et le manque d'emplacements pour les voitures.

RESULTATS D'EXPLOITATION 2000 (provisoire)

Recettes :	45.703.296 francs
Dépenses :	95.692.000 francs
Frais de fonctionnement non couverts par les recettes :	49.988.704 francs
Frais de fonctionnement couverts par les recettes :	47,76 %

Périodes d'ouverture en 2000 : 344, 5 jours ↔ 4890 heures

<u>Prix de revient :</u>	277.770.- francs	par jour
	19.568.- francs	par heure
	309.- francs	par nageur

Tableau comparatif

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Fréquentation	321.251	309.471	315.079	319.433	277.741	309.532
Recettes	41.481.765.-	43.981.164.-	46.831.620.-	42.301.589.-	41.744.353.-	45.703.296.-
Dépenses	74.126.000.-	77.487.620.-	82.111.840.-	86.522.032.-	88.395.967.-	95.692.000.-
Frais de fonctionnement couverts par les recettes	55,61%	56,76%	55,76%	48,89%	47,22%	47,76%

Non inclus : dépenses extraordinaires d'investissement à charge de fonds de l'Administration des Bâtiments Publics.